

RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE



UNIVERSITÉ MOHAMED SEDDIKBENYAHIA - JIJEL
FACULTÉ DES LETTRES ET DES LANGUES
DÉPARTEMENT DES LETTRES ET LANGUE FRANÇAISES

Polycopié de cours : littérature francophone

Niveau : 2ème année Master

Option : Littérature et civilisation (L C)

AZIBI Arezki : Enseignant-Chercheur (MCB)

Année : 2024/2025

Préambule

Ce cours de littérature francophone en ligne est destiné aux étudiants de master 02 Littérature et civilisation et s'adresse spécifiquement aux étudiants qui sont en semestre 04 qui préparent un mémoire de master 2. Le Séminaire est conçu pour permettre aux étudiants d'acquérir des compétences en matière de littérature francophone afin non seulement de situer ces textes d'expression française dans le champ global de production littéraire mais aussi de mieux comprendre les enjeux et les codes politique et socioculturel la sous-tendant. Le séminaire de littérature francophone est également un excellent moyen de saisir la matière textuelle francophone dans toute sa diversité et plus généralement, enrichir leurs connaissances littéraires et culturelles.

Ce séminaire comprend 120 pages environ dispensées deux fois par semaine sur une durée plus ou moins équivalente à 15 semaines.

Le cours comprend 06 chapitres pour un volume horaire total de 45 heures, réparti entre séances de COURS et Travaux dirigés (TD). Il est divisé en 15 séances d'une heure et demie, à raison de 02 séances chaque semaine entre TD (soit 1h30) et COURS (soit 1h30).

Ce cours se veut donc comme une investigation menée sur un concept des plus complexes, malgré les apparences, « littératures francophones », englobant un corpus immense s'étalant sur les quatre coins du monde, allant du Maghreb jusqu'en Europe, de l'Asie jusqu'en Amérique, en passant par le Moyen Orient, etc. sont au cœur même de la complexité des relations de la France avec les pays francophones et des populations de ces pays installées en France.

L'expression « littérature francophone » est donc un syntagme loin d'être neutre. Il véhicule souvent un jugement de valeur

On aurait bien aimé, dans ce modeste cours, aborder et embrasser l'ensemble des textes écrits en français, quelles que soient leurs provenances, identités origines... Ainsi, désormais libéré de toute appartenance, ce séminaire focaliserait sur l'écrivain de langue française, explorant le monde et l'espace

textuels pour le dire et le lire, traversant les frontières géopolitiques, se mettant au service du roman comme genre total, métis , plurilingue.

Mais force est de constater que c'est une vision trop idéaliste, car, comme souligné précédemment, le temps alloué au module dans le canevas élaboré par la tutelle nous impose des contraintes pratiques, méthodologiques, un planning semestriel canonique qu'on ne peut en aucun cas enfreindre : un volume horaire et un nombre de séances entre TD et COURS. Il fallait donc faire une sélection, opérer un choix quant aux textes, corpus et région francophones à border, parmi l'immensité du corpus disponible. Disons-le d'emblée, si on a cerné plus ou moins intégralement notamment dans l'introduction et les premiers chapitres, ce qu'on peut appeler la partie définitionnelle, la problématique de la littérature francophone, dans le reste du cours l'accent est plutôt mis sur le questionnement qui nous touche directement en tant qu'Africain, voire même Maghrébin, et notamment Algérien...

Nous avons ainsi fait appel prioritairement à une multitude de ressources traitant de la littérature francophone, africaine et surtout maghrébine.

Introduction

Notre époque connaît peut-être actuellement ce que Samuel Huntington appelle « le choc de civilisations »¹. En effet, des conflits divers s'inscrivant dans un mouvement de globalisation mondiale au sein duquel viennent se greffer d'autres actions de revendications religieuses, culturelles et nationales. Ce qui induit le fait que cette même époque dans laquelle nous vivons connaît aussi et surtout des guerres voire des génocides qui sont la conséquence directe ou indirecte des slogans à l'emporte-pièce tels la démocratie ou la liberté. Ainsi les questionnements identitaire « qui suis-je ? » et de l'Autre « qui es-tu ? » acquièrent une importance capitale tant qu'ils soulèvent une problématique qui est au cœur même de toute création artistique ou œuvre littéraire.

La question devient d'autant plus complexe si l'on est issu d'une région qui a subi les affres du colonialisme. Ce qui est malheureusement le cas de la plupart des pays francophones, africains, maghrébins.... Des pays ayant été envahis et colonisés par l'ex-puissance impérialiste française ; mieux, particulièrement l'Afrique ayant été pendant longtemps une vaste colonie, tous les spécialistes s'accordent pour dire que la littérature africaine, en particulier, et tous les autres modes et moyens d'expression africains en général partagent nombre de points et traits dénominateurs. Ce qui a induit des conditions également communes de métissage, d'acculturation, de dépendance, de soumission, d'appauvrissement, etc. Et comme l'écrit Liss Kihindou :

La littérature africaine donne de part en part la preuve de la rencontre du continent africain avec l'univers européen. Elle est manifeste dans la thématique qui prend sa source dans le sentiment de malaise, d'incertitude identique à celui qui accompagne toute situation à laquelle on est nouvellement confronté².

Cependant, après la vague des indépendances, s'en est suivi le déchirement identitaire, l'exil souvent forcé, le mélange d'influences culturelles diverses et les interrogations sur l'avenir des pays qui ont accédé à l'indépendance, etc., L'aventure coloniale et la dépossession matérielle et immatérielle qui s'en est largement suivie quasiment partout sur le territoire francophone a fait que ces pays ont le même destin culturel, politique, économique, etc. Aussi le processus d'aliénation, de négation de

¹Huntington Samuel, *le choc de civilisations*, Paris, Odile Jacob, 1997. 402 pages

²Liss Kihindou, *L'expression du métissage dans la littérature africaine : Cheikh Hamidou Kane, Henri Lopes et Ahmadou Kourouma*, L'Harmattan, 2011. P. 10

l'indigène, la sous-estimation de la culture autochtone, toutes ces entreprises d'acculturation et de dévalorisation dirigées contre la population indigène locale étaient légion un peu partout sur le sol francophone envahi et colonisé. Les auteurs et les artistes francophones, pour des raisons tout à fait rationnelles et compréhensibles ne peuvent que s'opposer à cet état de marasme généralisé qui leur a été imposé par la présence ou le fait colonial, les faisant passer pour des sous-hommes, souvent des barbares vivant dans un état primitif. Tous les artistes et écrivains, tous bords confondus, ne peuvent par conséquent qu'être animés par le désir profond de valorisation et d'affirmation de soi, du « Même (Africain, Maghrébin, Haïtien, Libanais, etc.) » face à « l'Autre occidental » qui voudrait assoir sa domination ; cet Autre qui, plus est, l'opresseur¹, l'envahisseur, le colonisateur qui cherche à s'imposer et imposer son système de pensée, sa culture, etc., en décimant et tuant tout ce qui est originel et autochtone...

« Qui suis-je ? » est donc certes un questionnement identitaire dominant chez les auteurs francophones, mais d'autres questions travaillent aussi profondément et largement le texte francophone, telles les interrogations existentielles sur la place de la femme au sein de la société, de l'entre-deux culturel idéologique qui sature le discours des écrivains qui ont vécu et connu cette période des indépendances et postindépendance, interrogations aussi sur la langue de l'Autre, la culture de l'Autre, française, ce « butin de guerre » et ses rôles et fonctions symboliques surtout dans le cadre globalisant de la mondialisation.

Ces invariants sont donc le socle commun que partagent les textes francophones, et qui, en dépit de leurs spécificités respectives propres, constituent le lien de parenté, le ciment qui fait joindre et sceller leur destin.

Par ailleurs, l'autre trait dénominateur non des moindres des textes francophones notamment de la région africaine (qui domine dans ce cours) c'est le fait que les auteurs soient tous impactés et marqués y compris dans leur chair et âme par des péripéties de l'Histoire récente de l'Afrique, faites de colonisation, de décolonisation, d'exil, de déterritorialisation, de guerre civile, etc. De fait, pour ces auteurs francophones africains, comme pour nombre de leurs confrères francophones des autres régions dans le monde qui ont connu le même sort, il y a le même désir obsédant de trouver le contenu adéquat, la forme esthétique ainsi que les procédés d'écriture les mieux appropriés pour se dire et exprimer et mettre en scène, en écriture cet état ou situation

¹On devrait dire normalement ex-opresseur, l'ex-colonisateur, etc....Or, on a comme l'impression que ça ne s'est jamais arrêté, que ça continue toujours ...et.. encore !

d'altérité, laquelle situation se trouvant mise en écriture, ironie du sort, dans « la langue de l'Autre ». Ces productions artistiques et littéraires africaines, écrit Amina Azza Bekatt :

Nées de situations identiques d'assujettissement, ces œuvres surgies de l'imaginaire d'écrivains ancrés dans leurs mythologies originelles respectives présentent, en dépit de leurs spécificités, une frappante parenté, leurs auteurs ayant été embarqués, spontanément, dans une même recherche obsédante de l'autre, à y proclamer sa différence intractable en même temps que son appartenance irrécusable à l'universalité de l'humaine condition¹.

Comment penser cet Autre qui m'a asservi et appauvri et dont je garde encore des séquelles et des traumas indélébiles ? Comment trouver un compromis non seulement pour tourner la page, panser le passé et le présent, penser surtout l'avenir en commun pour un vivre ensemble plus que jamais urgent et factice ? Aussi, comment aseptiser peut-être les plaies du passé, lointain et récent, tenter d'oublier ce passé et pardonner tout ou tout au moins une partie ?

D'où l'intérêt, vaste, de ce modeste cours qui porte sur la littérature francophone issue des territoires qui *a priori* ont en commun les mêmes invariants : même Histoire et destin, les deux régions ayant été anciennement colonisée par le même colonisateur ; mêmes aspirations, etc., lesquels invariants qui forment une toile de fond sous-tendant et nourrissant le débat idéologique et permettent de mettre en évidence dans ces textes francophones des procédés d'écriture sous-jacents au discours altéritaire et des visions du monde qui y sont à l'œuvre. L'intérêt de s'interroger sur la littérature francophone est donc majeur et avéré et peut être jugé sur une vaste échelle.

C'est pourquoi nous pensons en fin que le syntagme littérature francophone offre une réflexion approfondie sur les notions diverses et variées telles l'altérité, l'identité, l'exil, l'entre-deux...et sur des auteurs émigrés ou plurilingues ayant choisi le français comme langue de création.

¹Amina AzzaBekatt, *Regards sur les littératures d'Afrique*, OPU, 2006. p. 4

Chapitre 01 :

Survol historique

1-France coloniale et ses effets

En raison des effets de la colonisation de la France métropolitaine au cours des siècles, le français est parlé sur les cinq continents, mais il est plus répandu en Europe et en Afrique. Il y a plus de 300 millions de locuteurs français dans le monde et environ 80 millions de locuteurs natifs. La Francophonie couvre les quatre régions généralement reconnues du monde francophone : le Maghreb, l'Afrique subsaharienne, les Amériques et les Caraïbes et l'Europe.

La littérature francophone s'étend sur toute la planète. Les œuvres proviennent de divers pays allant du Liban au Moyen-Orient au Canada en Amérique du Nord et au Sénégal en Afrique. Il y a également des locuteurs francophones en Océanie, en Asie et en Amérique du Sud. À l'heure actuelle, la France possède des territoires de la République française tels que la Corse, ainsi que de nombreux territoires et collectivités d'outre-mer. Il s'agit notamment des îles des Caraïbes de la Guadeloupe, de la Martinique, de Saint-Martin et de Saint-Berthélémy (connues sous le nom populaire de Saint-Barth), de la Guyane française (située sur la côte nord de l'Amérique du Sud), de Saint-Pierre-et-Miquelon (au sud de Terre-Neuve dans l'océan Atlantique), de l'île de la Réunion (dans l'océan Indien à l'est de Madagascar), de Mayotte (située dans le canal du Mozambique), de la Polynésie française, de la Nouvelle-Calédonie (une île à statut spécial au large des côtes de l'Australie) et de la Nouvelle-Zélande. Et Wallis et Futuna (dans l'océan Pacifique). Outre ces territoires et régions d'outre-mer, de nombreuses régions du monde sont tombées sous l'influence française à un moment donné de l'histoire, la plupart du temps sans qu'elle ne l'ait sollicitée.

L'Asie et le Pacifique Sud, par exemple, ont tous deux connu la domination et l'influence françaises au cours de leur longue histoire. En Asie, l'histoire de l'implication française a laissé un héritage de langue et de culture françaises. Connus sous le nom d'Indochine française jusqu'à sa disparition en 1954, les pays du Vietnam, du Cambodge et du Laos étaient sous la domination coloniale de la France à des degrés divers. La présence française en Inde au milieu du XVIII^e siècle était principalement une entreprise commerciale, mais a également une histoire compliquée. Dans le Pacifique Sud, la Polynésie française, une collectivité d'outre-mer de la France, comprend près de 120 îles et archipels. La Polynésie française est souvent controversée

pour un certain nombre de raisons, notamment son utilisation par la France dans des essais nucléaires au milieu du XXe siècle. Le gouvernement français du président Emmanuel Macron a finalement abordé cette dette lors d'une visite dans les anciens territoires à l'été 2021. L'île de Tahiti est devenue célèbre grâce aux peintures de l'artiste français Paul Gauguin, qui s'y est rendu après son séjour en Martinique, et a été critiqué pour avoir exploité sa position de pouvoir sur les jeunes femmes autochtones qui étaient souvent des modèles dans ses peintures.

Ce cours s'efforçant de regrouper les nombreux pays et territoires en lien avec le français, il nous est néanmoins difficile, voire impossible de répertorier et de traiter toutes la littérature de l'immense corpus de la littérature francophone. En effet, chaque pays et chaque culture a sa propre histoire avec la France et avec la langue française, qui est souvent controversée. Si la France a toujours été le centre de la littérature francophone, des auteurs de divers pays francophones déplacent cette lumière. Alain Mabanckou, célèbre écrivain congolais sur lequel nous reviendrons un peu plus loin, déplore justement cette séparation entre littérature française et littérature francophone. Il note que la littérature francophone évoque l'idée d'une littérature lointaine, une littérature créée hors de France, le plus souvent par des auteurs non seulement originaires des anciennes colonies françaises mais en dehors des toute influence de la France coloniale , mais qui trouve curieusement leur place sur le piédestal de la littérature française: « [...] les écrivains francophiles – j'entends par ce terme des écrivains qui ne viennent pas de pays francophones et qui ont choisi d'écrire en français – sont le plus souvent immédiatement intégrés dans les lettres françaises. »¹ Pour beaucoup, les choses sont en train de changer. La littérature francophone est loin d'être lointaine ou insignifiante, comme en témoigne la forte augmentation du nombre d'écrivains de divers pays francophones qui remportent des prix prestigieux et voient leurs œuvres être acclamées par le public et la critique à l'échelle mondiale. La littérature francophone offre un large éventail de perspectives et de récits, souvent issus de groupes marginalisés comme les femmes et les personnes de couleur. Elle explore des concepts comme l'adolescence, l'amour, les relations familiales complexes, le genre et l'identité raciale, ainsi que l'histoire et la théorie postcoloniales. De nombreux auteurs français d'origine africaine, caribéenne (ou non européenne) examinent la notion d'identité française dans un pays où leur nationalité est

¹A. Mabanckou, *Le Monde*, 20/03/06.

censée effacer leur race. Jusqu'à récemment, la race était souvent perdue ou ignorée au profit de l'idée d'universalisme – au détriment des progrès vers les idéaux républicains de liberté, d'égalité et de fraternité. Des progrès sont réalisés sous la forme de débats publics, de recherches et de reconnaissance de l'histoire complète de la France dans le monde. Plutôt que de réprimer les conversations qui surgissent ou de craindre qu'une histoire en remplace une autre, on peut considérer l'analogie de la professeure Mame-Fatou Niang selon laquelle certaines pages du livre d'histoire de France – longtemps collées ensemble – s'ouvrent à la vue de tous, créant une histoire compliquée mais plus authentique. Heureusement, ces dernières années, de nombreuses œuvres sont devenues disponibles en traduction anglaise, ce qui donne accès aux locuteurs non francophones.

1.2. Francophonie

Compte tenu de la diversité des situations linguistiques, culturelles et sociopolitiques, le mot apparemment neutre de « francophonie » (néologisme du XIXe siècle inventé par le géographe français Onésine Redus (1837-1916)) doit donc impérativement être mis au pluriel, car les francophonies sont nécessairement multiples.

Il en est de même des littératures francophones. L'emploi des expressions « francophonie », « littérature francophone » au singulier, n'a de sens que dans le contexte très spécifique d'une opposition aux autres *-phonies* : anglophonie, germanophone, hispanophonie, lusophonie, arabophonie, etc. et aux littératures d'autres langues : la littérature francophone vs la littérature anglophone aux Antilles ou en Afrique, par exemple.

les expressions « littératures francophones » et « francophonie » se sont imposées, au prix de malentendus et de controverses infinies.

Par ses origines et par son histoire, la Francophonie avec une majuscule revêt donc une signification éminemment politique qui alimente toutes les controverses depuis les années 1960, comme en témoigne le fait qu'un pays comme l'Algérie ait longtemps refusé d'appartenir à ses instances.

- La détermination linguistique (situation de diglossie) sans cesser d'en être un élément majeur, n'est plus un élément fondateur de ce que M. Beniamino appelle " les littératures en contact ". Il faut désormais prendre en compte les situations des œuvres dans toute leur diversité (historique, géographique,

sociolinguistique, sociologique) mais en les rapportant à une mesure commune qu'est le fait capital de l'expansion coloniale.

- Cette nouvelle délimitation du corpus conduit par exemple à exclure les littératures belges et suisses traditionnellement admises au sein des littératures francophones mais commande de rapprocher les littératures africaines anglophones, lusophones et francophones.
- Mais à la différence des locuteurs européens parlant et écrivant dans leurs langues respectives, les écrivains africains europhones passent d'abord par leurs langues d'origine pour arriver au stade de la pratique de l'anglais, ou de l'espagnol ou du portugais ou du français, langues les plus parlées dans les pays anciennement colonisés en Afrique comme en Amérique latine.
- chez les écrivains africains europhones

Chapitre II

De la « littérature francophone »

1. Conditions d'émergences

Si l'on veut à tout prix définir, de façon rapide et superficielle, ce qui'est la « littérature francophone », on dira alors que littérature francophone c'est le français international : une langue donc internationale, véhiculaire dans sa relation avec le récit.

L'émergence d'une littérature francophone autonome et distincte de la littérature française, s'est affirmée peu à peu à partir de la seconde moitié du XXe siècle.^b Le français international demeure la langue de la relation du récit Cependant, avant de parler de littérature francophone (au singulier), ou littératures francophones (au pluriel), on a longtemps tergiversé. Souvent et pendant longtemps, on les désignait comme littérature « régionales », « périphériques », « connexe », « d'outre-mer » ou « d'expression française »: une telle profusion de termes renferme une problématique profonde.

En effet, la rigidité de ce qu'on appelle le centralisme français a pendant longtemps fait que toute production littéraire étrangère « en français » semble constituer un écart par rapport à la norme et qu'elle doit donc s'inscrire dans ses marges. Ainsi, longtemps cantonnées dans la catégorie de « littérature coloniale », il aurait fallu attendre les années 1960, et les mouvements de décolonisation et des indépendances des pays du Tiers-Monde, pour voir émerger enfin effectivement la notion de francophonie littéraire: écrire en français n'était pas alors seulement l'apanage de l'ex puissance colonisatrice. Les peuples colonisés ont alors ainsi pris conscience que le français peut être un moyen d'expression de leur rêve comme de leur souffrance.

Alain Mabanckou pense que :

« (...) on a pu remarquer le flou que véhiculait la notion de francophonie, non pas que celle-ci soit à décrire mais par l'allusion fort politique qu'elle sous-tend, et jamais une notion n'avait été aussi contestée, les procureurs les plus impitoyables regardant la francophonie comme la continuation de la politique étrangère de la France dans ses anciennes colonies ! La création littéraire est étrangère à ces rapports, et c'est dans

cet esprit que je suggérai alors la définition de ce qu'il fallait entendre par « écrivain francophone », définition dans laquelle j'englobais également, sans tergiversations, l'écrivain français »¹

Ainsi, et au-delà de la structure du texte et des interprétations qui en découlent, un autre aspect mérite toute notre attention : il s'agit de l'identité de l'œuvre littéraire francophone, c'est-à-dire son identité générique ainsi que son appartenance à une catégorie ethnique ou nationale. Un élément incontournable dans l'étude du texte littéraire francophone, notamment maghrébin à partir duquel nous pouvons développer deux grands axes, qui se présentent sous forme de dichotomies.

2. « littérature francophone », un syntagme problématique !

2.1. Dichotomie littérature française/littérature francophone

L'expression littérature francophone peut être approchée de différentes manières. Le premier axe fait référence à la dichotomie littérature française/littérature francophone qui obéit à une logique visant la sauvegarde et la promotion de la langue et de la littérature françaises dans un monde marqué par la mondialisation. Cependant, cette logique obéit, à son tour, à un paradigme idéologique devenu vieillissant, mais sur lequel se cramponne encore une bonne partie de l'intelligentsia française, à savoir celui de la hiérarchisation des littératures : la littérature produite en France fait figure de noyau autour duquel gravitent les littératures, produites dans la langue française hors hexagone, et qu'on rassemble communément sous l'appellation de « littérature francophone ». La question est, par conséquent, de savoir quelles positions adoptent les écrivains francophones quant à une stratégie qui les maintient dans une forme de dépendance vis-à-vis de la littérature française.

2.1.1. L'arrondissement des ongles :

Il y a ceux qui comme, Alain Mabanckou, pensent qu'il faut absolument en finir avec le sens trop péjoratif dont a toujours été investie cette formule qu'est la « littérature francophone », étant donné la séparation, pour ne pas dire la ségrégation de fait qu'il impose et institue : d'un côté l'écrivains français de France, d'un autre côté, les

¹A. Mabanckou, « Le chant de l'oiseau migrateur », in Michel le Bris, Jean Rouaud (dir), *Pour une littérature-monde*, Paris, Gallimard, 2007

écrivains d'origine étrangère, donc pas français qui écrivent en français (des magrébins, moyen-orientaux, haïtiens, subsahariens, etc.

Peut-être, le seul moyen de dépasser cet antagonisme serait d'englober la littérature française dite de souche, dans la littérature francophone. Chose qui va apaiser un tant soit peu les esprits, tant que la littérature francophone, telle qu'elle a été perçue jusqu'ici, c'est-à-dire dans son acception la plus stricte et la plus académisée, demeure, pour beaucoup d'auteurs, une expression très politisée et à connotation fortement néocolonialiste : la perpétuation de la politique culturelle colonialiste. D'où donc la nécessité de la rejeter en bloc pour empêcher de penser toute différence. Car, l'impasse n'est pas loin.

2.1.2. Centre franco-parisien

Cependant une telle proposition ou position n'est pas sans déplaire aux tenants et défenseurs de la France coloniale ou, comme le définit si bien Cyrille François¹ dans « *débat francophone* », le **purisme francocentriste** ou le **Centre franco-parisien**. En effet, pour ceux-ci, s'il fallait mélanger littérature française et littérature francophone, c'est plutôt la démarche inverse qu'il faudra alors adopter. Autrement dit, intégrer la « littérature francophone » dans « la littérature française », et non le contraire !

Ainsi, il n'est pas question par exemple de qualifier de littérature française, une littérature antillaise ou maghrébine. Il y a une littérature française du Maghreb, des Antilles, et une littérature française de France. Toutefois, comme il est dit plus haut, pour beaucoup d'auteurs, une formulation de ce type serait problématique car elle ne fait que montrer et renforcer le lien de dépendance à la littérature française : c'est ce qu'ils appellent le néo-impérialisme.

En tout état de cause, la réconciliation paraît difficile à atteindre entre ces deux tendances, entre pro-francophones et anti-francophones. Car que l'on dise littérature française, y compris pour les écrits venant d'ailleurs, ou que l'on la nomme littérature francophone, y compris celle produite par des écrivains français en France, des différends peuvent toujours subsister et tous les remous s'apaisent difficilement.

En effet, une question cruciale reste posée : Que faut-il alors faire des notions telles la culture, l'Histoire et la politique, notions souvent sous-jacentes, voire consubstantielles

¹Cyrille François, « Le débat francophone », *Recherches & Travaux*, 76 | 2010, 131-147.

à la littérature, et partant à la littérature francophone : de la diversité de cultures des uns et des autres venus d'horizons différents et lointains ?

« C'est dans cette tension entre un centre, la métropole, et des littératures en langue française, provenant d'espaces très divers, que tout se joue, et c'est cette partition spatiale de la littérature qu'il faut tout d'abord interroger »¹.

En effet, beaucoup d'écrivains francophones (au sens académique) ont un rapport plutôt complexe à cette même langue dans laquelle ils écrivent : le français. D'où l'intérêt qu'il faut maintenir ce découpage géographique. Il faut donc bien regarder et analyser la relation de la langue française par rapport aux pays et aux auteurs concernés : ce rapport est complexe, car il s'agit souvent de la langue du colonisateur ou d'une puissance dominante et envahissante. Chose qui se trouve dans les œuvres de nombreux auteurs.

A ce titre, Malek Haddad chez qui, la langue française symbolise clairement l'exil, se sent moins séparé de (sa) patrie par la Méditerranée que par la langue française, disait-il à juste titre. Ou alors cette formule qu'on attribue traditionnellement à MAMMERI affirmant parler (écrire en) français pour dire au français qu'il n'est pas français !

Cependant, nombre d'écrivains et intellectuels, français ou exilés de leur pays d'origine qui refusent l'appellation de « littérature francophone », lui substituent une « littérature-monde en français » dont l'intérêt est double : jeter aux oubliettes la francophonie littéraire et renouer avec le geste référentiel de la littérature contre la prétendue autonomie du texte. Car, comme on l'a vu, que faut-il faire pour atténuer un tant soit peu les tensions inhérentes à ce syntagme « littérature francophone » ? faut-il dire, d'un côté la littérature métropolitaine hexagonale, et de l'autre les littératures de langue française non métropolitaines, c'est-à-dire mettre dans le même sac la Maghreb, Afrique subsaharienne, les Antilles, le Machrek ou le Moyen-Orient (Liban), mais aussi la Suisse, la Belgique, le Québec, etc., sous un même dénominateur ?

D'autres conceptions de la littérature francophone poussent la réflexion jusqu'à distinguer entre deux blocs de francophonie : une littérature française produite hors de France appelée littérature française ou francophonie du « Nord » (Suisse, Belgique,

¹Sarah Iundt, *Retour sur la notion de littérature francophone*. En ligne. URL : <http://malfini.ens-lyon.fr/document.php?id=128>. Consulté le 20/05/2024

Québec, etc.) et une littérature française ou francophonie du « Sud » (Maghreb, Afrique subsaharienne, Moyen-Orient, etc.

Cependant, certains critiques essayent d'autres possibilités de dépassement de cet écueil que représente la dualité entre littérature du centre-parisien et textes francophones des pays étrangers. Il s'agit de penser ces derniers à travers l'Histoire et les cultures de chaque pays. En effet, on estime que chaque pays francophone vit et entretient un rapport spécifique et personnel avec ce qu'on appelle le centre, la France. Dans le but d' « *Amener une compréhension des phénomènes, des « scénarios locaux » hérités de l'Histoire, en vue d'une transmission d'un patrimoine pluriel, mouvant, métissé. Penser le texte littéraire dans une situation au confluent de culture(s), sociétés, nations et d'une histoire plurielle permet de conférer un semblant de cohérence aux francophonies littéraires en saisissant ce qui est partagé ou « différencié ».* Comparée, cette histoire l'est nécessairement dans la mesure où chacune des francophonies est confrontée à une ou des « historicités toujours marquées par la dépendance et l'interdépendance évidentes, voire par un destin subi »¹

2.2. Dichotomies littérature francophone postcoloniale / postmodernité littéraire.

Il s'agit, également, de questionner le rapport entre postcolonialisme et postmodernité, à supposer que dans cette dernière l'idée du postcolonialisme ne peut pas être séparée de la logique du centre et de périphérie.

Ce dernier point nous conduit justement au nouvel axe de réflexion que suscite le questionnement autour de l'œuvre littéraire francophone. Il s'agit des dichotomies *littérature francophone postcoloniale / postmodernité littéraire*.

A travers cette dichotomie, nous soutenons l'idée selon laquelle le roman francophone postcolonial s'éloigne de plus en plus de la modernité au sens que Gontard donne à ce terme², pour incarner davantage l'esprit relevant de la postmodernité¹,

¹Cyrille François, « Le débat francophone », *Recherches & Travaux*, 76

² « La modernité, c'est la pensée du Siècle des Lumières, la croyance que la rationalité grâce au progrès ininterrompu des sciences et techniques, conduit à l'émancipation progressive de l'homme, dans une société de plus en plus libérée. Tel est le sens de l'Histoire, chez Hegel comme chez Marx. Les catégories fondamentales de la modernité sont donc la raison, l'innovation, l'expérimentation et le progrès. La logique qui sous-tend cette vision d'un devenir humain en flèche relève de la logique dialectique qui, de

défendu par Lyotard, Glissant, Guattari, Deleuze, Derrida, pour ne citer que les plus connus, et qui revendentiquent les principes de l'hétérogénéité, de différence, de diversité, de décentrement-rhizome, de pluralisme et de multiculturalisme ; toute une terminologie qui déconstruit le principe de totalisation soutenu par le rationalisme français, depuis les Lumières.

3. l'identité générique

Du point de vue de l'identité générique, le roman francophone postcolonial s'inscrit de plus en plus dans ce que la critique appelle le mélange des genres. En effet, en tant que genre occidental par excellence, le roman a investi le paysage littéraire maghrébin suite à la colonisation française pour y devenir l'un des genres majeurs, sans pour autant échapper à une forme de subversion, tel que l'explique Mohammed Djeghlou dans le passage suivant : « *Parler de soi dans les catégories du discours de l'autre en disant subrepticement autre chose que ce dernier. Reconnaître et subvertir les valeurs pour induire une reconnaissance réciproque, sans jamais en poser les termes dans la clarté* »². Parallèlement à cette quête de catégories discursive à même de rendre compte de l'imaginaire maghrébin, la subversion générique répondait à une volonté de rupture par rapport aux textes des écrivains de la première génération³, ayant eu pour modèle la littérature française et, plus généralement, occidentale. Autrement dit, elle répondait à une volonté de s'affirmer en tant qu'écrivains libérés du paternalisme littéraire, exercé par la littérature française et incarné par les premiers romans maghrébins d'expression française. A ce propos, l'hypothèse selon laquelle la subversion des canons littéraires classiques participerait de l'acquisition, au profit du roman, d'une nouvelle identité à travers sa transformation générique, est défendable, et de ce point de vue, l'identité nationale de l'auteur ne devrait plus constituer l'unique critère dans la définition de la littérature qui en ressort. Par conséquent, toute étude portant sur la littérature francophone devra intégrer cet élément afin de mieux comprendre le fonctionnement

l'opposition binaire des contraires dégage une synthèse unitaire, c'est-à-dire un ordre supérieur qu'on peut appeler *Sens de l'Histoire* mais qui travaille indistinctement le domaine des sciences, celui des arts et celui des cultures ». Article paru dans *Le Temps des Lettres, Quelles périodisations pour l'histoire de la littérature française du 20^{ème} siècle ? (Sous la direction de Michèle Touret et Francine Dugast-Portes)*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, coll. *Interférences*, 2001, pp. 283-294.

¹La définition de ce concept reste problématique et la difficulté d'en délimiter les champs théoriques est pour le moins tenace. Les différentes publications et colloques allant dans ce sens le démontrent clairement.

²*Un romancier de l'identité perturbée et de l'assimilation impossible*,

³ Nous faisons référence ici aux frères Zinati, Leila Debbèche et Mohamed Ould Chikh

interne du roman francophone et d'instaurer un espace supplémentaire pour la comparaison des divers textes produits dans cette langue.

Chapitre III

Littérature africaine francophone

Le terme « littérature africaine francophone » est largement utilisé pour désigner la littérature d’Afrique subsaharienne écrite en français par des auteurs vivant en Afrique ou à l’étranger.

Dans le contexte africain, le concept a pris de l’importance dans les années 1960 sous l’égide de Léopold Senghor et Habib Bourguiba, deux présidents africains qui ont prôné la création d’une organisation reliant toutes les nations partageant la langue et la culture françaises. D’une certaine manière, leur idée était une réponse à la création du Commonwealth britannique (1965), une organisation regroupant d’anciennes colonies britanniques. Par la suite, une série d’institutions francophones furent créées : l’ACCT (Agence de Coopération Culturelle et Technique) en 1970, le CIRTEF (Conseil International des Radios-Télévisions d’Expression Française) en 1977, l’AIMF (Association Internationale des Maires Francophones) en 1979. Avec l’émergence et la consolidation des écrits littéraires dans les pays francophones, il convenait de classer et d’étudier ces nouveaux auteurs et leurs œuvres. À différentes étapes, les critiques ont commencé à parler de littérature québécoise, de littérature francophone belge, de littérature maghrébine, de littérature caribéenne française et de littérature africaine francophone. Bien que certains critiques aient exprimé leur malaise à définir la littérature africaine selon la division linguistique anglophone-francophone qui rappelle l’histoire coloniale, la littérature africaine francophone est largement utilisée comme catégorie descriptive.

Pendant l’ère coloniale, la littérature africaine francophone était dominée par le mouvement de la négritude, bien que certains critiques fassent remonter ses débuts à la littérature de René Maran Publication de Batouala (1921). Dans les années 1930, les étudiants noirs des colonies françaises des Caraïbes et d’Afrique se sont rebellés contre les politiques d’assimilation de leur éducation et ont rivalisé pour revaloriser leurs racines culturelles africaines communes, que la colonisation avait systématiquement dévalorisées. Aimé Césaire, Léon-Gontran Damas et Senghor ont mené ce mouvement qui a non seulement galvanisé les étudiants noirs mais a également séduit des membres éminents de l’establishment littéraire français, tels que Jean-Paul Sartre, Simone de Beauvoir, André Gide, Marcel Griaule, Michel Leiris et André Breton. De cette révolte est né tout un corpus d’écrits (notamment poétiques) qui ont célébré les racines africaines des cultures noires longtemps considérées comme des manifestations de

barbarie. L'"Orphée noir" de Sartre, préface de l'Anthologie de la nouvelle poésie nègre et malgache d'expression française de Senghor (1948), a mis en évidence les idées principales de ce mouvement littéraire. La revue *Présence africaine*, publiée en français et en anglais, a été créée pour servir d'un des principaux moyens de transmission (1947). Cette collectivisation de la souffrance au nom de la race a favorisé des activités culturelles très visibles, dont deux rencontres du Congrès des écrivains noirs africains à Paris (1956) et à Rome (1959) ; elle a néanmoins montré des faiblesses dans la prise en compte de la diversité des auteurs de la négritude ont vécu des expériences traumatisantes liées au colonialisme. La littérature de la négritude s'est concentrée sur l'exaltation de la noireté tout en dénonçant les politiques coloniales désobligeantes ; les auteurs anglophones ont concentré leur attention sur les principales différences entre les cultures occidentales et locales.

Cette différence de perception est souvent illustrée par la réponse laconique de Wole Soyinka à la tendance narcissique de la négritude : « le tigre ne proclame pas sa nature de tigre ; il saute sur sa proie »¹, . Dans les années 1950, des romans d'écrivains francophones ont été publiés, notamment ceux de Camara Laye, Mongo Beti, Ousmane Sembene et Ferdinand Oyono. La décolonisation a été un triomphe pour les écrivains de la négritude qui, dans de nombreux cas, ont joué un rôle important dans la lutte pour la liberté. Dans les premiers jours de l'indépendance, le besoin de dénoncer l'assimilation forcée des masses africaines et la réévaluation positive des cultures dites primitives ont cédé la place à un examen minutieux des performances de l'élite. Une fois l'euphorie retombée, les problèmes ont forcé une réorientation des énergies vers les problèmes urgents qui assiégeaient les nouvelles nations en quête de consolidation. Hamidou Kane, Ahmadou Kourouma et Yambo Ouloguem ont été parmi les figures marquantes de ce nouveau phénomène littéraire.

A l'époque post-indépendance, l'urgence des problèmes auxquels étaient confrontées les nouvelles nations a créé la nécessité de scruter sa situation spécifique. Ainsi, les écrivains et critiques caribéens ont progressivement pris conscience de l'importance de se concentrer sur leur "caraïbeté" (comme Edouard Glissant dans *Le Discours antillais*, 1981), résultant d'une sédimentation d'éléments tirés des cultures africaine, européenne

¹Page

10 consultable sur le site de dictionnaire des citations sur le site :<https://www.dicocitations.com/citations/citation-158082.php>

et asiatique. Allant encore plus loin que Glissant, le tandem caribéen Bernabe, Chamoiseau et Confiant (*Eloge de la créolité*, 1989) a revendiqué l'ère de la créolité, où l'attachement à leur culture créole a pris le pas sur une Afrique romantique éloignée. De même, les écrivains africains sont allés au-delà des questions raciales pour traiter des problèmes spécifiques à leurs communautés. Dans leur cas, l'utilisation des langues européennes a soulevé des questions sur l'essence de la littérature africaine et sur le fait d'être africain. Certains critiques, comme l'écrivain kényan Ngiigi wa Thiong'o, ont vu les expériences des Africains comme uniques à tous et ont suggéré que leurs écrits ultérieurs se répartissent en deux catégories, à savoir la littérature europhone et la littérature africaine.

Depuis l'indépendance, la littérature africaine francophone a évolué selon une trajectoire semblable à son homologue anglaise. Dans les années 1960, de nombreux écrivains ont traité du choc des cultures, de la désillusion à l'égard des élites autochtones et de la mauvaise gestion des affaires publiques par ces dernières. Cette tendance a culminé dans ce que l'on appelle "l'afropessimisme".

Les années 1980 ont vu l'émergence des femmes écrivaines, à l'instar de la romancière sénégalaise Mariama Ba, dont *Une Si Longue Lettre* (1981) a marqué le tournant où les femmes ont trouvé et utilisé leur propre voix. Des auteurs primés tels qu'Aminata Sow Fall, Werewere Liking, Calixthe Beyala, Ken Bugul et Véronique Tadjo sont devenus des noms familiers dans les cercles littéraires. Dans les années 1990 et 2000, reflétant la crise multidimensionnelle qui secoue le continent, des écrivains francophones tels que Kourouma, Dongala, Bugul, Tadjo et Monenembo se sont concentrés sur le sort de L'enfant, non pas tel qu'il est perçu dans *L'Enfant noir* de Laye mais comme victime d'un monde adulte trompeur déterminé à explorer son innocence. La littérature francophone a pris de l'ampleur avec des écrivains chevronnés et des œuvres raffinées dans le théâtre, la poésie, les romans, les essais et les contes populaires. Cependant, comme dans les années précédentes, la société reste son centre d'intérêt principal.

Chapitre IV
L'œuvre francophone :
Une œuvre ouverte

1. De la notion d'identité ; repères théoriques

L'identité est une notion largement exploitée par la philosophie, la sociologie et la psychologie avant que les théoriciens et critiques littéraires s'en emparent à leur tour dans leurs études. Cela s'explique par l'apparition, à partir de la deuxième moitié du XXème siècle, d'une littérature de plus en plus encline vers des questions qui relèvent de l'identité sous ses différentes formes.

1.1. L'entre-deux personnel et culturel

L'homme est par définition un être social, et en tant que tel, il construit son identité dans son rapport aux autres, en ce sens, l'identité est essentiellement un sentiment d'être par lequel un individu éprouve qu'il est moi, différent des autres. Il la construit également par rapport à son histoire personnelle, déterminée par la somme des expériences accumulées au fil de sa vie, et par rapport à l'histoire d'une époque qu'il partage avec son groupe social, ou, plus, généralement sa nation. Associer l'identité à la culture revient à parler de sentiment d'appartenance, chez l'individu, à une société qui n'est pas forcément la sienne d'origine, mais avec laquelle il partage les mêmes goûts artistiques, vestimentaires, culinaires, musicaux et linguistiques. Ce sentiment d'appartenance obéit souvent à une vision hiérarchisant des cultures mises en contact, dans un processus d'identification et de différenciation. En effet, adhérer à un système culturel implique souvent le rejet d'un autre, pour des considérations morales ou esthétiques. Ainsi, il n'est pas rare qu'un individu se détache de sa culture d'origine pour se rapprocher d'une autre, considérée plus compatible avec ses aspirations et sa vision des choses, dans des attitudes de manie ou de philie, pour reprendre la terminologie comparatiste.

De nos jours, le monde est devenu un espace interconnecté et le contact de cultures se fait d'une manière permanente et parfois superficielle : Le tourisme de masse a remplacé les voyages explorateurs, l'image¹ à remplacer les mots et le surf sur internet a remplacé les lectures assidues. Cette superficialité fragilise les relations interculturelles, incarnées le plus souvent par des clichés et des stéréotypes qui sont des indices d'une communication univoque et d'une culture en voie de blocage². Cela se

¹ Il est vrai que l'image est parfois plus expressive que les mots.

² Pageaux (D.H.), *Littératures et cultures en dialogue*, L'Harmattan, 2007, p.33

traduit par ce que certains qualifient, avec exagération, de « choc civilisationnel »¹. Sans exagérer la portée de cette « phrase-choc », il est effectivement des situations où la confrontation l'emporte sur le dialogue, à travers des attitudes de rejet de stigmatisation de l'étranger. Nous pouvons citer, à titre d'exemple, la difficulté de plus en plus évidente autant pour un Orientalde faire accepter sa différence culturelle dans les sociétés occidentales que pour un Occidental de le faire dans les sociétés orientales. Les réseaux sociaux ainsi que beaucoup de chaines télévisées témoignent clairement de ses tensions culturelles, souvent sur un fond propagandiste, et il apparaît que l'art et la littérature sont les rares domaines qui permettent encore un contact riche et serein entre les différentes communautés, par le contournement des stéréotypes.

La fonction des stéréotypes est justement de figer l'identité culturelle de l'Autre par la « confusion de l'attribut et de l'essentiel, rendant l'extrapolation constante du particulier au général, du singulier au collectif »². Ces attributs, créés sur la base de jugements le plus souvent subjectifs, répondent à la nécessité de se mettre en position de force par rapport à l'Autre sur le marché du savoir, de la culture et des langues. Ils sont amenés à perdurer dans le temps, dans la mesure où ils garantissent le maintien de ce rapport de force. Dans la mesure également où l'histoire de l'humanité s'est construite sur la base de ces attributs. De ce point de vue, la littérature, et plus généralement l'art, libère la culture et l'imaginaire, en se constituant en un espace, non pas de sens mais de signification, au sens que Roland Barthes donne à ses deux termes³.

1.2. La construction par l'altérité

La construction identitaire se fait à l'échelle de l'individu, du groupe et de la nation, mais elle se fait également à l'échelle de l'espèce et de l'univers. Si nous sommes des humains, c'est parce que nous ne sommes ni des Dieux ni des extraterrestres, deux formes d'existences imaginaires dont la première remonte à l'antiquité et perdure à travers les enseignements des religions monothéistes, et la seconde s'inscrit dans l'époque contemporaine. En effet, l'éventualité d'une existence d'êtres extraterrestres est évoquée par la littérature et les autres domaines artistiques, comme c'est aussi le cas pour les représentations divines, lesquelles remontent, comme

¹ Rappelons que nous citons ici encore à titre indicatif, le professeur américain de géopolitique Samuel Huntington dont l'ouvrage publié en 1996 porte le titre *Le choc des civilisations*, traduit en français une année après, en 1997

² Pageaux (D.H.), Op. Cit., p.32

³ Roland Barthes *Essais Critiques*, Seuil, Paris, 1964

souligné plus haut, à l'antiquité. L'Homme est donc condamné à se représenter son identité en fonction du rapport qu'il entretient avec l'Autre, quand bien même ce rapport est fictif ou fantasmé.

Aussi, l'altérité, définie comme étant « le caractère de ce qui est autre »¹, entre dans le processus d'identification et, plus généralement, dans la constitution de toute identité. Ce n'est qu'on apercevant l'Autre en tant qu'être différent que le regardant prend conscience de son identité, qu'elle soit naturelle ou culturelle. De ce regard, dont les racines remontent à l'enfance, à travers ce que les psychanalystes nomment le stade du miroir et le complexe de castration, découlent des représentations et sentiments d'appartenance à des catégories dans lesquelles l'Autre n'y figure pas,

La deuxième moitié du XXème siècle marque une évolution dans la pensée qui entoure la dichotomie identité/altérité en s'écartant des visions euro-centriste et orientaliste qui ont prédominé pendant de nombreux siècles. En effet, on s'éloigne de plus en plus des ascendances « orientalistes » dont faisaient preuve les peuples d'Europe à l'égard de ceux d'Afrique et d'Asie. Les compagnies de décolonisation, entreprises en grande partie pendant la seconde moitié du XXème siècle, ont permis aux peuples des anciennes colonies de participer à l'écriture de l'Histoire. Les regards se croisent et l'altérité ne se résume plus à l'homme africain ou asiatique, puisqu'elle inclut également l'homme blanc : Le regardant devient regardé et le regardé devient à son tour regardant. Il en résulte, de part et d'autre, des perceptions de moins en moins réduites, dans un monde de plus en plus globalisé.

Par ailleurs, le processus identitaire s'accentue face à des situations de contacts culturels, générées principalement par le phénomène de migration de masse, caractéristique de la période évoquée ci-dessus. Ce phénomène peut résulter de plusieurs facteurs comme la dégradation économique, sociale, politique d'un pays, mais aussi d'un sentiment de frustration par rapport à un vécu qui ne répond pas aux attentes métaphysiques et culturelles de l'individu. Quitter son pays pour les raisons qui viennent d'être citées revient à parler d'exil, lequel se traduit par un sentiment de déchirure et de l'inachevé. Il revient, également, à parler de conscience au monde qui se situe dans l'entre-deux, à la croisée d'un espace d'origine et d'un espace du devenir.

¹ Définition du dictionnaire Le Robert en ligne consultable sur le site <https://www.lerobert.com/dictionnaires/francais/dictionnaire-langue/dictionnaire-le-grand-robert-de-la-langue-francaise-edition-abonnes-3133099010289.html>. Consulté le 06/04/2024

De ce point de vue, l'exil peut traduire un sentiment d'attachement au passé comme il peut tout aussi bien cacher une volonté d'entamer une nouvelle vie, débarrassée de tout élément renvoyant à ce passé. Dans les deux cas, il est un déracinement et, comme le rappelle Sami Tchak, une « mort symbolique ». Ou encore une expérience ontologique qui suscite une réflexion sur la manière de concilier le passé, le présent et l'avenir, au milieu d'une fracture existentielle. En effet, au-delà d'une perte d'un territoire, l'exil signifie la perte d'une vie par la perte de la langue, de l'affecte, d'un imaginaire, bref, de tout ce qui construit l'Etre. Il signifie, par la même occasion, le début d'une nouvelle existence qu'il faut penser, organiser et partager avec l'Autre. Les textes des écrivains ayant connu cette expérience illustrent bien la complexité de ces sentiments et réflexions qui habitent celui qui en est le sujet.

Néanmoins, dans le monde d'aujourd'hui, l'exil revêt un caractère pour le moins problématique. Le multiple a tendance à s'assimiler dans le commun, dans la mesure où la mondialisation se traduit par la généralisation du modèle culturel occidental en absorbant les différences culturelles. Par conséquent, la plupart des pays en développement sont condamnés à préparer leur progrès dans le sens de ce modèle. Dans beaucoup de pays cela s'est déjà fait : Shanghai, Pékin, Rio de Janeiro, Tokyo, Montréal, Abu Dhabi, Ney Delhi, etc., sont autant de capitales dont le modèle s'inspire directement de celui des Etats-Unis, principal acteur de la mondialisation. L'homme d'aujourd'hui, forgé par cette mondialisation, éprouve de moins en moins de difficulté à traverser les cultures tant son identité s'apparente à ce qu'Edouard Glissant appelle identité rhizome, celle qui refuse la racine unique. Il est, plus que jamais, porté sur l'altérité, et le monde qu'il a créé est celui des différences qui se nourrissent les unes des autres. Ainsi, l'exil a de moins en moins de réalité et, par la même occasion, il est de plus en plus travaillé par l'imaginaire. On s'invente un exil, comme on s'invente un rêve.

1.3. Frontière géographique

Bien que l'identité n'ait pas de frontières réelles et claires, la conception moderne ne l'envisage pas en dehors de frontières géographiques. En effet, depuis la dislocation de tous les empires qu'a connus l'histoire, le monde s'est constitué en Etats-nations régis par des frontières territoriales, censées encadrer les aspects idéologiques et culturels. C'est ce qu'il s'est passé en Europe, espace d'origine de la civilisation dite occidentale, suite à la chute de l'empire romain, vers la fin du Moyen- Age. Des nations

se sont constituées en adoptant chacune l'une de religions issues du christianisme (catholicisme ou protestantisme), et, également, l'une des langues dérivées du latin. Ces héritages, délimités par des frontières terrestres sont articulés au vécu des peuples qui s'y trouvaient pour donner naissance à la mosaïque culturelle européenne que l'on connaît aujourd'hui.

De nos jours, les frontières territoriales ne constituent plus un critère suffisant dans la définition de l'identité culturelle, car les idéologies nationales qui président à tout sentiment d'appartenance ne sont plus aussi efficaces que dans le passé. Et pour cause ; L'internet, la radio et les chaines satellitaires permettent aujourd'hui à toutes les populations du monde d'instaurer une certaine distance par rapport à leur système de valeur. Ainsi, les jeunes générations, marquées du sceau de la modernité, se sont construit des repères identitaires qui outrepassent les frontières géographiques nationales, sans forcément remettre en question ces dernières. Aussi, le partage d'expérience et de sensibilité à travers la littérature, le cinéma, la musique, les mariages mixtes, etc. participe de la formation d'une identité culturelle cosmopolite.

Par ailleurs, cette aspiration à l'universalité habite l'homme du XXIème siècle qui ne se suffit plus de la simple identité nationale et, de ce fait, le processus d'identification se fait de plus en plus à l'échelle régionale, continentale ou même mondiale. Il y a tendance à se définir méditerranéen, européen, américain ou même citoyen du monde, et le particularisme n'a de sens que face à l'universalisme. C'est parce que celui-ci fait partie de l'identité de l'homme, par ailleurs incarné largement par l'esprit de la modernité, que celui-là participe de la complexité et de la richesse de l'humanité. Ainsi, l'identité - Edouard Glissant la qualifie de rhizome - prend racine dans cet espace où s'entremêlent le local et l'universel et où les frontières géographiques deviennent presque insignifiantes.

1.4.Frontières linguistiques

Au-delà de la problématique déjà abordée par les philosophes et qui consiste à savoir laquelle de la langue ou de la culture influe davantage sur l'autre, notre propos ici est de revenir sur le rôle évident de la langue dans la construction de l'identité culturelle et, plus particulièrement, dans le cas de la création littéraire.

De tous les signes du langage, la langue demeure le plus privilégié dans la communication ordinaire, elle est l'outil par excellence de la transmission du savoir,

qu'il soit scientifique, religieux ou autre. Elle est également un élément fondamental dans la constitution d'une identité nationale, puisque, traditionnellement, toutes les nations du monde se définissent essentiellement par leurs langues, conformément à la formule « une langue, un peuple, une nation »¹. Aussi, la langue a, dès le Moyen Age, revêtu un statut particulier à tel point que l'Empire romain, l'un des puissants empires que l'histoire ait connu, considérait tous les peuples qui ne parlaient pas le latin comme étant des Barbares². L'identification se faisait avant tout en référence à la langue, à partir du moment où le sentiment d'appartenance à une nation ou à un empire est régi par celui de l'appartenance linguistique. Ce n'est, sans doute pas un hasard si la revendication identitaire, dans tous les pays du monde, passe par une revendication de la langue, tant cette dernière symbolise à elle seule l'identité nationale d'un pays.

Pour autant, l'utilisation d'une langue ne fait pas forcément référence à la culture dans laquelle elle s'inscrit. Il arrive souvent, en effet, de parler en français ou en anglais tout en exprimant des spécificités culturelles qui ne sont ni française, ni anglaise. Cela est dû au fait que le recours à la langue étrangère exige de transposer cette dernière au modèle de la langue maternelle, en faisant apparaître la dimension culturelle. A ce propos, la sociolinguistique moderne opère une distinction claire entre la langue et discours dans l'expression culturelle et postulent que c'est l'identité discursive qui est la plus à même de rendre compte de la culture que l'identité linguistique. Selon Patrick Charaudeau, l'identité linguistique n'est pas l'identité discursive :

« La langue n'est pas le tout du langage. On pourrait même dire qu'elle n'est rien sans le discours, c'est-à-dire sans ce qui la met en œuvre, ce qui régule son usage et qui dépend par conséquent de l'identité de ses utilisateurs. Contre une idée bien répandue, il faut dissocier langue et culture, et associer discours et culture. »³

Par conséquent, l'homogénéité linguistique peut aisément contenir une hétérogénéité culturelle, en ce sens les frontières de la première n'épousent pas forcément celles de la seconde. Autrement dit, un groupe de personnes peut faire usage d'une seule et même langue dans l'expression de cultures pour le moins différentes.

¹ Cette devise de la France de 1789 a été adoptée par la plupart des autres nations.

² À l'origine, le terme barbare, emprunté en 1308 au latin barbarus, lui-même issu du grec ancien βάρβαρος :bárbaros (« étranger »), était utilisé par les anciens Grecs pour désigner les peuples n'appartenant pas à leur civilisation (définie par la langue et la religion helléniques), et dont ils ne parvenaient pas à comprendre la langue. Bárbaros signifiait alors « non grec » : toute personne dont le langage ressemblait, pour les Grecs, à un charabia « bar-bar ».

³<http://www.cairn.info/revue-ela-2001-3-page-341.htm>, site consulté le 20 /04/2024.

C'est à la manière de parler, d'argumenter et d'expliquer quelque chose que l'on peut reconnaître l'identité culturelle du locuteur et non pas dans le fait qu'il parle telle ou telle autre langue.

Par ailleurs, la distance qui sépare une personne lambda d'une langue étrangère présente des similitudes avec la distance qui sépare un écrivain de sa propre langue ; dans les deux cas, la langue est un élément qu'il faut apprivoiser, comprendre et retravailler. En effet, parler sa propre langue est un fait naturel, presque inconscient, alors que parler une langue étrangère est un acte conscient, parfois éprouvant. Autrement dit, le recours à la langue étrangère équivaut à l'utilisation d'un instrument dans le but d'accomplir une tâche à laquelle il n'était pas destiné au départ. Il revient, ainsi, à parler de soi-même et de sa culture depuis l'extérieur de la langue, en adaptant cette dernière à sa culture, en même temps que cette culture s'adapte à la langue empruntée.

1.5. L'identité narrative

L'identité, notion abstraite qui renvoie à un ensemble de représentations et d'images fragmentées, nécessite une mise en récit pour devenir intelligible et structurée. En effet, tout discours ou récit sur l'identité est une construction et une structuration d'images dans le but de donner un sens à une existence et de se définir par rapport aux autres. Paul Ricœur parle, à ce propos, d'interprétation :

« La connaissance de soi est une interprétation, - l'interprétation de soi, à son tour, trouve dans le récit, parmi d'autres signes et symboles, une médiation privilégiée -, cette dernière emprunte à l'histoire autant qu'à la fiction, faisant de l'histoire d'une vie une histoire fictive ou, si l'on préfère, une fiction historique, comparable à ces biographies des grands hommes où se mêlent l'histoire et la fiction. »¹

Ainsi, aucun récit sur l'identité, aussi objectif soit-il, n'échappe à l'imagination et à la sensibilité de son auteur, et il constitue, de ce fait, le lieu du dire de l'identité dite narrative. Paul Ricœur associe cette dernière à l'identité Ipséité, l'envers de l'identité Mêmeté, deux facettes de la même pièce dont l'une incarne la substantialité et l'autre la mutabilité :

¹Ricœur , P., *L'identité narrative*, Paris, Esprit, 1979. p.295

« *La différence entre *idem* et *ipse* n'est autre que la différence entre une identité substantielle ou formelle et l'identité narrative (...) A la différence de l'identité abstraite du *Même*, l'identité narrative, constitutive de l'ipséité, peut inclure le changement, la mobilité, dans la cohésion d'une vie. Le sujet apparaît alors constitué à la fois comme lecteur et comme scripteur de sa propre vie (...) L'identité narrative n'est pas une identité stable et sans faille, en ce sens l'identité narrative ne cesse de se faire et de se défaire.»¹*

Toute narration est une action qui implique un changement au sein même d'une entité censée symboliser l'immuabilité. Se raconter revient à parler de soi-même comme s'il s'agissait d'un autre et le *je* qui dit « *je* » se détache du *je* qui est décrit, de telle façon que le premier s'invente en inventant le second. Ainsi, toute personne peut s'avérer étrangère à elle-même, au regard de cet aspect de l'identité tourné vers le devenir qu'est l'Ipséité. Julia Kristeva utilise l'expression « *inquiétante étrangeté*² » pour décrire cette facette de l'identité marquée par l'inconnu et le devenir. Il arrive souvent qu'on se découvre des aspects dont on ne soupçonnait pas l'existence et de s'étonner devant l'imprévisibilité de notre moi, à travers sa mise en récit ; on est alors à la fois auteur et lecteur du *je*.

Dans le cas d'un récit littéraire, ce *je* est d'autant plus problématique d'où la nécessité de considérer l'identité narrative d'un point de vue de l'imaginaire. En effet, dès le 19^{ème} siècle, Balzac prévient contre tout amalgame entre le Moi – équivalent d'une identité narrative - et l'auteur :

« *Mais le Moi n'est pas sans danger pour l'auteur. Si la masse lisante s'est agrandie, la somme de l'intelligence publique n'a pas augmenté en proportion. Malgré l'autorité de la chose jugée, beaucoup de personnes se donnent encore aujourd'hui le ridicule de rendre un écrivain complice des sentiments qu'il attribue à ses personnages ; et s'il emploie le *je*, presque toutes sont tentées de le confondre avec le narrateur.* »³

L'idée d'une identité narrative étroitement liée au texte littéraire est reprise par Marcel Proust dans son *Contre Sainte-Beuve* : « *le livre est un produit d'un autre Moi*

¹Ricœur , P., *Temps et récit III, Le temps raconté*, Paris, Seuil, 1985, p.33

² Terme emprunté Freud par Julia Kristeva dans son ouvrage intitulé *Etrangers à nous-mêmes*.

³ Référence non encore retrouvée

que celui que nous manifestons dans nos habitudes, dans la société, dans nos vices »¹. De ce point de vue, l'auteur, personne réelle en chair et en os, n'est pas à confondre avec le narrateur qui est un être de papier dont l'existence ne dépasse pas les frontières du texte littéraire. A tel point que l'intégralité de l'œuvre de Proust est une tentative de donner existence et forme à cette identité narrative, faite d'imagination, de subjectivité, d'inattendu et d'imprévisible. Il est donc important de souligner que l'identité narrative est la face apparente et intelligible de l'iceberg que constitue l'identité de l'homme. Elle est une tentative de se dire en tant que telle, à travers un tissus de mots et d'images qui, au final, renvoient davantage à lui-même qu'à une existence bien réelle.

1.6. De l'identité narrative à l'identité littéraire

L'identité narrative n'est autre que l'identité littéraire de l'écrivain dont la mise en forme se fait à travers l'écriture qui est un espace de tous les sens et de tous les possibles. Cela suppose qu'elle traverse tous les textes littéraires de son auteur, sans jamais être totalement la même. L'imagination de l'écrivain étant une source intarissable, l'identité narrative qui en est associée se régénère à chaque nouvelle phrase ou paragraphe, en ne se laissant pas confiner dans une seule et unique forme.

Cependant, l'identité littéraire d'un écrivain n'est pas à confondre avec l'identité littéraire d'une œuvre, dans la mesure où cette dernière occupe un champ plus vaste englobant, outre la narration, la langue, le genre et le référent. En effet, une œuvre littéraire est la somme des identités générique, linguistique, référentielle et narrative. Pour nous servir d'un exemple, nous dirions que *L'insoutenable légèreté de l'être* est un genre roman, écrit en français par un écrivain tchèque dont l'identité littéraire reste à définir et qui fait référence à la société tchécoslovaque de la seconde moitié du XXème siècle. Il s'agit, ici, d'un ensemble d'éléments qui confère souvent une grande complexité à l'œuvre littéraire, notamment dans le cas des littératures produites par des écrivains en situation d'exil, quel que soit la nature de ce dernier.

Aussi, cet ensemble est déterminé par les exigences du lectorat moderne en matière littéraire, lequel lectorat est de plus en plus hétérogène et de plus en plus attiré par d'autres domaines artistiques. En effet, la deuxième moitié du XXème siècle et le début du XXIème enregistre une montée en puissance du cinéma, de la bande dessinée et de la peinture, ce qui a impacté la place qu'occupe la littérature dans cet ensemble.

¹Le contre Saint-Beuve, bref essai critique, publié à titre posthume en 1954

Cette dernière est dans une stratégie de survie, donnant lieu à une identité littéraire en constante mutation et dans un dialogue permanent avec les domaines cités plus haut. Mais, également, dans un dialogue de plus en plus manifeste avec les littératures étrangères, renforçant, de ce fait, les processus intertextuels et permettant l'accession à la mondialité littéraire. L'on assiste, à ce propos, à l'émergence de textes qui se réclament de la littérature-monde, loin des considérations eurocentristes ayant hiérarchisé les littératures et les cultures, sous le principe de l'universalité à sens unique.

Par ailleurs, au moment où les discours sur le déclin, voire la fin de la littérature, se multiplient¹, nous assistons à une métamorphose de l'identité littéraire vers une forme qui embrasse les exigences de l'époque moderne et postmoderne. Le mélange des genres et le caractère réflexif de la littérature contemporaine sont des aspects de cette identité en mutation qui se réinvente en s'interrogeant sur elle-même et qui s'inscrit dans un dialogue permanent avec les autres domaines d'expression.

1.7. Identité narrative dans la littérature francophone postcoloniale

Si la littérature de la période coloniale est une tentative de dire une identité étouffée et altérée, celle de la période postcoloniale est une reconstruction de cette identité. En effet, les lendemains des indépendances constituaient une période où les peuples, longtemps opprimés, avaient, enfin, leur destin en main et pouvaient « décider » du devenir de leurs identités culturelles ou nationales. Cette situation où tout est à reconstruire participe de la complexité de l'écriture romanesque qui se fait, faut-il le rappeler, principalement dans la langue de l'ancien occupant.

Le dilemme auquel sont confrontés les écrivains est double : comment contrecarrer le discours exotique qui a longtemps servi de référence dans l'identification des peuples ? Comment concilier une identité culturelle, affranchie de la machine coloniale, avec une langue héritée de cette dernière. Les signataires du manifeste *Pour une littérature-monde en français*,² majoritairement issus des anciennes colonies françaises et britanniques, ont tenté d'y apporter une réponse. Ils conçoivent le texte littéraire comme le lieu du dire d'une identité plurielle, au regard de l'Histoire faite de croisements et de rencontres interculturels, dans un monde de plus en plus globalisé.

¹ Nous citons entre autre R. Dumay, *Mort de la littérature* (1950), J. Etienne Ehrmann, la mort de la littérature (1970), D. Maingueneau (2006), T. Todorov, *La littérature en péril* (2007), A. Compagnon, *La littérature pourquoi faire ?* (2007), contre Saint Proust ou la fin de la littérature, Olivier Bessard-Banquy, *Du déclin des lettres aujourd'hui* (2009).

² M. Le Bris, J. Rouaud et E. Almassy, *Pour une littérature-monde*, Paris, Gallimard, 2007

Ces rencontres qui sont nécessaires, voire inévitable, passent essentiellement par la langue :

« C'est à la formation d'une constellation que nous assistons où la langue, libérée de son pacte exclusif avec la nation, libre désormais de tout pouvoir autre que ceux de la poésie et de l'imaginaire, n'aura pour frontières que celles de l'esprit. »¹

Ainsi, l'identité dans la littérature francophone postcoloniale, se veut nomade et débarrassée de ses frontières nationales. Les limites de cette représentation résident dans le fait qu'elle est condamnée à se construire à l'intérieur de la francophonie: « L'émergence d'une littérature-monde en langue française consciemment affirmée, ouverte sur le monde, signe l'acte de décès de la francophonie »².

¹Littérature-Monde en français, disponible sur le site : <http://www.etonnants-voyageurs.com/spip.php%C2%A0?article1574>. Consulté le 10/06/2024

² Ibid.

Chapitre V

L'identité de la

littérature maghrébine

Le Maghreb¹ est un espace où se croisent plusieurs littératures, dont la francophone et l'arabophone, lesquelles se partagent la part du lion, du fait qu'elles bénéficient d'un large support écrit et de l'appui des autorités, au détriment des littératures minoritaires, rassemblées sous l'appellation « amazigh ». Ces différentes littératures entrent en concurrence : les unes parce qu'elles veulent garder leur statut de littératures majeures et les autres parce qu'elles visent à quitter la périphérie et se constituer en littérature d'envergure nationale, voire régionale. L'officialisation récente de la langue amazighe en Algérie et au Maroc est un élément susceptible de reconfigurer le paysage littéraire au Maghreb et de créer une dynamique à même d'en refléter la réalité socioculturelle, longtemps dénaturée². De ce point de vue, une étude portant sur la reconfiguration de ce paysage serait très intéressante et permettra de mieux comprendre la logique ainsi que les enjeux qui sous-tendent la relation entre les différentes littératures qui s'y trouvent.

Néanmoins, le champ de notre réflexion, dans ce chapitre, est beaucoup plus restreint puisqu'il concerne l'appellation *littérature maghrébine de langue française*. Le sujet nous intéresse dans la mesure où cette appellation prête à polémique, en ce sens, il y a de plus en plus d'études qui remettent en question l'approche classique de ladite littérature, présentée comme une entité homogène. Il s'agit, par conséquent, de revenir sur cette polémique afin de répondre à la question suivante : dans quelle mesure peut-on parler de littérature(s) maghrébine(s) de langue française ? Un autre point suscite notre intérêt dans le cadre de ce chapitre, à savoir l'identité littéraire de l'écrivain maghrébin. Il s'agit, ici, d'interroger la notion d'identité littéraire dans sa relation avec celle de la maghrébinité. Nous considérerons, à cet effet, les différents facteurs qui entrent dans la construction de ladite identité, en partant du postulat selon lequel la représentation que se fait l'écrivain de lui-même - alimentée par le contexte socio-historique - participe de la construction de son identité en tant qu'écrivain.

¹ Le mot renvoie ici au Maroc, l'Algérie et la Tunisie. A distinguer du Grand Maghreb qui inclut la Mauritanie et la Libye. (Voir annexes)

² Les indépendances des pays du Maghreb ont été accompagnées par des politiques visant à tronquer leurs peuples d'une partie essentielle de leur identité - millénaire - qu'est son amazighité.

1. La littérature maghrébine ; tentative de définition

C'est sous la plume du plus ancien spécialiste de la francophonie maghrébine, Jean Déjeux, que l'on retrouve le concept de littérature maghrébine de langue française. Ses travaux ont, dès le début, témoigné de la tendance à présenter cette littérature comme une entité homogène, conforté, sans doute, par l'idée qu'une histoire commune donnerait lieu à une littérature commune. Il s'agit, par ailleurs, d'une représentation calquée sur le modèle de délimitation géo-politiques, opérées par la France sur les territoires qu'elle a occupés et qui donne, à titre d'exemple, le Maghreb, l'Afrique occidentale française, les Indes françaises ou encore les Antilles françaises.

Concernant le cas qui nous intéresse, à savoir le Maghreb, on peut reconnaître une certaine homogénéité culturelle et religieuse, antérieur à la colonisation et au protectorat, ce qui se traduit par un sentiment d'appartenance à un même peuple. Et l'occupation de ce territoire par la France n'a fait que consolider le sentiment d'appartenance à une même culture, en éveillant chez le maghrébin, à partir de la fin de la Seconde Guerre mondiale, le souhait de bâtir un Maghreb uni et débarrassé de la tutelle française. Néanmoins, force est de constater que ce sentiment ne s'est pas fait ressentir dans la littérature de l'époque ; laquelle était de tendance plus ou moins nationaliste. En effet, les textes de Dib, Feraoun, Mammeri et Kateb, racontent la condition de l'Algérien en temps de colonisation. Ceux de Chraïbi et de Sifrioui racontent la société marocaine. Il en est de même des textes de Memmi dont les textes de fictions portent sur la société tunisienne. Autrement dit, chacun des écrivains qui viennent d'être cités parle d'abord à partir de son pays, ensuite - de part les convergences culturelles qui apparaissent dans les textes - à partir d'une région qu'est le Maghreb. L'élément susceptible d'être désigné comme caractéristiques communes des textes littéraires de ces trois pays est leur aspect ethnographique, ce qui, toutefois, ne permet pas de conclure à une homogénéité littéraire.

Par ailleurs, l'occupation française ayant revêtu des formes différentes dans les trois pays du Maghreb (colonisation/ protectorat), les rapports des écrivains maghrébins de la première génération vis-à-vis de la France, mais aussi vis-à-vis de la langue française étaient tout aussi différents, ce qui n'a pas été sans conséquence sur leurs écritures et les thématiques qui investissent leurs textes. En effet, chez les Marocains et les Tunisiens, il s'agissait de rendre compte essentiellement du déchirement identitaire

et de l'entre-deux culturels (*La boite à merveille*, *Le passé simple*, *La statue de sel*), alors que chez les Algériens, notamment à partir de 1954, l'urgence était de s'approprier la parole et de s'imposer face au colonisateur (*Nedjma*, la trilogie dibienne, *Le quai aux fleurs ne répond plus*, *Les enfants du nouveau monde*).

C'est, paradoxalement, chez les écrivains dits assimilés que la dimension maghrébine se fait voir, comme en témoignent quelques textes tels que *El Euldj, captif des Barbaresques* et *Myriam dans les palmes*, lesquels traduisent l'idéologie assimilationniste pratiquée par la France dans l'ensemble du Maghreb. Certes, ces écrivains ne répondent pas au critères fixés par la critique dans la désignation de l'écrivain maghrébin¹, mais leurs textes expriment le rapport de toute une région (le Maghreb) à la France en tant que puissance assimilatrice. Ainsi, nous pouvons dire que la littérature maghrébine, proprement dite, était homogène dans son expression d'une identité maghrébine, sans pour autant l'être dans l'expression de la relation entre cette identité et l'altérité que constituait la France.

La donne va changer en période postcoloniale durant laquelle l'on assiste à un rapprochement dans l'expression du rapport entretenu à la fois vis-à-vis de l'ancienne puissance coloniale et vis-à-vis des systèmes politico-idéologiques dans les trois nouvelles nations. En effet, la littérature Maghrébine, à l'instar de celles qui ont pris forme dans les pays anciennement colonisés, s'est inscrite dans la logique du questionnement à la fois sur son devenir en tant que littérature produite dans une langue étrangère, et sur le devenir des nations naissantes, sujettes, faut-il le souligner², à des dérives politiques. Le premier aspect est, d'ailleurs, très « visible » au Maghreb (excepté la Tunisie), marqué par des politiques d'assainissement identitaire allant dans le sens d'une idéologie arabo-islamiste, notamment lors des premières décennies postindépendance. Cela donne lieu à un travail de subversion aussi bien de la langue française que du genre roman et marque une véritable évolution dans la pratique scripturale; l'objectif ayant été d'assumer et d'assimiler des éléments qui, à la base,

¹ Allusion faite ici à la définition donnée par Jacques Noiret de la littérature maghrébine, à savoir qu'elle « n'est pas une affaire d'européen. Elle exige un point de vue interne, intime, que seule peut apporter l'appartenance, de naissance et par héritage de sang et de culture à une communauté spécifique ». (Belin Lettres, 1995, p9.)

² La plupart des pays africains, anciennement colonisés, ont connu des régimes politiques autoritaires dont les conséquences sont encore visibles aujourd'hui.

étaient étrangers à la littérature du terroir. Ce travail d'assimilation continue de se faire, aujourd'hui plus que jamais, et représente l'élément, à la fois commun et particularisant, des littératures du Maghreb, en ce sens, dans cet élan collectif d'assimiler l'héritage colonial, une diversité littéraire s'offre à voir.

Dans les années 70, une thématique portant sur la question de l'émigration et de l'exil investit fortement les textes littéraires au Maghreb, jusqu'à en devenir le socle commun. Bien que cette thématique ait été déjà présente dans *Les Boucs de Chraïbi*, publié en 1953, ce n'est que vingt ans plus tard qu'elle investira l'ensemble de la production maghrébine. La condition de l'homme maghrébin, et à travers lui celle de l'homme moderne, y est décrite dans ce qu'elle a de tragique (*Topographie idéale pour une agression caractérisée*, *La réclusion solitaire*, *Yahia pas de chance*, etc.), mais aussi de salutaire (*Les nuits de Strasbourg*, *Talismano*, *L'interdite*), dans la mesure où il est question aussi bien de souffrance et de nostalgie - dû à déracinement - que de richesse et d'hybridité culturelle et identitaire. A ce propos, les premiers textes traitant de l'exil mettaient l'accent sur les conditions difficiles de l'émigration, à l'origine de la souffrance ressentie par l'émigré. Dans les textes des années suivantes, et notamment ceux des femmes écrivains, l'exil est présenté comme l'espace par excellence de la quête identitaire et de l'émancipation féminine.

Dans les années 90, la littérature maghrébine sera à nouveau mise à l'épreuve d'une histoire tourmentée et accouchera de textes aussi différents que le sont les situations socio-historiques dans les trois pays du Maghreb. La fin du règne du roi Hassan II, en 1999, ouvre une large porte à une littérature de témoignage de la vie carcérale des "années de plomb" et de l'espoir de modernisation de la société marocaine, suscité par l'arrivée au pouvoir d'un fils - Mohammed VI - qui se veut progressiste. En Tunisie, la réflexion sur l'interculturalité, amorcée dès les années 50 par Albert Memmi, trouve dans la littérature un terrain fertile. En Algérie c'est une littérature de désarroi face à la barbarie islamiste qui se mettra en place, un phénomène que les deux autres pays ne connaîtront pas. C'est donc une diversification littéraire embrassant la complexité de la situation dans le Maghreb de l'époque qui se donne à voir et qui démontre du caractère problématique de l'appellation littérature maghrébine.

Ce tour d'horizon est sans doute nécessaire pour comprendre à quel point l'appellation de "littérature maghrébine" est problématique, d'autant plus que Jean Déjeux lui-même a fini par nuancer ses propos dans son dernier ouvrage, publié en 1993 et intitulé *Maghreb. Littératures de langue française*. Aussi, les études récentes tendent de plus en plus à parler de littératures tunisienne, algérienne ou marocaine, ce qui pourrait être interprété comme une sorte d'aveu quant à l'incompatibilité de cette appellation « formulée au singulier » avec les réalités littéraires au Maghreb. Par ailleurs, l'investissement de la sphère littéraire par les écrivains femmes, notamment à partir des années 90, participe de la complexité de la question inhérente à l'appellation évoquée plus haut, car la dimension autobiographique, caractéristique essentielle de l'écriture féminine, rassemble en même temps qu'elle sépare les littératures produites dans les pays du Maghreb.

2. Le français ou l'incontournable langue littéraire

Après l'indépendance de l'Algérie, le français a été intégré dans l'enseignement en tant que première langue étrangère. Ainsi, paradoxalement, c'est l'Algérie indépendante qui a permis un plus grand accès à la langue française, de par la politique de scolarisation massive et gratuite dont ont bénéficié les Algériens au lendemain de l'indépendance. La politique de l'arabisation enclenchée dans les années 70 a eu ses effets pervers. En effet, au lieu de contribuer à la promotion de l'arabe dit moderne¹, censé supplanter le français qui s'est largement enraciné dans la société, cette politique a, au contraire, conforté la place qu'occupait ce dernier à l'université, dans les administrations et la presse écrite.

Par ailleurs, dans la littérature sociolinguistique algérienne, viennent s'adjoindre les termes « arabisant » et « francisant » pour rendre la définition du mot « francophone » encore plus difficile ; les champs sémantiques des mots « francophone » et « francisant » sont loin de coïncider. En effet, par le dernier terme, on a tendance à désigner une catégorie d'intellectuels et d'hommes de culture algériens soucieux de garantir à la langue française une place de choix dans le schéma politico-linguistique, notamment dans l'éducation, l'administration et le monde des affaires. Ils s'opposent, de ce fait, aux « arabisants » qui se jouent de la sensibilité des maghrébins, en associant systématiquement la langue française à la colonisation.

¹L'arabe standard moderne ou « arabe littéral » est la langue écrite commune de tous les pays arabophones

Il est à souligner, à ce propos que, du fait du mode de la colonisation française subie par l'Algérie, différent de celui subi notamment par ses voisins immédiats - la Tunisie et le Maroc -, le rapport et l'attitude des Algériens envers le français sont singuliers. L'Algérie ayant connu une colonisation dite de peuplement, l'irruption et l'expansion de la langue française sont souvent associées à la violence de cette forme d'occupation. Cela expliquerait en partie la méfiance affichée par l'Etat algérien envers la francophonie institutionnelle et son refus d'adhérer à l'Organisation Internationale de la Francophonie, perçues comme une tentative de maintien des pays anciennement colonisés dans le giron français à travers leur maintien dans le giron francophone.

Cela étant dit, force est de constater que cette politique dite d'arabisation, évoquée plus haut, est un échec dans la mesure où la langue française demeure présente dans le paysage linguistique algérien, dans tous les champs de la vie sociale. En effet, les médias, l'école, l'université, l'environnement graphique et l'administration fonctionnent davantage en français qu'en arabe. Elle demeure, selon certains spécialistes¹, la langue de rédaction du droit algérien. Ainsi, bien qu'elle soit considérée comme étrangère et que son nom soit complètement absent des textes officiels algériens², la langue française occupe un statut très particulier, empreint de paradoxe. Elle est à la fois langue étrangère et langue de scolarisation de centaines de milliers d'Algériens ; elle est à la fois une langue dont le nom est inexistant dans les textes officiels de la République algérienne et langue de rédaction de ces mêmes textes ; elle est chargée d'un passé colonial douloureux et objet de désir pour de nombreux Algériens qui y voient un outil d'émancipation et d'ouverture sur la modernité. Fait paradoxalement, jamais le français n'a été aussi accessible aux Algériens que depuis l'indépendance du pays en 1962. En cette année, moins de 200 000 Algériens étaient lettrés en langue française alors qu'ils sont des millions actuellement³. Malgré la politique d'arabisation, c'est l'école algérienne qui a permis une plus grande extension de la langue française. Même la tentative de substitution de l'anglais au français comme première langue étrangère au sein de l'école algérienne qui a eu lieu dans les années 90 a essuyé un échec ; les parents d'élèves choisissaient quasi systématiquement le français comme première langue de scolarisation pour leurs enfants.

¹ Voir notamment les travaux de Ramdane Babadji, de El Hadi Chalabi qui disent clairement que le droit algérien continue de se dire en français.

² On y fait référence par les mentions vagues de *langue étrangère* ou *autres langues*

³ Les Algériens bénéficiaient d'un enseignement en français puis d'un enseignement de français

Cette situation a fait du mot « francophone » une entité très connotée dont les contours s'avèrent, en effet, difficiles à dessiner en Algérie, tant il arrive qu'on désigne comme francophone des catégories différentes les unes des autres. On désigne par ce terme des locuteurs algériens qui utilisent cette langue dans leur vie quotidienne, mais aussi ceux qui maîtrisent cette langue, sans pour autant l'utiliser quotidiennement. Des locuteurs algériens qui ont suivi des études en cette langue, des locuteurs algériens qui ont le français comme langue de leur production artistique (écrivains, chanteurs). On l'utilise également pour désigner des locuteurs berbérophones, notamment kabylophones, qui font usage du français comme instrument de leur revendication identitaire et culturelle et, partant, comme moyen de se démarquer de la sphère culturelle arabophone. Et, enfin, des locuteurs qui, par le simple fait de s'opposer au monolinguisme en arabe, sont qualifiés de francophones.

La situation linguistique au Maroc est tout aussi complexe que celle de l'Algérie du fait de l'existence de plusieurs langues (berbère, arabe, français, espagnol) dont la cohabitation est régie par des facteurs historiques, culturels et politiques. Depuis la fin du protectorat en 1956¹, le Maroc a mis en place une politique linguistique visant à moderniser l'arabe classique qui devient la langue de l'enseignement, de la gestion administrative et de la communication officielle. Le berbère et l'arabe dialectal constituent les langues populaires, utilisées dans les espaces publics et familiaux ; elles permettent la conservation de l'héritage historico-culturel de ce pays.

A la fin des années 60, un institut d'étude et de recherche pour l'arabisation (IERA) a été créé dans le but de promouvoir la langue arabe. Abou Abdou, l'un des membres de cet institut défend une conception idéaliste de la place et rôle de la langue arabe dans la société marocaine :

« L'objectif ultime de l'arabisation au Maroc vise à faire de la langue arabe la langue de la science et de la technologie. En définitive la langue qui appartient à une société moderne, donc une langue complète, dans laquelle on exprime aussi bien les sentiments, que les anciennes traditions, comme on peut suivre une conférence en chimie ou en mécanique. »²

¹ Le protectorat diffère de la colonisation pure et dure en ce que les institutions existantes sont maintenues sur un plan formel, la puissance protectrice assumant la gestion de la diplomatie, du commerce extérieur et de l'armée de l'Etat protégé.

² Abou Abdou (M), *L'arabisation et son problème*, article publié par IERA, printemps, 1984

Comme en Algérie, l'ambition du Maroc en matière linguistique bute sur une réalité récalcitrante à l'égard d'une politique qui en méconnait les soubassements sociolinguistiques. Près de la moitié de la population marocaine est francophone et le français demeure une langue très présente dans le domaine des médias, du cinéma et de la littérature. Toutefois, aujourd'hui plus que jamais, cette langue est concurrencée par l'anglais et l'espagnol qui gagnent du terrain sur le marché linguistique.

Aujourd'hui, force est de constater que le français demeure la langue de la littérature par excellence au Maghreb. Les littératures algérienne et marocaine de langue arabe peine encore à se faire une place au soleil tant leur consœur d'expression française continue à leur faire de l'ombre. Il n'est certainement pas un hasard si au Maghreb les écrivains les plus connus et reconnus sont des auteurs dont le français est la langue d'expression. Ainsi, le champ littéraire témoigne, si besoin en est, que les politiques linguistiques ne viennent souvent pas à bout des réalités sociolinguistiques dont elles ne tiennent souvent pas compte.

Le statut de langue littéraire dont bénéficie le français dans cet espace du Maghreb place l'écrivain sur le chemin de l'engagement linguistique, se traduisant par un travail de réflexion autour de la langue empruntée. Elle l'engage, également, sur le terrain idéologique dans la mesure où cette utilisation relève, quelles que soient les circonstances, d'un choix. Par ailleurs, l'utilisation d'une langue étrangère instaure une distance par rapport au référent et permet par la même occasion d'aborder ce dernier par le biais d'un signifiant moins imprégné par la doxa. En effet, si « écrire une langue, c'est s'éloigner d'elle », comme le disait Michel Tremblay¹, cette distance est double quand l'écriture se fait dans une langue empruntée.

L'utilisation du français dans la pratique littéraire entre dans le cadre de ce qui est appelé la francophonie littéraire aussi bien en tant qu'institution qu'en tant que pratique linguistique. Le mot francophonie a été utilisé pour la première fois dans le but de désigner les pays africains faisant partie de la cartographie française, suite au partage colonial des pays du Sud et de l'Orient par les puissances du Nord, fixé par le traité de Berlin en 1878. L'utilisation première de ce terme revêt donc un caractère éminemment politique et ouvre la voie à des polémiques et manipulations au sein des futures nations post-coloniales. En effet, au lendemain de la Seconde Guerre mondiale,

¹Possibles, Vol.11, n°3, Printemps, été, 1987

époque des décolonisations, le recours au mot francophonie a été de plus en plus fréquent pour désigner des réalités linguistiques et culturelles dans les quatre coins du globe (excepté l’Australie). Que ce soit au Maghreb, en Afrique noire ou dans les Antilles, le français demeure une langue privilégiée et occupe les sphères aussi bien publiques que privées. La France, consciente de la valeur inestimable de cet atout diplomatique va l’exploiter à travers la création de l’Organisation Internationale de la Francophonie (OIF), dans le but de promouvoir la langue française et les relations de coopération entre les Etats et gouvernements qui y sont membres ou observateurs. Ce regroupement géopolitique est chapeauté par le terme Francophonie, lequel s’écrit avec un « F » majuscule pour désigner une institution.

Au sens large, le mot francophonie désigne le simple fait de choisir le français dans l’expression écrite, orale ou artistique. Cependant, ses défenseurs parlent de « conscience » et de « communauté » francophones lesquelles résulteraient de l’interaction de différentes cultures autour d’une langue commune qu’est le français. A ce sujet, l’ancien président sénégalais Léopold Sédar Senghor évoque un « *humanisme intégral qui se tisse autour de la terre, cette symbiose des énergies dormantes de tous les continents, de toutes les races, qui se réveille à leur chaleur complémentaire* »¹. L’ancien président français, Jacques Chirac, abonde dans le même sens et parle de « vision du monde » : « *Nous batissons ensemble un univers politique fondé sur une communauté inédite, cette langue que nous avons en partage et qui nous rassemble au-delà de nos diversités culturelles* »²

Ces conceptions fondamentalement politiques donnent la francophonie pour un mot qui rassemble dans la diversité, grâce à la langue française. C’est d’ailleurs l’acception retenue dans l’Encyclopaedia universalis,

« *La langue française n'est donc plus la propriété exclusive du peuple français : les Français sont même minoritaires parmi les utilisateurs du français. Cependant l'ambition francophone vient conforter l'ambition de ceux qui veulent maintenir la langue française à son rang de langue internationale :*

¹ Article disponible sur le site du ministère français de la culture <https://www.culture.gouv.fr/Thematiques/langue-francaise-et-langues-de-france/Actualites/Leopold-Sedar-Senghor-une-pensee-pour-demain>. Consulté le 15/07/2024

² Discours de M. Jacques Chirac, Président de la République, sur la dimension universelle de la Francophonie, le 14 novembre 1997 disponible sur le site :<https://www.elysee.fr/front/pdf/elysee-module-8820-fr.pdf>. Consulté le 22/06/2024

on insiste alors sur l'unité du français. A l'inverse, le désir d'autonomie et d'affirmation culturelle de chaque groupe francophone tend à faire émerger les particularismes : on découvre alors la diversité des français. »¹

Vu sous cet angle, la francophonie revêt une dimension plurielle ; elle renvoie à des réalités socioculturelles formulées à travers la langue française, elle-même retravaillée pour répondre aux besoins des ces réalités, souvent différentes les unes des autres. En effet, la francophonie au Maghreb est fort éloignée de celle du Québec, des Antilles ou de l'Afrique noire. Les visons du monde y sont différentes, tout comme les substrats culturels, les systèmes de valeur, voire même le rapport à la France. Par conséquent, l'action de nommer le monde et de parler de la vie est n'est jamais la même, ce qui nécessite une réadaptation constante de la langue. Il ne faut donc pas s'étonner des différences, parfois grandes, au niveau de la formulation entre les locuteurs des différentes sphères évoquées ci-dessus. Il ne faut pas s'étonner non plus de voir un Français éprouver des difficultés à comprendre le sens des phrases produites en français par un locuteur francophone, mais d'une autre culture. La langue est vectrice d'une culture et celle-ci, à son tour, façonne la langue. Cependant cette vision d'une francophonie qui rassemble dans la diversité ne fait pas l'unanimité, comme l'attestent ces quelques mots de Kateb Yacine, un écrivain dont la plume a contribué avec grande efficacité à la promotion de la francophonie au Maghreb et ailleurs :

« La francophonie est une machine politique néo-coloniale, qui ne fait que perpétuer notre aliénation, mais l'usage de la langue française ne signifie pas qu'on soit l'agent d'une puissance étrangère, et j'écris en français pour dire aux Français que je ne suis pas Français. »²

¹ JOUBERT, Jean-Louis, in *Encyclopaedia Universalis*, 2005

² Déclaration faite en 1966

Chapitre VI

Le roman francophone comme lieu de revendication identitaire

Le roman constitue l'espace par excellence de la réflexion sur l'identité, laquelle se fait essentiellement à travers l'espace romanesque. De ce point de vue, l'espace constitue l'élément, à la fois, déclencheur et définitoire, à tel point qu'on peut parler de littérature de l'espace. En effet, à l'origine de la création littéraire maghrébine était ce désir de raconter l'histoire d'un peuple privé de sa terre. *La terre et le sang*, *La Grande Maison*, *La colline oubliée* renvoient explicitement à un espace, certes fictif, mais qui, par ailleurs, faisait l'objet d'une lutte acharnée entre le colonisateur et le colonisé. La charge symbolique relative à cette entité y est en toute évidence très forte ; elle y est d'autant plus forte au regard de l'histoire de cette région, marquée par les colonisations depuis l'époque romaine.

Par conséquent, l'espace en tant qu'emblème (en tant qu'espace) identitaire se trouve au centre de toute définition de la nation et, partant, de tous discours idéologique et littéraire. Il est loin d'être un simple élément de décor : « *Il est, à lui seul, la matière, le support, le déclencheur de l'événement (....) il est une forme qui gouverne par sa structure propre, et par les relations qu'elle engendre, le fonctionnement diégétique et symbolique du récit.* »¹

Ainsi, le roman maghrébin des années 1950 constituait le lieu du dire de l'espace référentiel. Il incarnait une parole chargée de symboles, dite dans le but de se réapproprier un espace refusé dans la réalité. La question identitaire y est intrinsèquement liée, en ce sens parler d'espace revenait à affirmer son appartenance culturelle, religieuse et linguistique. Aussi, l'affirmation de sa propre identité face à l'Autre, au temps de colonisation, équivaut à une revendication de cet espace perdu, qui n'est autre qu'un point d'ancrage à partir duquel s'opère l'identification.

1. Littérature-monde

La dimension spatiale est également très importante dans les romans maghrébins post-coloniaux traitant de l'émigration du fait que cette expérience fait naître un sentiment de nostalgie vis-à-vis d'un pays à jamais perdu. C'est ce que nous font vivre, le plus souvent, des personnages qui, dans leur tentative de retrouver cet espace perdu, se rendent compte de l'impossibilité d'un retour à la case de départ ; l'expérience de l'exil étant quelque chose qui transforme l'homme et qui le rend étranger à la terre qui l'a vu naître. Le roman maghrébin de l'immigration raconte par exemple la même

¹ Henri Mitterand à propos de *Ferragus* d'Honoré de Balzac, in *Le discours du roman*, PUF, 1980, p.p.211-212

déchirure identitaire, laquelle se traduit par une quête des origines le plus souvent dans le sens de l'espace aussi bien géographique que mémoriel. C'est ce que la critique nomme la littérature Beure pour désigner l'ensemble de la production littérature de la première génération d'immigrés en France. Cette littérature met à nu le désarroi identitaire d'une génération tiraillée entre deux cultures diamétralement opposées ; celle des parents à tradition musulmane et maghrébine et celle du pays qui l'a vu naître, mais qui refuse de la considérer comme son enfant à part entière. L'immigré maghrébin finit par se persuader qu'il n'est ni Maghrébin, ni Français ou sinon les deux à la fois. Dans ce cas de figure, l'espace textuel constitue le lieu par excellence d'où l'on imagine de nouveaux modes de vivre, de nouvelles réalités et, donc, de nouveaux rapports au monde. Il réorganise et complète l'espace référentiel ; à mesure que celui-ci devient insaisissable, celui-là se crée et devient possible.

Quant au statut du roman maghrébin francophone, il est pour le moins complexe, dans la mesure où il englobe l'ensemble des textes écrits dans la langue française, quels qu'en soient les substrats culturel et idéologique. De nos jours, beaucoup d'écrivains francophones tendent à mettre en avant le caractère, à la fois, universel, protéiforme et métissé du roman, grâce auquel ce dernier transcende les frontières de la francophonie. Cette position traduit une évolution – au sens d'un affranchissement – dans le rapport des écrivains francophones de la « périphérie » avec la France qui fait figure de centre. L'un des premiers intellectuels francophones à avoir adopté et défendu cette position est Edouard Glissant dont les textes abordent longuement le rapport centre/ périphérie à l'ère postcoloniale et postmoderne. Cet écrivain philosophe qui a longtemps défendu les droits des peuples à l'indépendance a développé le concept de « créolisation » pour rendre compte de la condition de l'homme moderne à l'ère de la mondialisation. À travers ce concept, il bat en brèche la conception hiérarchisante des cultures : « *Une recomposition du paysage mental de ces humanités d'aujourd'hui suppose que les éléments culturels mis en présence doivent obligatoirement être équivalents en valeur* ». ¹ Ce concept correspond également à une vision du monde qu'il appelle le « Tout-monde »², régie

¹ GLISSANT Edouard, *Introduction à une Poétique du Divers*, Paris, Gallimard, 1996, p.17

² « Tout-Monde est notre univers tel qu'il change et perdure en échangeant et, en même temps, la « vision » que nous en avons. La totalité-monde dans sa diversité physique et dans les représentations qu'elle nous inspire : que nous ne saurions plus chanter, dire ni travailler à souffrance à partir de notre seul lieu, sans plonger à l'imaginaire de cette totalité. Les poètes l'ont de tout temps pressenti. Mais ils furent maudits, ceux d'Occident, de n'avoir pas en leur temps consenti à l'exclusive du lieu, quand c'était la seule forme requise. Maudits aussi, parce qu'ils sentaient bien que leur rêve du monde en préfigurait ou accompagnait la conquête. La conjonction des histoires des peuples propose aux poètes d'aujourd'hui une façon nouvelle. La mondialité, si elle se vérifie dans les oppressions et les exploitations

non pas par des « identités racine », mais plutôt par des « identités relations » et par le « divers ». L'appellation de « littérature monde » y correspond parfaitement :

« L'une des tâches les plus évidentes de la littérature est de contribuer peu à peu à faire admettre « inconsciemment » aux humanités que l'autre n'est pas l'ennemi, que le différent ne m'érode pas, que si je change à son contact, cela ne veut pas dire que je me dilue en lui »¹.

C'est un imaginaire et une poétique « de la relation »² que semblent défendre les écrivains francophones signataires du manifeste *Pour une littérature-monde en français* et dont les textes partagent la perspective de décloisonnement de la parole littéraire. De ce point de vue, le roman maghrébin francophone s'inscrit de plus en plus dans cette poétique de la relation, en faisant de la langue française son élément de base

2.L'identité littéraire francophone de l'écrivain maghrébin

La réflexion autour de l'identité littéraire de l'écrivain gagne en importance dans les études littéraires de ces dernières années et recentre le débat autour de l'auteur, après que ce dernier était écarté, dans les années 60, au profit de l'œuvre et, quelques années plus tard, au profit du lecteur. Cette remise de l'écrivain au centre de la réflexion littéraire, loin de tout biographisme stérile, est nécessaire pour une compréhension globale de la pratique littéraire. Cela est d'autant plus nécessaire quand il est question de la littérature francophone dont la particularité s'explique essentiellement par l'expression de divers imaginaires et cultures, dans une langue commune qu'est le français, ce qui permet, par ailleurs, de dire que cette littérature doit s'énoncer au pluriel³ et que l'écrivain francophone est une entité hétérogène.

Paradoxalement, les études menées sur la littérature maghrébine francophone ne présentent pas suffisamment d'intérêt pour l'identité littéraire du scripteur, comme si la question allait de soi. En effet, peu de place est consacrée à ce sujet, alors que l'on s'attache à expliquer la particularité de la littérature maghrébine d'expression française,

des faibles par les puissants, se devine aussi et se vit par les poétiques, loin de toute génération », GLISSANT, *Edouard traité du Tout-Monde (poétique IV)*, Paris, Gallimard, 1997

¹ Ibid., p.56

² Ibid

³Dominique Combe est l'un des premiers critiques littéraires à avoir mis le doigt sur cette réalité littéraire qui semble relever aujourd'hui de l'évidence.

privilégiant, de ce fait, l'optique structuraliste qui vise l'immanence du texte, en dehors de toute référence à son auteur. Il n'est pourtant pas faux de dire que la représentation que se fait l'écrivain de lui-même en tant qu'homme de *Lettres* participe de la spécificité de son œuvre, en ce sens, parallèlement à la construction de son identité d'écrivain se construit celle de son œuvre. De ce point de vue, l'écrivain maghrébin est très soucieux de l'image qu'il donne de lui-même en tant qu'écrivain, ce qui n'est pas sans conséquence sur son écriture. Depuis les années 50, il s'est toujours invité dans les débats portant sur l'écriture ainsi que sur le rôle de l'écrivain dans la société d'abord coloniale, ensuite postcoloniale, en prenant le soin de dire d'où il parle et pourquoi il parle. Par ailleurs, la représentation qu'il se fait de lui-même est sous-tendue par les rapports qu'il entretient avec la langue de l'écriture et avec son lectorat - aussi bien virtuel que réel - lesquels rapports évoluent au gré d'une histoire tourmentée et tourmentante. A ce propos, deux grandes périodes marquent cette évolution : l'avant indépendance et l'après indépendance.

En effet, jusqu'à la seconde moitié du 19ème siècle, les pays du Maghreb étaient des colonies françaises. Et comme le genre romanesque émerge dans cette région du monde à partir des années 50, le découpage que l'on pourrait oser sera en bref entre romans d'avant et d'après indépendance.

Au tout début, cette jeune littérature était ethnographique : s'affirmer et affirmer sa différence. C'est en fait le moindre militantisme, un militantisme sage et prudent, que puisse endosser un écrivain qui veut montrer au monde que le peuple colonisé auquel il appartient possède une origine et une histoire qui lui sont propres. Cependant, avec le concours de divers facteurs qu'ont connus le milieu et la seconde moitié du siècle dernier, beaucoup de pays colonisés obtiennent leurs indépendances. C'est ainsi qu'en 1956 le Maroc et la Tunisie accèdent à l'indépendance. A cette époque la guerre d'Algérie battait son plein, et dans la tête de la plupart des Algériens l'indépendance était non plus seulement possible, mais une question plutôt de temps, tellement le cours de l'histoire semblait y conduire. Alors les écrivains algériens, étant l'élite et donc en reste d'action et d'engagement plus que tout autre Algérien, s'impliquèrent : l'action politique et l'action armée font cause commune pour libérer le pays. Et le discours littéraire, qui était teinté de couleurs ethnographiques, devint alors un discours engagé, militant voire guerrier et révolutionnaire. Après l'indépendance, un devoir de mémoire

s'imposait envers ces morts dont le sang mouillait encore la terre et le sable. Si bien que les écrivains algériens d'après indépendance se font un devoir d'écrire en mémoire du geste historique qui mit fin à l'injustice et à l'exploitation de l'homme par l'homme.

Ici encore, ce sont les circonstances sociohistoriques qui ont surdéterminé le contenu et la forme du roman, et donc, qui ont décidé de la nature de la rupture : formelle ou thématique. Ainsi le Fils du pauvre de Feraoun, se distingue de Nedjma de Kateb, et des Barbelés de l'existence de Fellah Salah : un temps pour dire sa Différence, un autre pour l'engagement et un autre pour le devoir de mémoire.

Pourtant, après l'indépendance et les hommages rendus à la guerre de libération, la littérature algérienne, à l'instar de l'ensemble des littératures des pays anciennement colonisés, redore le blason de l'engagement et renoue avec le discours contestataire contre le pouvoir en place. La décennie 70 est ainsi la période où la littérature algérienne, selon l'avis des spécialistes de la question, connaît la rupture déterminante qui la projettéra véritablement dans l'« ère moderne ». Bonn parle de Renaissance (du roman algérien) et écrit dans un article récent :

« L'entrée la plus radicale du roman algérien dans la modernité et son ubiquité citadine date cependant des années 70 (...) Cette véritable deuxième naissance du roman algérien (...) est en effet magistralement portée par une dynamique de rupture »¹

La rupture dont parle Bonn ici est une rupture thématique ou « politique ». Rupture par rapport à une littérature instituée et d'Etat, caractérisée par la description ethnographique et le récit guerrier. Selon lui, ces deux thèmes sont les thèmes leitmotiv de la plus part des romans publiés en Algérie de 1967 à 1980 à la S.N.E.D, et qui, écrit-il encore,

« Apparaissent, le plus souvent associés, comme le centre de dix sur douze de ces textes. La fonction commémorative semble donc prédominante, et s'inscrire dans une double dynamique de ralliement : ralliement à la dimension commémorative que l'idéologie officielle semble considérer comme la caractéristique d'une littérature nationale ;

¹BonnCh., « *Clichés et métaphores dans une littérature de commande idéologique : Lecture de douze romans publiés en Algérie de 1967 à 1980* ». Article en libre accès sur le site de LIMAG. Consulté le 23/02/2023

ralliemment à un modèle de littérarité diffusée en grande partie par l'école, et qu'on reproduit alors même qu'on le récuse dans maintes déclarations de principes »¹

3. L'écrivain maghrébin au temps de colonisation et du protectorat

Comme il a été souligné plus haut, l'apparition de la littérature maghrébine d'expression française trouve son origine dans le phénomène de colonisation et de protectorat ayant marqué respectivement l'Algérie, la Tunisie et le Maroc. Bien que la première forme se soit avérée beaucoup plus longues et assujettissante que la seconde, cette dernière n'a pas moins échappé au dessein de la France de l'époque visant à supplanter la culture de l'indigène par la sienne propre. Cela explique l'apparition des premiers écrivains indigènes, à partir des années 1920 dont la maîtrise de la langue française est due essentiellement à leur scolarisation dans l'école coloniale et au rôle qu'ils occupaient dans l'administration française. Certains de ces indigènes² ont choisi le chemin de l'assimilation culturelle et identitaire alors que d'autres, marqués par l'évolution de l'histoire et particulièrement par les événements du 8 mai 1945, ont exprimé, dans leurs textes, l'impossibilité de cette assimilation, en faisant du roman un espace de résistance et de contestation. C'est le cas de Feraoun, Mammeri, Dib, Assia Djebbar et de Kateb, pour ne citer que les plus connus. Dans ce contexte, le recours à la langue de l'occupant était l'unique moyen pour s'assurer l'écho du public international et plus particulièrement celui du public français, comme l'explique, très clairement, Dib dans le passage suivant :

« Nous avons voulu faire comprendre aux Européens ce qu'est l'Afrique sentie de l'intérieur, s'il n'y a pas beaucoup de lecteurs africains c'est parce qu'il y a des problèmes d'alphabétisation. Nous sommes condamnés à nous faire connaître, à faire connaître notre pays à ceux qui portent des jugements erronés sur l'Afrique. »³

Nous pouvons citer, dans le même ordre d'idée, les mots utilisés par Kateb Yacine, autre grande figure de la littérature maghrébine, pour qui le recours à la langue et littérature françaises relève d'une stratégie de mise en valeur de sa différence

Commentaire [D1]: Sans « s »

¹ Ibid. Consulté le 24/2/2024

² Nous citons, entre autres, Ahmed Bencherif, Abdelkader Hadj Hamou et Rabeh Zenati.

³ Mohammed (D), *Témoignages chrétiens*, interview réalisée le 7 février 1958.

identitaire : « *J'écris en français pour dire aux Français que je ne suis pas Français*¹ ». Kateb utilise, par ailleurs, l'expression « la gueule du loup » pour désigner l'école française coloniale, faisant référence au « malentendu »² dans lequel est née la dite littérature.

Ainsi, la dimension ethnographique et contestataire de la littérature maghrébine des années 50 a conféré aux écrivains de la première génération un statut particulier dans le Maghreb de l'époque : celui d'un colonisé révolté qui s'adressent, en tant que tel, au colonisateur dans la langue de ce dernier. En d'autres termes, c'est en tant que témoins engagés que ces écrivains ont recouru à la langue française, et c'est à l'intérieur de la dialectique *langue française / engagement socio-historique* qu'est représentée leur identité littéraire. Dans ces conditions, l'écrivain maghrébin de l'époque embrasse pleinement la conception sarriennede l'engagement littéraire, selon laquelle il est toujours en situation et qu'il doit mettre son talent au service d'une cause juste. Il n'est pas faux de rajouter « peu importe la langue dans laquelle il s'exprime ». Le cas de Dib, du moins à ses débuts, est très illustratif de cet attachement à dire la réalité sociale et du fait que son identité d'écrivain est tributaire du degré de son engagement dans le contexte socio-historique dans laquelle il s'inscrit :

« *Une œuvre ne peut avoir de valeur que dans la mesure où elle est enracinée, où elle puise sa sève dans le pays auquel elle appartient, où elle nous introduit dans un monde qui est le nôtre avec ses complexités et ses déchirements.* »³

Cette représentation de la littérature, dans sa valeur de combat et d'engagement, entre dans le cadre de l'idéologie communiste qui a prédominé durant une large partie du XXème siècle et à laquelle ont adhéré beaucoup d'intellectuels des pays colonisés dans leur lutte contre l'impérialisme exercé par les pays occidentaux sur le reste du monde.

4. Ecrire en français en période post-coloniale

La période postcoloniale a connu une profusion de textes littéraires écrits en langue française, notamment à partir des années 70. Les écrivains, aussi bien de la

¹Lors d'un entretien réalisé en 1955. Citation disponible sur le site : <https://www.4acg.org/Peuple-francais-tu-as-tout-vu-Et-maintenant-vas-tu-parler>. Consulté le 28/05/2024

²M. DIB, cité par JEAN DEJEUX, in *littérature algérienne contemporaine*, PUF, Coll. Que sais-je ? n° 1604, Paris , 1975, p. 74.

³Dib (M), Op.cit.

première que de la seconde génération, ont vite montré que leur existence dans le paysage littéraire transcende le phénomène colonial et que leur place dans la société maghrébine est définitivement acquise. En plus du talent indéniable dont ont fait preuve un certain nombre d'entres-eux, d'autres facteurs d'ordre socio-idéologique ont favorisé leur ancrage dans la société, non seulement en tant qu'écrivain, mais aussi en tant que porte-parole du peuple. L'un de ces facteurs est inhérent à la nature anti-démocratique des régimes en place au lendemain des indépendances jusqu'à la fin des années 80, donnant lieu à une opposition au sein de laquelle les écrivains ont joué un rôle central. En effet, les dictatures instaurées par Hassan II et Houari Boumediene, au lendemain des indépendances, respectivement du Maroc et de l'Algérie, débouchant sur le musèlement de la parole démocratique, a façonné le tempérament des écrivains, dans le sens de la révolte et du témoignage. Cela explique l'apparition, en 1969, de la revue *Souffle* dont les contributions portaient essentiellement sur les archaïsmes et la violence politique de la société marocaine. Les fondateurs de cette revue se sont retrouvés, quelques années plus tard, dans les prisons du Maroc et leur libération n'a été possible que grâce au soutien des intellectuels nationaux et internationaux. Hormis l'hebdomadaire *Rupture*, stoppé brutalement par l'assassinat de son directeur Tahar Djaout, il n'y a pas eu de revues de cette envergure en Algérie. Cela dit, les contributions et entretiens réalisés dans les différents journaux témoignent d'une détermination chez les écrivains algériens aussi tranchante que celle de leurs confrères marocains.

Un autre facteur, non moins important que le celui évoqué ci-dessus, est relatif au projet idéologique de ces régimes de faire de la langue arabe la seule et unique langue de l'Etat, plébiscitant, de ce fait, la littérature qui en est associée, au détriment des autres littératures dont la francophone et la berbérophone. Un tel choix répondait à une stratégie visant à étouffer dans l'œuf toute forme de pluralité (isme) quelle soit linguistique, culturelle ou cultuelle, allant jusqu'à jeter l'opprobre sur la composante berbérophone parce que la plus sensible à la question identitaire. L'éviction, en 1969, de Taous Amrouche du festival panafricain d'Alger, et le refus des autorités algériennes quant à la tenue de la conférence sur la poésie kabyle ancienne, prévue le 20 avril 1980¹ par Mouloud Mammeri, en sont des exemples parlants. Confrontées à une pareille

¹ Cet incident a été à l'origine des événements du même nom (20 avril 1980), appelé également *le Printemps berbère*.

politique, ces deux grandes figures de la littérature francophone ont internationalisé la cause berbère : fondation, à Paris, du *Centre d'Etude et de Recherche Amazighes* (CERAM) et de la revue *Awal* (la parole) par Mammeri ; participation à la fondation de ***l'Académie berbère de Paris en 1966, pour ce qui est de Taous Amrouche***. Par ailleurs, le recours à l'écriture littéraire constituait l'un des rares moyens, encore possible durant cette période, pour témoigner du déni identitaire dont faisait l'objet la composante berbère (Djaout, Mimouni, Fares). Ce n'est qu'après les événements du 20 avril 1980 que la question berbère s'est imposée dans le débat national portant sur l'identité du peuple algérien.

Dans un tel contexte, l'écrivain prend conscience du fait que la fin de la colonisation n'était que le début d'une longue série de difficultés de tous genres dont la gravité exige d'associer littérature et engagement moral. Il est conforté dans cette posture par son concitoyen – qu'il soit alphabète ou non - lequel a toujours vu en lui un porte-parole doté d'un grand savoir. En effet, depuis les années 50, l'écrivain est considéré comme celui qui sait et qui, par ce savoir, est plus légitime à la parole. Il n'est d'ailleurs pas étonnant d'entendre des gens sans aucune formation littéraire citer les noms des écrivains maghrébins alors qu'ils ignorent, presque volontairement, ceux des ministres du moment. Ainsi, dans une société où les hommes politiques sont dénués de toute crédibilité, c'est l'écrivain qui concentre autour de lui l'espoir de tout un peuple.

5. L'écrivain francophone à la croisée des langues et des lecteurs

La critique littéraire a longtemps réduit la valeur du roman maghrébin aux talents et intentions de l'auteur, en négligeant un élément tout aussi déterminant qu'est le lecteur. Depuis Sainte-Beuve, Taine et Lanson, le discours sur le roman est focalisé sur l'écrivain, considéré comme le seul garant de la qualité littéraire de son texte. Avec sa devise *Tel arbre, tel fruit*, Sainte-Beuve installe une tradition critique qui met l'auteur au centre de toute analyse littéraire. Il établit un regard déterministe, appuyé par celui de Lanson et Taine qui introduisent les notions de race, époque et milieu. *Le contre Sainte-Beuve* de Marcel Proust, essai remarquable par sa modernité, n'a rien pu y changer, si ce n'est prédire la place qu'occupera le lecteur dans les études littéraires.

Dans les années soixante, Roland Barthes, l'un des grands critiques littéraires français du XXème siècle, a mis le doigt sur ce caractère positiviste de la critique

universitaire, notamment en France¹, qui se dresse contre toute approche immanente du texte littéraire. Un caractère également décrié par le critique allemand Hans-Robert Jauss qui affiche sa « rupture avec les conventions dominantes de l'entreprise scientifique »², allusion faite à l'hégémonie scientiste de la critique d'alors. Loin de déconsidérer l'importance que revêt la relation entre auteur et texte dans la création littéraire, Jauss introduit une autre équation tout aussi importante, celle du texte/lecteur, à travers ce qu'il appelle « réception » et « horizon d'attente ». En s'appuyant ces deux notions, le critique allemand nous renseigne sur une vérité longtemps négligée, à savoir que le lecteur participe très activement au sens que contiendrait une œuvre littéraire, au point d'en devenir le véritable auteur.

Aussi, Jauss distingue entre deux types d'horizons d'attente : le littéraire, désigné par ailleurs par le terme *effet*, et l'extra littéraire, appelé *social*. Le premier fait appel aux prédispositions d'un lecteur « implicite » dans la mesure où le « *texte ne se présente pas comme un désert absolu d'information, mais prédispose son public par des indications, des signaux manifestes ou cachés, des caractéristiques familières, à une forme de réception particulière* »³. Le second renvoie au lecteur « réel », conditionné par un contexte socio-historique. Il ajoute que ce n'est dans la fusion de ces deux horizons que le sens d'une œuvre pourrait être intelligible :

« *Une analyse de l'expérience esthétique du lecture ou d'une collectivité de lecteurs, présente ou passée doit considérer les deux éléments constitutifs de la concrétisation du sens – l'effet produit par l'œuvre qui est fonction de l'œuvre elle-même et la réception, qui est déterminée par le destinataire de l'œuvre – et comprendre la relation entre texte et lecteur comme un procès établissant un rapport entre deux horizons ou opérant leur fusion.* »⁴

Autrement dit, le texte littéraire doit rendre compte d'une situation sociohistorique dans laquelle se reconnaîtrait le lecteur, et ce, à travers un ensemble de règles et de codes d'écriture compatibles avec un modèle de lecture déjà établi. Cela explique en partie l'émergence du roman dans la littérature maghrébin et l'importance qu'il a acquise en un laps de temps relativement court. En effet, la littérature maghrébine d'avant la colonisation française était caractérisée par la tradition orale,

¹ Barthes R. *les deux critiques*, in *Essai critiques*, Edit. Seuil, Paris, 1967

² Jauss (H-R), *Pour une esthétique de la réception*, Edit. Gallimard, Paris, 1982

³ Ibid, p. 175

⁴ Ibidem.

aussi bien dans sa version arabe que berbère. Les règles régissant le roman n'étaient donc pas compatibles avec les impératifs de la littérature orale dont la versification et la forme brève. Elles n'étaient pas non plus compatibles avec un public analphabète, majoritairement formé à l'écoute et à la récitation.

Par conséquent, son apparition dans cette littérature pendant la colonisation, obéissait, à la fois, à des contraintes historiques et à un horizon d'attente. Autrement dit, ces écrivains, majoritairement formés par l'école française, ressentaient, de par leur condition de colonisés, le besoin de s'affirmer face au colonisateur dans une forme littéraire familière à ce dernier et, qui plus est, a fait ses preuves pendant plus d'un siècle¹ (le lectorat cible de l'époque était les Pieds Noirs donc...). Aussi, l'utilisation du français dans l'écriture littéraire visait à répondre à l'attente de ce public francophone. Ainsi, le lectorat cible exigeait du texte littéraire maghrébin une forme qui répondait à ses prédispositions en matière littéraire et une langue sans laquelle aucune communication ne serait possible.

Cela dit, la communication se fait également avec tout le public francophone, à commencer par le lectorat maghrébin, directement concerné par les thématiques abordées dans les romans. C'est le constat qu'a fait Charles Bonn dans son article intitulé *Littérature maghrébine francophone : quelle identité et quel genre pour une écriture délocalisée ?* L'article en question s'ouvre sur une remarque qui concerne l'appellation-même de « littérature maghrébine », à savoir qu'elle indique « d'emblée un double espace de fonctionnement littéraire », celui du Maghreb, de par son référent, et celui de l'espace francophone, de par la langue d'écriture. Le double espace dont il est question donne lieu à une double attente du lectorat ; celle du lectorat français et celle du lectorat maghrébin constitué essentiellement de l'élite².

Après les indépendances des pays du Maghreb, la scolarisation s'est généralisée et l'enseignement du français a permis à une large partie des populations d'accéder à des textes écrits dans cette langue. Par conséquent, la double attente, évoquée plus haut, est devenue de plus en plus manifeste, à tel point qu'un certain nombre d'écrivains tentaient de créer un équilibre entre ces deux horizons en « surfant » sur les

¹ L'apogée du roman a été constaté au cours du 19^{ème} siècle avec, notamment, le roman réaliste et naturaliste.

² Pendant l'époque coloniale, le taux de scolarisation des indigènes était très faible et par conséquent la maîtrise de la langue française, notamment littéraire, était un privilège réservé à une minorité.

prédispositions des uns et des autres. Ainsi, l'on peut constater l'utilisation de termes relevant du terroir ainsi que de références culturelles qui échappent aux connaissances du public français, sans qu'elle soit accompagnée d'aucune explication. On pourrait y lire une volonté d'établir un équilibre culturel entre le centre et la périphérie, en exigeant de chacune des parties le soin de découvrir l'autre dans un esprit de partage. Cela étant dit, la donne actuelle exige du romancier de reconsidérer la dualité *lectorat français/lectoratmaghrébin* pour s'inscrire dans la pluralité culturelle et, partant, la pluralité des lectures.

Annexes

La francophonie

Le mot francophonie a été utilisé pour la première fois dans le but de désigner les pays africains faisant partie de la cartographie française, suite au partage colonial des pays du Sud et de l'Orient par les puissances du Nord, fixé par le traité de Berlin en 1878. L'utilisation première de ce terme revêt donc un caractère éminemment politique et ouvre la voie à des polémiques et manipulations au sein des futures nations post-coloniales. En effet, au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, période des décolonisations, le recours au mot francophonie a été de plus en plus fréquent pour désigner des réalités linguistiques et culturelles dans les quatre coins du globe (excepté l'Australie). Que ce soit au Maghreb, en Afrique noire ou dans les Antilles, le français demeure une langue privilégiée et occupe les sphères aussi bien publiques que privées. La France, consciente de la valeur inestimable de cet atout diplomatique va l'exploiter à travers la création de l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF), dans le but de promouvoir la langue française et les relations de coopération entre les Etats et gouvernements qui y sont membres ou observateurs. Ce regroupement géopolitique est chapeauté par le terme Francophonie, lequel s'écrit avec un « F » majuscule pour désigner une institution.

« La langue française n'est donc plus la propriété exclusive du peuple français : les Français sont même minoritaires parmi les utilisateurs du français. Cependant l'ambition francophone vient conforter l'ambition de ceux qui veulent maintenir la langue française à son rang de langue internationale : on insiste alors sur l'unité du français. A l'inverse, le désir d'autonomie et d'affirmation culturelle de chaque groupe francophone tend à faire émerger les particularismes : on découvre alors la diversité des français. »⁶⁸

Vu sous cet angle, la francophonie revêt une dimension plurielle ; elle renvoie à des réalités socioculturelles formulées à travers la langue française, elle même retravaillée pour répondre aux besoins des ces réalités, souvent différentes les unes des autres. En effet, la francophonie au Maghreb est fort éloignée de celle du Québec, des Antilles ou de l'Afrique noire. Les visons du mondes y sont différentes, tout comme les substrats culturels, les systèmes de valeur, voire même le rapport à la France. Par conséquent, l'action de nommer le monde et de parler de la vie est n'est jamais la même, ce qui nécessite une réadaptation constante de la langue. Il ne faut donc pas s'étonner des différences, parfois grandes, au niveau de la formulation entre les locuteurs des différentes sphères évoquées ci-dessus. Il ne faut pas s'étonner non plus de voir un Français éprouver des difficultés à comprendre le sens

⁶⁸ JOUBERT, Jean-Louis, in *Encyclopaedia universalis*, 2005

des phrases produites en français par un locuteur francophone, mais d'une autre culture. La langue est vectrice d'une culture et celle-ci, à son tour, façonne la langue. Cependant cette vision d'une francophonie qui rassemble dans la diversité ne fait pas l'unanimité, comme l'attestent ces quelques mots de Kateb Yacine, un écrivain dont la plume a contribué avec grande efficacité à la promotion de la francophonie au Maghreb et ailleurs :

« La francophonie est une machine politique néo-coloniale, qui ne fait que perpétuer notre aliénation, mais l'usage de la langue française ne signifie pas qu'on soit l'agent d'une puissance étrangère, et j'écris en français pour dire aux Français que je ne suis pas Français. »⁶⁹

Entre autres missions et objectifs affichés que se fixe l'organisation des pays francophones, on peut citer la promotion de la langue française et de la paix et les droits humains démocratiques au sein des pays de l'organisation. L'organisme œuvre aussi pour le soutien de l'éducation, de la formation et de la recherche scientifique et l'enseignement supérieur ainsi que la coopération pour le développement durable.

L'organisme se réunit tous les deux ans lors d'une conférence appelée le sommet, au cours duquel les décisions sont après les avoir soumises voté des membres.

De nombreux pays rejoignent cette organisation en tant que plate-forme internationale et forum de coopération économique et politique ; la France et le Canada font partie des pays contributeurs financièrement.

Sur le plan de sa création, l'Organisation internationale francophone a émergé grâce à Bryce et Léopold Sedar Senghor du Sénégal qui ont eu l'idée de créer une communauté internationale de pays utilisant le français soit comme langue de travail, soit comme langue officielle, soit comme langue nationale. Lorsque les représentants de 21 pays ont signé le Traité de Niamey instituant la création cet organisme, les pays africains ont joué un rôle de premier plan. Son nom est devenu l'Organisation internationale de la francophonie qui représente les pays francophones. Or, au fil du temps cette organisation s'est élargie pour inclure de nombreux pays qui ne sont pas liés à la langue française, comme la Bulgarie et le Qatar. La francophonie compte Vingt-sept pays, y compris ceux ayant le statut d'observateurs. Ainsi :

Les principaux pays

⁶⁹ Déclaration faite en 1966

Les principaux pays sont : la France, l'Albanie, l'Emirat d'Andorre, l'Arménie, la Belgique, le Canada, le Bénin, la Bulgarie, le Burkina Faso, Cameroun, Cambodge, Centrafrique, Comores, Côte d'Ivoire, Djibouti et la République démocratique du Congo, Égypte, Ghana, Grèce, Maroc, Mauritanie, Suisse, Sénégal et autres.

Pays observateurs :

l'Autriche, la Thaïlande, la Croatie, la Slovaquie, la Serbie, la Hongrie, le Mozambique, la Lituanie, l'Ukraine, la Géorgie et la Slovénie.

Pays membres associés :

Il s'agit notamment de Chypre, du Kosovo, du Ghana, de la Nouvelle-Calédonie, de la Serbie, des Émirats arabes unis et du Qatar. Il convient de noter ici les pays officiels qui parlent officiellement la langue française, à savoir la France, le Luxembourg, la Suisse et la Belgique dans la moitié sud du pays, et les pays francophones peuvent être trouvés partout dans le monde, pas seulement les pays européens, où il y a beaucoup de pays en Afrique qui parlent le français officiel.

Les activités de l'Organisation des pays francophones

Les membres de cette organisation se réunissent pour discuter des questions de politique internationale, de l'économie mondiale, de la coopération sur la prononciation, de la coopération dans la langue française et des droits de l'homme, ou tout autre sujet connexe tels l'éducation, la culture et la démocratie, etc.

Grosso modo on peut dire que l'organigramme adopté par l'organisation œuvre sur 4 axes, qu'on peut résumer comme suit:

1-Promouvoir la langue française :

Cette mission est la mission principale de l'organisation, le but étant de promouvoir la diversité culturelle et linguistique dans toutes les régions du monde, surtout à l'ère de la mondialisation culturelle et économique que le monde connaît. A ce titre, les pays de l'Organisation internationale de la francophonie ont largement contribué à l'adoption par l'UNESCO de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité d'un monde où sont reconnues et tolérées la pluralité des identités et la multiplicité de toutes les formes d'expression culturelles.

2- Promouvoir la paix et les droits de l'homme démocratiques :

L'Organisation francophone travaille d'arrache-pied pour promouvoir la paix, la démocratie et les droits de l'homme et à soutenir l'État de droit, étant donné que la stabilité politique et la plénitude des droits pour tous sont essentielles au développement durable, à l'organisation, en particulier les gouvernements du Canada et du Québec, ont travaillé pour discuter d'une procédure qui prévoit l'adoption d'une charte qui comprend la punition des États membres qui ont de mauvais dossiers et pratiques en matière de droits de la personne.

3-Soutenir l'éducation, la formation, la recherche scientifique et l'enseignement supérieur. Enseigner et former des élèves du primaire au secondaire et promouvoir également la recherche universitaire en français

D'aucun reproche toutefois à l'Organisation des pays francophones l'augmentation du nombre d'États membres affiliés à l'organisation de manière significative entre 1970 à 2018, et cette augmentation significative est loin des activités et des objectifs de l'organisation qui ont été mentionnés précédemment, et cela a conduit à créer un état de tension et une anxiété croissante, surtout après l'étude menée par les linguistes Roland Britton et Daniel Baggini en 1996, où ces études indiquaient que les prolongements occidentaux de cette organisation se fondaient sur des critères politiques et diplomatiques, et à travers le fondateur du Collectif Le défenseur des droits français Xavier Denau a également exprimé sa préoccupation quant à l'élargissement du champ d'action de l'organisation pour inclure des pays qui menacent son efficacité. Par ailleurs, certains des pays de l'organisation violent et ignorent les droits de l'homme et les libertés fondamentales.

-Les pays francophones d'Afrique

La langue française est arrivée sur le continent africain à travers le colonialisme. Au cours des années 1950 et 1960, la France et la Belgique ont perdu le contrôle de leurs colonies en Afrique, cependant, le français est encore parlé dans au moins 29 pays africains. Selon certaines estimations, il y aura 700 millions de francophones d'ici 2050, dont 80% en Afrique.

1-Le Bénin :

Situé à l'ouest, est l'une des démocraties les plus stables d'Afrique. Le français est la langue officielle de ce pays de 11 millions d'habitants. Les Béninois parlent également les langues locales telles Fon, Gee, Paribas, Yoruba et Dundee.

2. Burkina Faso

Avec une population de 18,6 millions d'habitants, c'est un pays pauvre. Il est situé à l'ouest et est enclavé. Le français est la langue officielle bien qu'une autre langue soit également parlée.

3. Burundi

Le Burundi est l'un des pays les plus pauvres avec une population d'environ 10 millions d'habitants. Il est notamment connu pour le tragique conflit entre les groupes tutsi et hutu, dont certains ont lieu au Burundi. Le Burundi est situé à l'est du continent et les langues officielles sont le français et le kirundi.

4. Cameroun

Ce pays d'Afrique centrale a l'un des taux d'alphabétisation les plus élevés du continent et est surnommé "l'Afrique en miniature" en raison de sa diversité avec plus de 200 groupes linguistiques, les langues officielles étant le français et l'anglais. Ils parlent également des langues bantoues, semi-bantoues et soudanaises.

5. Les Comores

Les Comores sont un pays situé au large de la côte est de l'Afrique et à l'est de Madagascar. Il se compose des îles de Grand Comor, Mohéli, Anjouan et Mayotte, ainsi que de nombreuses îles plus petites. Elle compte 813 000 habitants et les langues officielles sont le français, l'arabe et le komori.

6. République du Congo

Ce pays de 5 millions d'habitants est l'un des plus grands pays producteurs de pétrole d'Afrique subsaharienne. La langue officielle est le français.

7-République Démocratique du Congo

Avec une population de 81,5 millions d'habitants, cet immense pays d'Afrique centrale a été en proie à la guerre civile et à la corruption dans un passé récent. La langue officielle du pays est le français, tandis que le lingala, le kiswahili, le kijongo et le chiluba sont également parlés.

8. le cote d'Ivoire

Situé en Afrique de l'Ouest, Côte d'Ivoire est le premier exportateur mondial de fèves de cacao. Le français est la langue officielle de ce pays de 23,7 millions d'habitants.

9. République de Djibouti

De nombreux pays ont des bases militaires dans cet important pays côtier. Djibouti est la porte d'entrée du canal de Suez, l'une des routes maritimes les plus fréquentées au monde. Le français est la langue officielle de ce pays d'un peu moins d'un million d'habitants. L'arabe, le somali et l'afar y sont également parlés.

10. le Gabon

Étant l'un des pays les plus stables d'Afrique de l'Ouest, le Gabon compte 1,5 million d'habitants et sa langue officielle est le français. Le bantou est également parlé comme deuxième langue.

11. la Guinée

Ce pays de 10,5 millions d'habitants, situé en Afrique de l'Ouest, a le potentiel d'être l'un des pays les plus riches d'Afrique en raison de son immense richesse minérale. Cependant, ses habitants sont parmi les plus pauvres de la région. La langue officielle est le français, et le susu, le peul et le mandigo sont également parlés.

12. Guinée Equatoriale

La Guinée équatoriale est située, comme vous pouvez le deviner, près de l'équateur au nord du Gabon. C'est un petit pays de 1,2 million d'habitants. Les langues officielles sont l'espagnol, le français et (à partir de 2010) le portugais.

13. Madagascar

25 millions de personnes vivent sur cette grande île au large de la côte-est du continent africain. En fait, c'est la quatrième plus grande île du monde ! Madagascar est surtout célèbre pour sa faune riche et variée. Les langues officielles sont le malgache et le français.

14. Le Mali

De nombreux Occidentaux ont entendu parler du Mali et de la ville septentrionale de Tombouctou. Le Mali est l'un des plus grands pays d'Afrique. Le français est parlé par 18,5 millions de personnes comme langue officielle. Les autres principales langues parlées sont le bambara, le berbère et l'arabe.

15. le Niger

Le Niger est situé à l'est du Mali et en bordure du désert du Sahara. Elle compte 16,6 millions d'habitants et est indiquée comme une voie de transit majeure pour les migrants se dirigeant vers l'Europe. La langue officielle est le français et les gens parlent également le haoussa, le songhaï et l'arabe.

16. République centrafricaine

C'est un pays enclavé d'Afrique centrale riche en diamants, en or, en pétrole et en uranium. 4,7 millions de personnes sont sous un gouvernement de transition depuis 2014. Le français est la langue officielle, mais le sango est la lingua franca dans ce pays.

17. le Rwanda

Le Rwanda est situé juste au nord du Burundi et a beaucoup souffert du conflit entre les groupes tutsi et hutu. Le kinyarwanda, le français et l'anglais sont les langues officielles de ce pays de 11,2 millions d'habitants.

18. le Sénégal

Le Sénégal est connu comme l'une des démocraties exemplaires en Afrique. Le pays est situé dans le nord-ouest de l'Afrique et a une tradition de gouvernements stables. Le français est la langue officielle et le wolof

19. les Seychelles

Ce groupe d'îles est situé au nord de Madagascar dans l'océan Indien. La population de 94 000 habitants parle le français, l'anglais et les Seychelles comme langue officielle. Les Seychelles ont un revenu par habitant élevé ainsi que de bons systèmes de santé et d'éducation.

20. le Tchad

Le Tchad est le cinquième plus grand pays d'Afrique et est devenu un pays producteur de pétrole à partir de 2003. Le français et l'arabe sont les langues officielles de ce pays de 11,8 millions d'habitants.

21. Le Togo

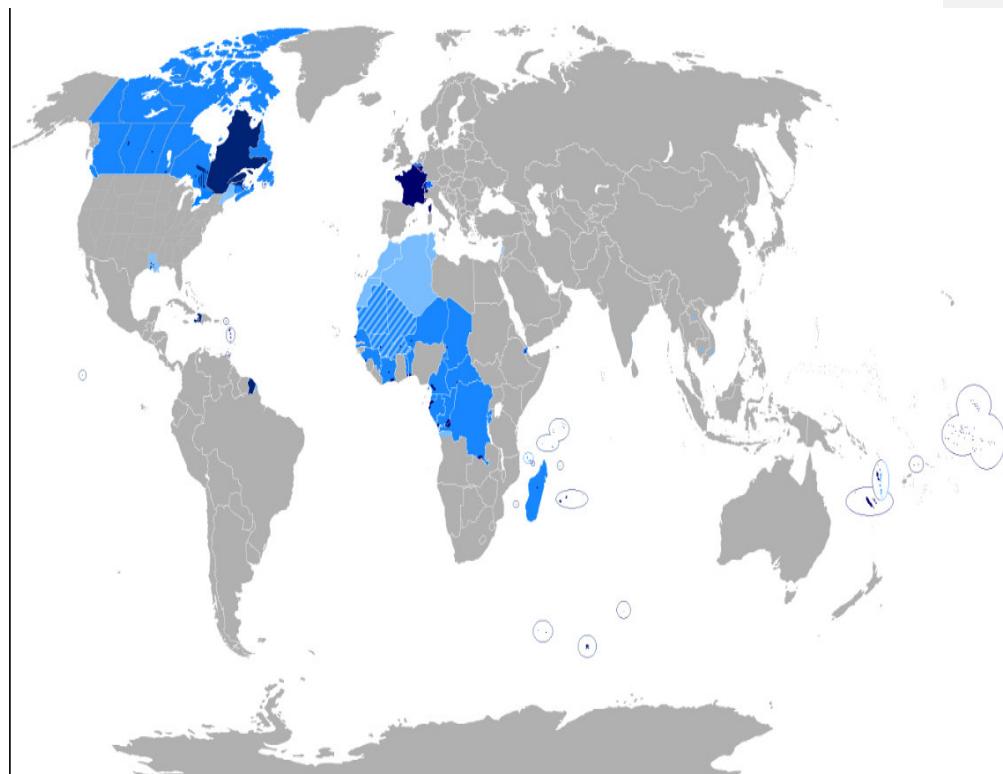
La République du Togo est située en Afrique de l'Ouest. Il a lutté pour devenir un pays stable depuis son indépendance de la France en 1960. Une population de 7,6 millions de personnes parle le français comme langue officielle.

Il existe également de nombreux autres pays dans lesquels le français est parlé en Afrique même s'il n'est pas une langue officielle. Ces pays comprennent par exemple l'Algérie, l'Égypte, la Guinée-Bissau, la Mauritanie, l'île Maurice, le Maroc, la Tunisie...

Atlas montrant

Quelques pays francophones

Le monde de la francophonie



La francophonie a, également appelée monde francophone ou encore espace francophone, désigne l'ensemble des personnes et des institutions qui utilisent le français comme langue de première socialisation, langue d'usage, langue administrative, langue d'enseignement ou langue choisie¹. La francophonie peut renvoyer tant à l'ensemble des pays francophones qu'à l'ensemble des pays ou régions membres de l'Organisation internationale de la francophonie (OIF)², notamment représentés par l'Association internationale des régions francophones (AIRF)³. Ces pays parlent majoritairement ou partiellement le français, mais ce n'est obligatoirement la langue officielle ni sur le plan régional ni sur le plan national.

Selon l'OIF, en 2018 le français est la cinquième langue la plus parlée au monde, avec 300 millions de locuteurs représentant 4 % de la population mondiale (1 personne sur 26), dont 235 millions en font un usage quotidien (pays européens et/ou hors européens), ce qui représente 3,2 % de la population mondiale (1 personne sur 32). Ce nombre de 300 millions de francophones en 2018 devrait approcher les 700 millions en 2050, soit 8 % de la population (1 personne sur 12), et 85 % de ces francophones seront en Afrique, du fait de la forte croissance démographique de ce continent.⁷⁰

La Francophonie en chiffres

321

Millions de francophones
dans le monde

88

États et gouvernements
composent l'OIF

5e

Langue mondiale

144

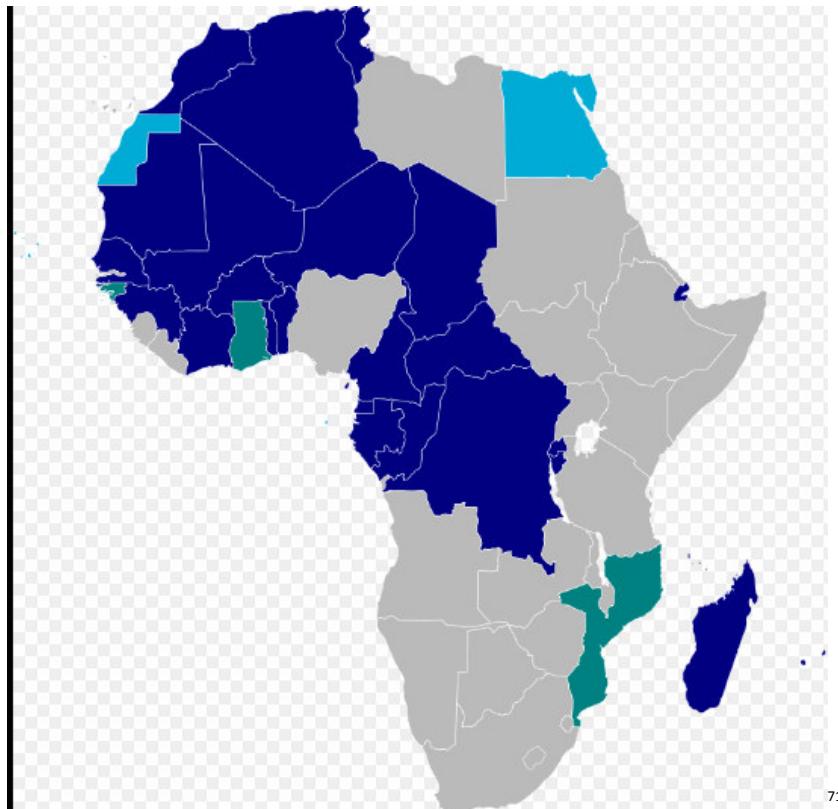
Millions d'apprenants du et
en français

4e

Langue sur Internet

⁷⁰<https://fr.wikipedia.org/wiki/Francophonie>

L'Afrique francophone



71

⁷¹https://fr.wikipedia.org/wiki/Afrique_françophone#/media/Fichier:Francophone_Africa.svg

Le Maghreb⁷²



Le Maghreb est une zone géographique correspondant à l'ouest du monde Arabe créé entre 661 et 750 par les arabes, dans le but d'unifier l'ouest du califat ommeyade sous un même pouvoir central et une administration unie.

Les premiers arabes l'ont appelé Jazirat al-Maghrib (la forme Djazirat el-Maghreb est parfois utilisée), c'est-à-dire « Île du Couchant », désignant les pays isolés du reste de leur empire.

À l'ouest du golfe de Syrte pendant la colonisation française, le terme Maghreb au sens strict désignait l'Afrique française du Nord (AFN) qui englobait l'Algérie, le Maroc et la Tunisie. Apparue dans les années 1950⁴, la notion de « Grand Maghreb » se réfère à un espace qui inclut également la Libye et la Mauritanie, ainsi que le territoire contesté du

⁷²https://upload.wikimedia.org/wikipedia/commons/0/0e/Arab_Maghreb_Union_%28orthographic_projection%29.svg

Sahara occidental. Elle fait référence à un espace géographique, mais ce concept reste peu utilisé⁵. Le territoire de l’Azawad (partie nord du Mali) et l’Ouest du Niger, sont culturellement proches du reste du Maghreb. La limite orientale, elle, est plus floue : la Cyrénaïque, en Libye, reste fortement influencée par le Machrek⁶, tandis que Siwa, Qara et certaines villes de l’ouest de l’Égypte sont des oasis berbérophones en territoire égyptien. Les îles Canaries, à l’ouest du Maroc, font partie de l’aire historico-culturelle berbère mais n’ont jamais été arabisées ni islamisées, et ne font pas partie du Maghreb.

Le Maghreb occupe une superficie d’environ cinq millions de km² partagés entre le bassin méditerranéen et le désert du Sahara, qui recouvre la majeure partie de son territoire : la population, d’environ 100 millions d’habitants, est de ce fait très inégalement répartie, et concentrée principalement sur les plaines littorales.

Le Maghreb, situé à la croisée du monde arabe et des civilisations méditerranéenne et africaine, forme depuis plus d’un millénaire une unité géographique caractérisée culturellement par la fusion d’éléments arabo-berbères. Ses habitants, appelés Maghrébins, descendant d’anciens groupes déjà présents (phénicien, romain, berbère) qui ont pour la plupart été arabisés, et de tribu Arabe originaire d’Arabie et d’Andalousie (banu hilal, banu maquil, etc.) ces tribus arabes ont remplacé et supplanté les populations locales sur de larges zones au Maghreb. Bien qu’élargis l’un de l’autre par divers aspects, le Maghreb et le Machrek sont néanmoins liés par la langue arabe et la culture islamique. L’histoire contemporaine du Maghreb est marquée par les colonisations française, espagnole et italienne, mais aussi par sa proximité avec l’Europe de l’Ouest. Depuis 1989, une tentative de rapprochement politique et économique a été initiée avec la création de l’Union du Maghreb arabe.⁷³

⁷³<https://fr.wikipedia.org/wiki/Maghreb>

Les Caraïbes :



Les Caraïbes (également nommées la Caraïbe, l'espace Caraïbe, ou encore l'espace des Caraïbes) sont une région d'Amérique qui comprend la mer des Caraïbes, ses îles (certaines entourées par la mer des Caraïbes et d'autres bordant à la fois cette dernière et l'océan Atlantique Nord) et les côtes environnantes. Située en grande partie sur la plaque des Caraïbes, la région compte plus de 700 îles, îlots, récifs et cayes.

La géographie est essentiellement tropicale et le climat est fortement influencé par la température de la mer et les précipitations, la saison des ouragans entraînant régulièrement des catastrophes naturelles. En raison de leur climat tropical et de leur géographie insulaire de basse altitude, les Caraïbes sont vulnérables à un certain nombre d'effets du changement climatique, notamment l'augmentation de l'intensité des tempêtes, l'élévation du niveau de la mer, des saisons sèches plus longues.

Les Caraïbes ont été occupées par des peuples indigènes depuis au moins 3600 av. J.-C. Lorsque la colonisation européenne a suivi l'arrivée de Christophe Colomb, la population a été rapidement décimée par des pratiques de travail brutales, l'esclavage et la maladie, et sur de nombreuses îles les Européens ont supplanté les populations indigènes par des Africains réduits en esclavage. Après l'indépendance d'Haïti par rapport à la France au début du 19e siècle et le déclin de l'esclavage, les nations insulaires acquièrent progressivement leur indépendance avec une vague de nouveaux États au cours des années 1950 et 1960. En raison de la proximité des États-Unis, il existe également une longue histoire d'intervention américaine dans la région.

⁷⁴<https://upload.wikimedia.org/wikipedia/commons/8/88/Caribbean-4.png>

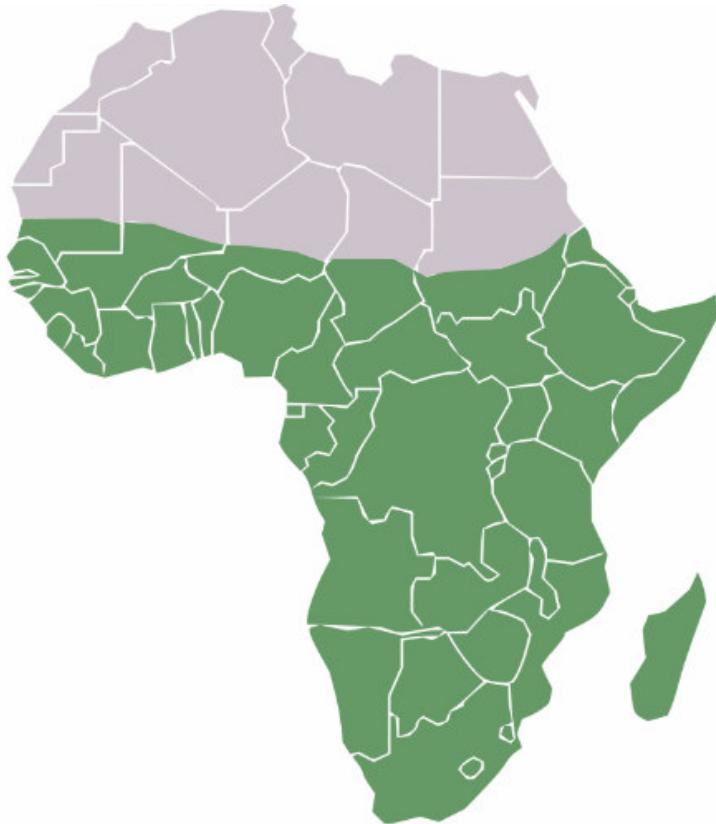
Le Machrek



Le Machrek — ou Machreq, Mashreqdésigne l’Orient arabe, dont les limites géographiques varient considérablement selon les sources, les sensibilités ou les théories. Le Mashreq est parfois réduit à la région couvrant l’Irak, le Koweït, la Syrie, le Liban, la Jordanie, Israël et la Palestine.⁷⁵

⁷⁵<https://fr.wikipedia.org/wiki/Fichier:Mashreq.PNG>

L'Afrique subsaharienne



L'Afrique subsaharienne ou simplement la Subsaharie est l'étendue du continent africain au sud du Sahara, séparée écologiquement des pays du Nord par le climat rude du plus vaste désert chaud du monde. Elle est parfois nommée Afrique noire.

Elle abrite quarante-huit États, dont les frontières sont issues de la décolonisation.

C'est le lieu de naissance de l'« Homme moderne », *Homo sapiens*.

Ses climats se distinguent par les variations pluviométriques annuelles plutôt que par les variations des températures. C'est une zone très riche sur le plan de la biodiversité quoique vulnérable au dérèglement climatique.

L'Afrique subsaharienne est la partie de la planète la plus dynamique en matière démographique, mais les problèmes sanitaires et d'éducation sont les plus préoccupants

au niveau mondial. Le sous-continent est la zone la moins développée sur le plan économique.⁷⁶

⁷⁶https://fr.wikipedia.org/wiki/Afrique_sousaharienne

Le Canada



Le Canada comprend 04 régions francophones :

1. Nouveau-Brunswick,
2. Québec,
3. Ontario,
4. Manitoba,

Nouveau-Brunswick



Nouveau-Brunswick, est l'une des treize provinces et territoires du Canada. Elle fait partie des trois provinces maritimes et des quatre provinces de l'Atlantique.

Le Nouveau-Brunswick est bordé par le Québec au nord, la Nouvelle-Écosse à l'est, le golfe du Saint-Laurent au nord-est, la baie de Fundy au sud-est et l'État américain du Maine à l'ouest. Le Nouveau-Brunswick est boisé à 83 % et sa moitié nord est occupée par les Appalaches . Le climat de la province est continental avec des hivers neigeux et des étés tempérés.

Le Nouveau-Brunswick a une superficie de 72 908 km² (28 150 milles carrés) et compte 775 610 habitants (recensement de 2021). Fait atypique pour le Canada, seulement environ la moitié de la population vit dans des zones urbaines, principalement à Moncton , Saint John et Fredericton .

En 1969, le Nouveau-Brunswick a adopté la Loi sur les langues officielles qui a commencé à reconnaître le français comme langue officielle , au même titre que l'anglais. Les Néo-Brunswickois ont le droit de recevoir les services du gouvernement provincial dans la langue officielle de leur choix. Environ les deux tiers de la population sont anglophones et un tiers francophone . Le Nouveau-Brunswick abrite la majeure partie de la région culturelle de l'Acadie et la plupart des Acadiens . La variété du français du Nouveau-Brunswick est appelée le français acadien . Il existe sept accents régionaux.

Le Nouveau-Brunswick fut d'abord habité par des Premières Nations comme les Micmacs et les Malécites . En 1604, l'Acadie , première colonie de la Nouvelle-France , fut fondée avec la création de Port-Royal . Pendant 150 ans, l'Acadie changea de mains à plusieurs reprises en raison de nombreux conflits entre la France et le Royaume-Uni. De 1755 à 1764, les Britanniques déportèrent en masse les Acadiens , un événement connu sous le nom de Grand Dérangement . Cet événement, ainsi que le traité de Paris , solidifièrent l'Acadie comme propriété britannique . En 1784, à la suite de l'arrivée de nombreux loyalistes fuyant la Révolution américaine , la colonie du Nouveau-Brunswick fut officiellement créée, la séparant de ce qui est aujourd'hui la Nouvelle-Écosse . Au début des années 1800, le Nouveau-Brunswick prospéra et la population augmenta rapidement. En 1867, le Nouveau-Brunswick décida de se joindre à la Nouvelle-Écosse et à la Province du Canada (aujourd'hui le Québec et l'Ontario) pour former le Canada. Après la Confédération , la construction navale et l'exploitation forestière ont décliné, et le protectionnisme a perturbé le commerce avec la Nouvelle-Angleterre .

À partir du milieu des années 1900, le Nouveau-Brunswick était l'une des régions les plus pauvres du Canada, un fait qui a finalement été atténué par les paiements de transfert . Cependant, la province a connu la plus forte migration vers l'est depuis 45 ans, tant dans les zones rurales qu'urbaines, alors que des personnes de l'Ontario et d'autres régions du Canada migrent vers la région. En 2002, le PIB provincial était calculé comme suit : services (environ la moitié étant des services gouvernementaux et de l'administration publique) 43 % ; construction, fabrication et services publics 24 % ; location immobilière 12 % ; commerce de gros et de détail 11 % ; agriculture, foresterie, pêche, chasse, mines, extraction de pétrole et de gaz 5 % ; transport et entreposage 5 %. Une puissante concentration de grandes entreprises au Nouveau-Brunswick est détenue par le groupe de sociétés Irving . La production de la province en 2019 était de 38,236 milliards \$CA, ce qui représente 1,65 % du PIB du Canada .

Le tourisme représente 9 % de la main-d'œuvre, directement ou indirectement. Les destinations les plus populaires comprennent les rochers Hopewell , le parc national Fundy , la colline magnétique , le parc national Kouchibouguac et le parc international Roosevelt Campobello .

Québec



Le Québec est l'une des treize provinces et territoires du Canada. C'est la plus grande province par sa superficie et la deuxième par sa population, ainsi que la province la plus septentrionale du Canada.

Avec une superficie de 1,5 million de kilomètres carrés (0,58 million de milles carrés) et plus de 12 000 km (7 500 milles) de frontières, en Amérique du Nord, le Québec est situé au centre du Canada. La province partage des frontières terrestres avec les provinces de l'Ontario à l'ouest, de Terre-Neuve-et-Labrador au nord-est, du Nouveau-Brunswick au sud-est et une frontière côtière avec le territoire du Nunavut. Elle est baignée au nord par la baie James, la baie d'Hudson, le détroit d'Hudson, la baie d'Ungava, les océans Arctique et Atlantique, et au sud, elle partage une frontière avec les États-Unis.

La majorité de la population du Québec vit dans la vallée du fleuve Saint-Laurent, entre sa ville la plus peuplée, Montréal, Trois-Rivières et la capitale provinciale, Québec.

Entre 1534 et 1763, le Québec actuel était la colonie française du Canada et la colonie la plus développée de la Nouvelle-France . Après la guerre de Sept Ans , le Canada devint une colonie britannique , d'abord sous le nom de Province de Québec (1763-1791), puis du Bas-Canada (1791-1841), et enfin sous celui de Province du Canada (1841-1867) à la suite de la rébellion du Bas-Canada . Il fut confédéré avec l'Ontario, la Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick en 1867. Jusqu'au début des années 1960 , l' Église catholique joua un rôle important dans les institutions sociales et culturelles du Québec. Cependant, la Révolution tranquille des années 1960 à 1980 renforça le rôle du gouvernement du Québec dans l'État québécois .

Le gouvernement du Québec fonctionne dans le cadre d'un système de Westminster et est à la fois une démocratie libérale et une monarchie constitutionnelle . Le premier ministre du Québec agit comme chef du gouvernement . Les débats sur l'indépendance ont joué un rôle important dans la politique québécoise . La cohésion et la spécificité de la société québécoise reposent sur trois de ses documents statutaires uniques : la Charte des droits et libertés de la personne du Québec , la Charte de la langue française et le Code civil du Québec . De plus, contrairement au reste du Canada, le droit au Québec est mixte : le droit privé s'exerce dans le cadre d'un système de droit civil , tandis que le droit public s'exerce dans le cadre d'un système de common law .

La langue officielle du Québec est le français ; le français québécois est la variété régionale . Le Québec est la seule province à majorité francophone. L'économie du Québec repose principalement sur son important secteur des services et son secteur industriel varié. Pour les exportations, il s'appuie sur les industries clés de l'aéronautique , où il est le 6e plus grand vendeur mondial, l'hydroélectricité , les mines, les produits pharmaceutiques , l'aluminium, le bois et le papier. Le Québec est bien connu pour sa production de sirop d'érable, pour son humour et pour avoir fait du hockey l'un des sports les plus populaires au Canada . Il est également réputé pour sa culture ; la province produit de la littérature , de la musique , des films , des émissions de télévision , des festivals et plus encore.

Manitoba



La question des écoles du Manitoba a montré la profonde divergence des valeurs culturelles dans le territoire. Les Franco-Manitobains catholiques avaient obtenu un système scolaire séparé financé par l'État dans la constitution originale du Manitoba, mais un mouvement politique populaire parmi les protestants anglais de 1888 à 1890 exigeait la fin des écoles françaises. En 1890, l'Assemblée législative du Manitoba a adopté une loi supprimant le financement des écoles catholiques françaises. La minorité catholique française a demandé l'aide du gouvernement fédéral, mais l'Ordre d'Orange et d'autres forces anticatholiques se sont mobilisées dans tout le pays pour s'y opposer. Les conservateurs fédéraux ont proposé une loi corrective pour outrepasser le Manitoba, mais ils ont été bloqués par les libéraux, dirigés par Wilfrid Laurier. Une fois élu premier ministre en 1896, Laurier a mis en œuvre un compromis selon lequel les catholiques du Manitoba pourraient avoir leur propre instruction religieuse pendant 30

minutes à la fin de la journée s'il y avait suffisamment d'élèves pour le justifier, mise en œuvre école par école.

Lors du recensement de 2021, le Manitoba comptait 1 342 153 habitants, dont plus de la moitié se trouve à Winnipeg. Bien que la colonisation initiale de la province ait principalement tourné autour de l'exploitation agricole, le siècle dernier a vu une évolution vers l'urbanisation ; le Manitoba est la seule province canadienne dont plus de cinquante-cinq pour cent de sa population vit dans une seule ville.

Français, le groupe ethnique le plus important au Manitoba est celui des Anglais (16,1 %), suivi des Écossais (14,5 %), des Allemands (13,6 %), des Ukrainiens (12,6 %), des Irlandais (11 %), des Français (9,3 %), des Canadiens (8,4 %), des Philippins (7 %), des Métis (6,8 %), des Polonais (6 %), des Premières Nations (4,5 %), des Mennonites (3,9 %), des Russes (3,7 %), des Hollandais (3,3 %), des Indiens (3 %) et des Islandais (2,4 %). Les peuples autochtones (y compris les Métis) sont le groupe ethnique qui connaît la croissance la plus rapide au Manitoba, représentant 13,6 % de la population du Manitoba en 2001 (certaines réserves ont refusé de permettre aux recenseurs de dénombrer leur population ou ont été dénombrées de manière incomplète). Gimli, au Manitoba, abrite la plus grande communauté islandaise en dehors de l'Islande .

Selon le recensement canadien de 2021 , les dix langues les plus parlées dans la province étaient l'anglais (1 288 950 ou 98,6 %), le français (111 790 ou 8,55 %), le tagalog (73 440 ou 5,62 %), le pendjabi (42 820 ou 3,28 %), l'allemand (41 980 ou 3,21 %), l'hindi (26 980 ou 2,06 %), l'espagnol (23 435 ou 1,79 %), le mandarin (16 765 ou 1,28 %), le cri (16 115 ou 1,23 %), et le plautdietsch (15 055 ou 1,15 %). La question sur la connaissance des langues permet des réponses multiples.

La plupart des Manitobains appartiennent à une confession chrétienne : lors du recensement de 2021, 54,2 % ont déclaré être chrétiens, suivis de 2,7 % sikhs , 2,0 % musulmans, 1,4 % hindous, 0,9 % juifs et 0,8 % autochtones . 36,7 % n'ont déclaré aucune affiliation religieuse. Les confessions chrétiennes les plus importantes en termes de nombre d'adhérents étaient l' Église catholique romaine avec 21,2 %, l' Église unie du Canada avec 5,8 % et l' Église anglicane du Canada avec 3,3 %.

Ontario



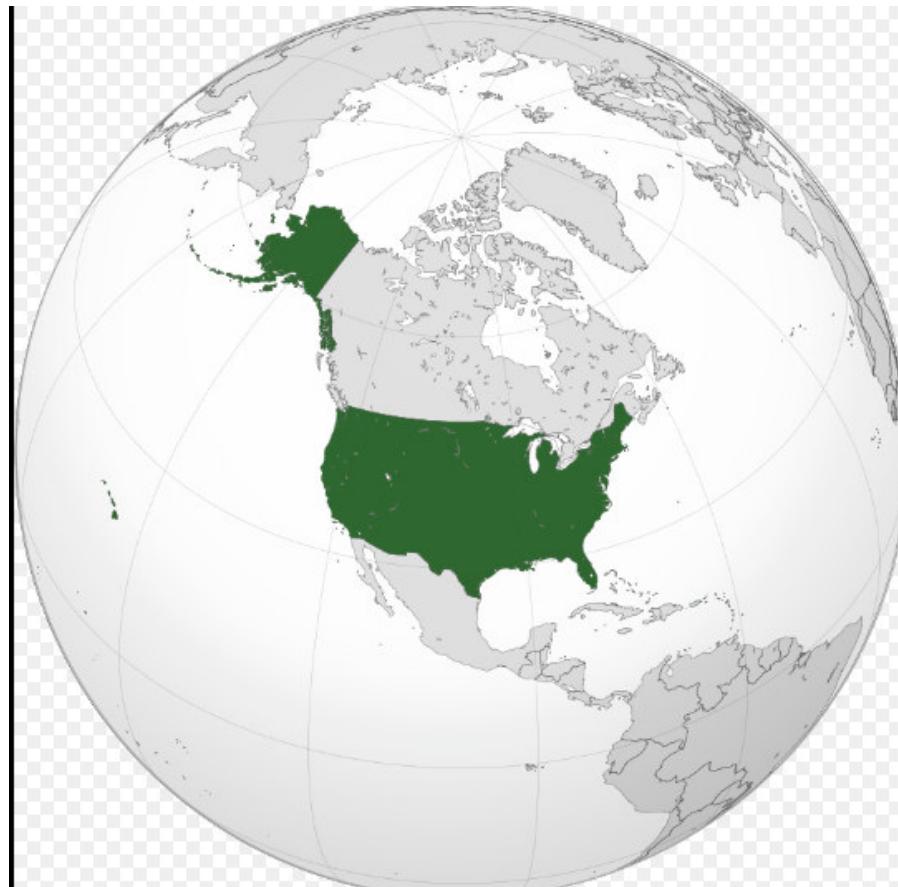
Ontario est la province la plus peuplée du pays. Selon le recensement canadien de 2021, elle abrite 38,5 pour cent de la population du pays et est la deuxième plus grande province par superficie totale (après le Québec). L'Ontario est la quatrième plus grande juridiction du Canada en superficie totale de toutes les provinces et territoires canadiens. Elle abrite la capitale du pays, Ottawa, et la plus peuplée, Toronto, qui est la capitale provinciale de l'Ontario.

L'Ontario est bordé par la province du Manitoba à l'ouest, la baie d'Hudson et la baie James au nord, et le Québec à l'est et au nord-est. Au sud, il est bordé par les États américains du Minnesota, du Michigan, de l'Ohio, de la Pennsylvanie et de New York (d'ouest en est). Presque toute la frontière de 2 700 km (1 700 milles) de l'Ontario avec les États-Unis suit des rivières et des lacs : du lac des Bois à l'ouest, vers l'est le long des principaux cours d'eau et lacs du système de drainage des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent. Il n'y a qu'environ 1 km (5 / 8 milles) de frontière terrestre réelle,

constituée de portages, y compris le portage de Height of Land à la frontière du Minnesota.

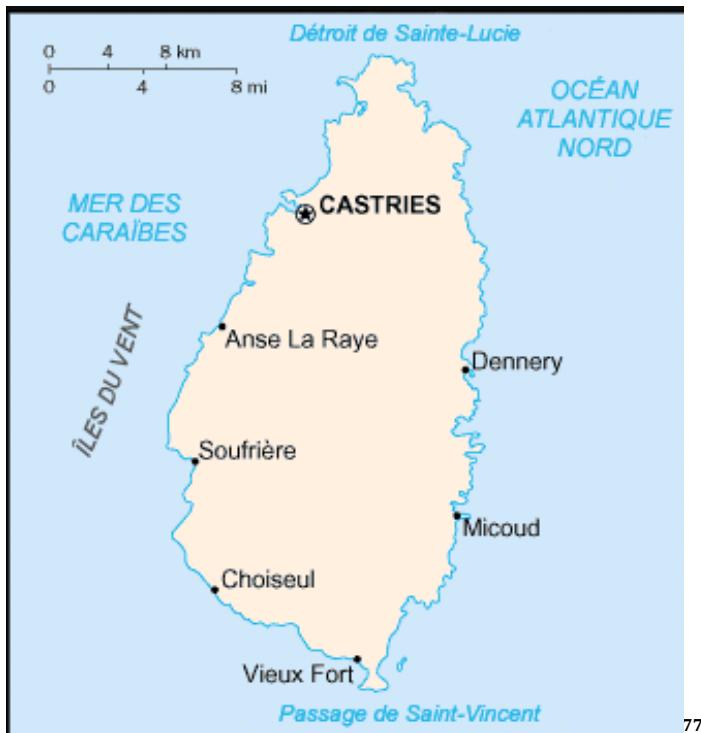
La grande majorité de la population et des terres arables de l'Ontario se trouve dans le sud de l'Ontario et, bien que l'agriculture demeure une industrie importante, l'économie de la région dépend fortement de l'industrie manufacturière . En revanche, le nord de l'Ontario est peu peuplé, connaît des hivers froids et une importante couverture forestière, l' exploitation minière et la foresterie constituant les principales industries de la région.

États-Unis



- 1- Louisiane
- 2- Maine
- 3- New
- 4- Hampshire
- 5- Vermont

Sainte-Lucie.



77

L'île de Sainte-Lucie est habitée par un peuple d'Amérindiens des Antilles environ un millier d'années av. J.-C. : les Arawaks (Kalinagos). Nommée « Iouanalao », un nom qui signifierait « le pays des iguanes », par la population autochtone^{10,11}, elle est baptisée « Sainte-Lucie », en l'honneur de Lucie de Syracuse, par des marchands espagnols qui sont les premiers Européens à y mettre les pieds, au début du xvie siècle¹².

Les Européens essaieront ensuite progressivement de s'y implanter, mais sans succès. C'est la France qui commença à établir une réelle colonie et signa un traité avec les Kalinago en 1660. Néanmoins, l'île fut tout au long des xviie et xviiie siècles principalement disputée entre les Français et les Britanniques, lesquels en obtiennent le contrôle complet en 1814, avec le traité de Paris. En 1833, lors de l'abolition de l'esclavage par le Royaume-Uni, Sainte-Lucie compte plus de 13 000 esclaves noirs, 2 600 Noirs affranchis et 2 300 Blancs¹³.

Un gouvernement représentatif local est mis en place en 1924. En 1967, Sainte-Lucie cesse d'être une colonie britannique et devient un des États associés des Indes occidentales, c'est-à-dire un État en libre association avec le Royaume-Uni. Sainte-Lucie devient indépendant le 22 février 1979, en tant que royaume du Commonwealth. Il adhère à l'Organisation des États de la Caraïbe orientale en 1981. Sainte-Lucie est membre de l'Alliance bolivarienne pour les Amériques (ALBA) depuis 2013.

⁷⁷ Source : le dictionnaire numérique libre Wikipédia

En tant que royaume du Commonwealth, Sainte-Lucie reconnaît le roi Charles III comme chef d'État ; il est représenté sur l'île par un gouverneur général (actuellement Errol Charles). Le pouvoir exécutif est cependant dans les mains du Premier Ministre et de son cabinet, et le gouverneur général n'agit que sur les conseils de ces derniers. Après les élections législatives, le chef du parti majoritaire ou le chef d'une coalition de la majorité à l'Assemblée est habituellement nommé Premier ministre par le gouverneur général ; celui-ci nomme également le vice-Premier ministre.

Sainte-Lucie est membre de la Communauté caribéenne, de l'Organisation des États de la Caraïbe orientale et de l'Organisation internationale de la francophonie.

L'Asie



- 1- Cambodge,
- 2- Laos,
- 3- Liban
- 4- Viêt Nam

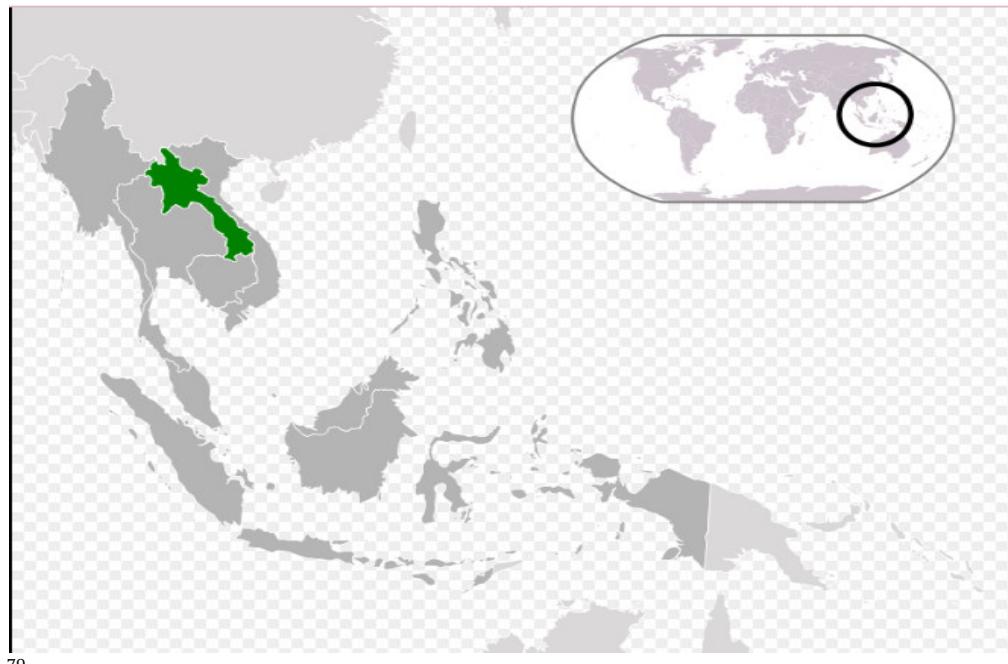
⁷⁸ Source : le dictionnaire numérique libre Wikipédia

1-Cambodge



Entre le I^{er} et le VII^e siècle, le territoire du pays fait partie du royaume du Fou-nan, avant d'être absorbé par le royaume Chenla. Les principautés Chenla sont unifiées en 802 pour former l'Empire khmer. La chute de l'empire en 1431 précède un Âge sombre qui dure quatre siècles. En 1863, le Cambodge devient un protectorat français comme partie de l'Indochine française. Après la guerre d'Indochine, le pays obtient son indépendance en 1953 en tant que monarchie constitutionnelle.

Le Laos



⁷⁹

Le Laos, en forme longue la République démocratique populaire lao, également traduit par république démocratique populaire du Laos et est un pays sans accès à la mer d'Asie du Sud-est, entouré par la Birmanie (ou Myanmar) et la Chine (Yunnan) au nord-ouest, la Thaïlande à l'ouest, le Cambodge au sud et le Viêt Nam à l'est. La capitale est Vientiane qui est aussi la ville la plus peuplée du pays, la langue officielle le lao, la monnaie officielle le kip.

Les origines de l'État remontent au royaume de Lan Xang établi au xive siècle. Au xviiie siècle, le Lan Xang éclate en trois royaumes, Vientiane, Luang Prabang, et Champassak. Les royaumes sont unis comme partie de la colonie française de l'Indochine française en 1887. Le pays devient indépendant en 1953, en tant que monarchie constitutionnelle. Une guerre civile éclate en 1959 entre le gouvernement et le mouvement communiste Pathet Lao. En 1975, le Pathet Lao remporte la guerre et renverse la monarchie. Depuis, le pays est une république communiste à parti unique gouvernée par le Parti révolutionnaire populaire lao, sous lequel la situation des droits de l'homme dans le pays est souvent critiquée.

⁷⁹ Source : le dictionnaire numérique libre Wikipédia

1- Le Liban



Le Liban est un pays constitué d'une étroite bande de territoire sur la rive orientale de la mer Méditerranée . C'est l'un des plus petits États souverains du monde. La capitale est Beyrouth .

Bien que le Liban, en particulier sa région côtière, ait été le site de certains des plus anciens établissements humains au monde – les ports phéniciens de Tyr (aujourd’hui Ṣūr), Sidon (Ṣaydā) et Byblos (Jubayl) étaient des centres commerciaux et culturels dominants au 3e millénaire AVANT J.-C. – ce n'est qu'en 1920 que l'État contemporain a vu le jour. Cette année-là La France , qui administrait le Liban sous mandat de la Société des Nations , créa l'État du Grand Liban. Le Liban devint ensuite une république en 1926 et proclama son indépendance en 1943.

Le Liban partage de nombreuses caractéristiques culturelles avec leLe Liban est un pays arabe , mais il possède des caractéristiques qui le différencient de beaucoup de ses voisins arabes. Son terrain accidenté et montagneux a servi tout au long de l'histoire d' asile à divers groupes religieux et ethniques et à des dissidents politiques. Le Liban est l'un des pays les plus densément peuplés de la région méditerranéenne et affiche un taux d'alphabétisation élevé. Malgré ses maigres ressources naturelles, le Liban a longtemps réussi à servir de centre commercial et culturel dynamique pour le Moyen-Orient .

Cette image extérieure de vitalité et de croissance masquait cependant de graves problèmes. Le Liban devait non seulement faire face à des problèmes internes d'organisation sociale et économique, mais aussi à la définition de sa position par rapport à Israël, à ses voisins arabes et aux réfugiés palestiniens vivant au Liban. L'équilibre délicat du confessionnalisme libanais (partage proportionnel du pouvoir entre les communautés religieuses du pays) s'est érodé sous les pressions de cette lutte ; les rivalités communautaires pour le pouvoir politique, exacerbées par les problèmes complexes posés par la question de la présence palestinienne et par le développement d'un « État dans l'État », ont conduit à l'éclatement d'une guerre civile extrêmement préjudiciable.Le Liban a connu une période de grande instabilité politique et socio-économique après la guerre civile de 1975 et l'effondrement du système gouvernemental. Après la fin de la guerre civile en 1990, le Liban a progressivement retrouvé une certaine stabilité socio-économique et politique. Cependant, en raison des problèmes persistants liés aux interventions extérieures et aux relations confessionnelles tendues, de nombreux défis du Liban ont persisté jusqu'au début du XXIe siècle.

- Le Viêt Nam⁸⁰



⁸⁰ Source : le dictionnaire numérique libre Wikipédia

La conquête du Vietnam par la France

La décision d'envahir le Vietnam fut prise par Napoléon III en juillet 1857. Elle résultait non seulement de la propagande missionnaire mais aussi, après 1850, de la montée du capitalisme français, qui généra le besoin de marchés étrangers et le désir d'une plus grande part française des territoires asiatiques conquis par l'Occident. Le commandant naval en Asie de l'Est, Rigault de Genouilly, longtemps partisan de l'action militaire française contre le Vietnam, reçut l'ordre d'attaquer le port et la ville de Tourane (Da Nang) et d'en faire une base militaire française. Genouilly arriva à Tourane en août 1858 avec 14 navires et 2 500 hommes ; les Français prirent d'assaut les défenses du port le 1er septembre et occupèrent la ville le lendemain. Genouilly se rendit vite compte, cependant, qu'il ne pouvait plus progresser autour de Tourane et décida d'attaquer Saïgon. Laissant derrière lui une petite garnison pour tenir Tourane, il fit voile vers le sud en février 1859 et s'empara de Saïgon deux semaines plus tard.

La résistance vietnamienne empêcha les Français d'avancer au-delà de Saïgon, et il fallut aux troupes françaises, sous un nouveau commandement, jusqu'en 1861 pour occuper les trois provinces adjacentes. Les Vietnamiens, incapables de résister efficacement aux envahisseurs et à leurs armes avancées, conclurent un traité de paix en juin 1862, qui cédait les territoires conquis à la France. Cinq ans plus tard, d'autres territoires du sud furent placés sous domination française. L'ensemble de la colonie fut baptisé Cochinchine.

Il avait fallu un peu plus de huit ans aux Français pour s'emparer de la Cochinchine (un protectorat avait déjà été imposé au Cambodge en 1863). Il leur fallut 16 années supplémentaires pour étendre leur contrôle sur le reste du pays. Ils tentèrent une première fois de pénétrer dans le delta du fleuve Rouge en 1873, après qu'un officier de marine et explorateur français du nom de Francis Garnier eut démontré, lors d'une expédition périlleuse, que le Mékong ne pouvait servir de voie commerciale vers le sud-ouest de la Chine. Garnier avait reçu un certain soutien du gouverneur français de Cochinchine, mais lorsqu'il fut tué lors d'une bataille contre des pirates chinois près de Hanoi, la tentative de conquête du nord échoua.

En moins d'une décennie, la France avait de nouveau relevé le défi. En avril 1882, avec la bénédiction de Paris, l'administration de Saïgon envoya une force de 250 hommes à Hanoi sous le commandement du capitaine Henri Rivière. Lorsque Rivière fut tué dans une escarmouche, Paris décida d'imposer sa domination par la force sur l'ensemble du delta du fleuve Rouge. En août 1883, la cour vietnamienne signa un traité qui transforma le nord du Vietnam (nommé Tonkin par les Français) et le centre du Vietnam (nommé Annam, d'après un ancien nom chinois de la région) en protectorats français. Dix ans plus tard, les Français annexent le Laos et l'ajoutent à l'Union indochinoise, créée par les Français en 1887. L'union se compose de la colonie de Cochinchine et des quatre protectorats d'Annam, du Tonkin, du Cambodge et du Laos.

Administration française

Les Français s'efforcent alors d'imposer une administration de style occidental sur leurs territoires coloniaux et de les ouvrir à l'exploitation économique. Sous le gouverneur général Paul Doumer, arrivé en 1897, la domination française est imposée directement à tous les niveaux de l'administration, laissant la bureaucratie vietnamienne sans aucun pouvoir réel. Même les empereurs vietnamiens sont déposés à volonté et remplacés par d'autres désireux de servir les Français. Tous les postes importants de la bureaucratie sont occupés par des fonctionnaires importés de France ; même dans les années 1930, après plusieurs périodes de réformes et de concessions au sentiment nationaliste local, les fonctionnaires vietnamiens n'occupent que des postes mineurs et des salaires très bas, et le pays est toujours administré selon les principes établis par Doumer.

Effets de la domination coloniale française

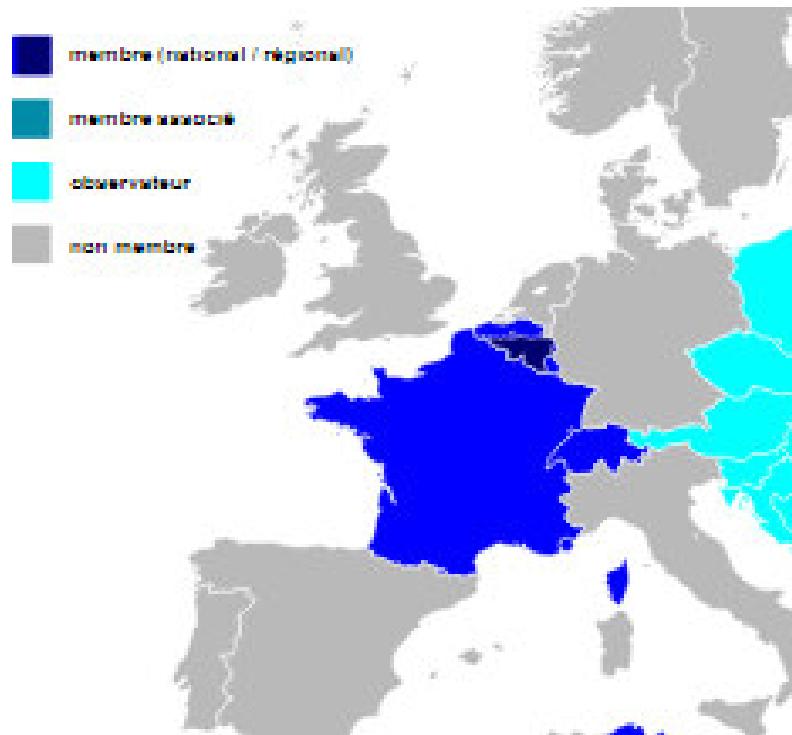
Les apologistes du régime colonial prétendaient que la domination française avait conduit à de vastes améliorations dans les soins médicaux, l'éducation, les transports et les communications. Les statistiques tenues par les Français semblent cependant mettre en doute ces affirmations. En 1939, par exemple, pas plus de 15 % de tous les enfants en âge scolaire recevaient une éducation quelconque et environ 80 % de la population était analphabète, contrairement à l'époque précoloniale où la majorité de la population possédait un certain degré d'alphabétisation. Avec plus de 20 millions d'habitants en 1939, le Vietnam ne comptait qu'une seule université, avec moins de 700 étudiants. Seul un petit nombre d'enfants vietnamiens étaient admis dans les lycées pour enfants de Français. Les soins médicaux étaient bien organisés pour les Français dans les villes, mais en 1939, il n'y avait que 2 médecins pour 100 000 Vietnamiens, contre 76 pour 100 000 au Japon et 25 pour 100 000 aux Philippines.

Deux autres aspects de la politique coloniale française sont significatifs lorsqu'on considère l'attitude du peuple vietnamien, en particulier de sa minorité instruite, envers le régime colonial : l'un était l'absence de toute forme de libertés civiles pour la population autochtone, l'autre était l'exclusion des Vietnamiens du secteur moderne de l'économie, en particulier de l'industrie et du commerce. Non seulement les plantations de caoutchouc, les mines et les entreprises industrielles étaient aux mains d'étrangers – français, où les affaires étaient substantielles, et chinois aux échelons inférieurs – mais toutes les autres affaires l'étaient également, du commerce local aux grandes maisons d'import-export. La conséquence sociale de cette politique fut qu'à part les propriétaires terriens, aucune classe moyenne indigène propriétaire ne se développa dans le Vietnam colonial. Ainsi, le capitalisme apparaissait aux yeux des Vietnamiens comme faisant partie de la domination étrangère ; cette vision, ainsi que l'absence de toute participation vietnamienne au gouvernement, provoquèrent

Le règne de Gia Long et de ses successeurs jusqu'à la conquête du Vietnam par la France à la fin du XIXe siècle n'apporta aucune innovation dans l'organisation de l'État, dont les principes fondamentaux avaient déjà été solidement établis par les empereurs Ly au XIe siècle. Les dirigeants Ly avaient combattu avec succès la renaissance du féodalisme local, enraciné dans les pouvoirs exercés par les chefs de tribus avant l'arrivée des Chinois. À partir du XIe siècle, le Dai Viet est resté un royaume centralisé dirigé par un monarque dont les

pouvoirs absous découlaient d'un mandat céleste – un aspect du caractère profondément confucianiste de l'État vietnamien. Les dirigeants Ly, suivant le modèle chinois, ont établi une hiérarchie fixe avec un système de classement de neuf grades pour tous les fonctionnaires. Les mandarins affectés à des postes civils et militaires étaient nommés par l'empereur et n'étaient responsables que devant lui. Tous les mandarins – ceux qui se trouvaient au sommet de la cour impériale ainsi que ceux qui occupent les échelons les plus bas de l'administration provinciale et locale – étaient recrutés et affectés à l'un des neuf grades de la hiérarchie officielle d'une seule manière : par le biais des examens de la fonction publique. prise après des années d'études. En règle générale, seuls les riches pouvaient consacrer le temps nécessaire à ces études. Néanmoins, sauf dans les périodes de déclin dynastique où les charges étaient parfois à vendre, le chemin vers les postes de pouvoir passait par l'érudition et non par la richesse.

-L'Europe :⁸¹

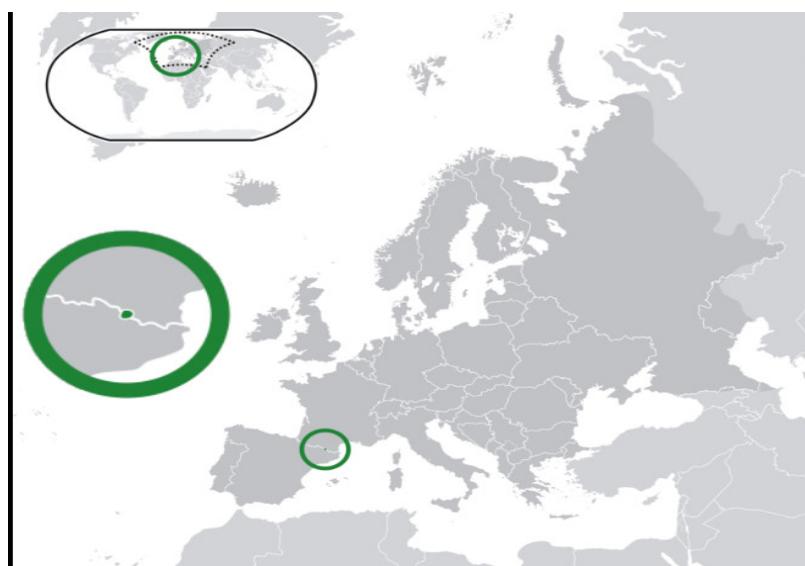


-Andorre

- Belgique (Wallonie-Bruxelles)
 - Suisse
 - Luxembourg.
 - Monaco.
 - France
 - Italie (Vallée d'Aoste)

⁸¹ Source : le dictionnaire numérique libre Wikipédia

Andorre



L'Andorre, en forme longue la principauté d'Andorre est un État d'Europe du Sud et, selon certaines définitions, d'Europe de l'Ouest, en fait d'Europe du Sud-Ouest. Bordée par

⁸² Source :Wikipédia

l'Espagne et la France (donc enclavée dans l'Union européenne), et située dans le massif des Pyrénées, elle est principalement constituée de montagnes élevées.

Le pays ne fait pas partie de la zone euro ni de l'Union européenne, mais utilise l'euro depuis la création de cette monnaie et frappe ses propres pièces depuis le 1er juillet 2013 en vertu d'un accord monétaire avec l'Union européenne.

Il s'agit d'un des plus petits États souverains d'Europe, avec une superficie de 468 km² et une population estimée à 86 280 habitants en avril 20241.

Monaco



83

Monaco est le deuxième plus petit État indépendant au monde après le Vatican. Son territoire s'étend sur une bande de terre de 4 100 m le long de la mer Méditerranée et sa largeur varie de 350 m à 1 050 m. Sa superficie est de 202 hectares (2,02 km²).

En juillet 1918, un traité d'amitié protectrice, accordant une protection limitée de la principauté par la France est signé entre les deux pays. Le traité fait partie du traité de

⁸³ Source :Wikipédia

Versailles et établit que le petit État, devenu une sorte de protectorat, devra s'aligner sur les intérêts politiques, militaires et économiques de la France.

Luxembourg



Le Luxembourg est un pays d'Europe de l'Ouest sans accès à la mer. Il est bordé par la Belgique à l'ouest et au nord, l'Allemagne à l'est, et la France au sud. Il comprend deux régions principales : l'Oesling au nord, qui est une partie du massif de l'Ardenne, et le Gutland au sud, prolongement de la Lorraine au sens géologique du terme. Le Luxembourg compte 672 050 habitants au 1er janvier 20242, et s'étend sur 2 586 km², ce qui fait de lui l'une des plus petites nations souveraines d'Europe.

Le Grand-Duché de Luxembourg est situé au cœur de l'Europe occidentale, entre la Belgique, l'Allemagne et la France. Le Grand-Duché présente deux régions naturelles : l'Oesling nord, et le Gutland, comprenant la vallée de la Moselle à l'est ainsi que le bassin minier au sud. La

⁸⁴ Source :Wikipédia

superficie totale du pays est de 2 586,4 km², l'Oesling occupant 828 km² et le Gutland 1 758 km². Son point culminant est le Kneiff (560,3 m).

Références bibliographiques

- ABDALLAH-PRETCEILLE, M., *Éducation et communication interculturelle*, France, PUF 1996.
- ACHOUR, C. et REZZOUG, S., *Convergences critiques : introduction à la lecture critique*, Alger, l'O.P.U., 1995.
- ACHOUR, C., *Anthologie de la littérature algérienne de langue française*, Paris, ENAP- Bordas, 1990.
- ADAM, J.-M., *Linguistique textuelle. Des genres de discours aux textes*, Paris, Nathan, 2004
- ADORNO ? T. W., *La théorie esthétique*, Paris, Klincksieck, 1995.
- ADOTEVI, S., *Négritude et négrologues*, Paris, Plon, 1972.
- AFFERGAN, F., *Exotisme et altérité : essai sur les fondements d'une critique de l'anthropologie*, Paris, Presses universitaires de France, 1987.
- AGERON, C.R., *Histoire contemporaine*, coll. « Que sais-je ? », P.U.F., N° 400, 1969.
- ALAIN, R.-G., *Pour un nouveau roman*, Paris, Gallimard, 1963.
- ALBERT, Christiane, *Francophonie et identités culturelles*, Paris, Karthala, 1999
- ALLOULA, M., *Le harem colonial, Images d'un sous-érotisme*, Paris, Séguier, 2001.
- Amadou Koné, Des textes oraux au roman moderne, Étude sur les avatars de la tradition orale dans le roman uest-africain, Frankfurt, Verlag, 1993
- AMIROU, R., *Imaginaire touristique et sociabilité du voyage*, Paris, Presses universitaires de France, 1995.
- ANGENOT M., *Mil huit cent quatre-vingt-neuf. Un état du discours social*, Montréal, Le Préambule, 1989.
- ARNAUD, J. et AMACHER F., *Répertoire des travaux universitaires sur la littérature maghrébine de langue française*, Paris, L'Harmattan, 1984.
- ARNAUD, J., *Recherche sur la littérature maghrébine de langue française, le cas de Mohamed Dib*, Paris, 1982.
- ARNAUD, J., *Recherches sur la littérature maghrébine de langue française*, Paris, 1978.
- AUBAUD, C., *Lire les femmes de lettres*, Paris, Dunod, 1993.
- AUERBACH E., *Mimesis, la représentation de la réalité dans la littérature occidentale*, Gallimard, 1968.
- AUGE M., *Le sens des autres*, Paris, Fayard, 1994
- BADINTER, E., *L'Un et l'autre*, Paris, Odile Jacob, 1986.
- BAKHTINE, M., *Esthétique et théorie du roman*, Paris, Nathan, 1993.
- BALANDIER, G., *Sens et puissance, Les dynamiques sociales*, Paris, PUF, 1986.
- BARBERIS, P., *Le prince et le marchand*, Paris, Fayard 1980.
- BARTHES, R., « *Essais critiques* », Paris, Seuil, 1964.
- BARTHES, R., *Mythologies*, Paris, Seuil, 1957.
- BARTHES, R., *Roland Barthes par Roland Barthes*, Paris, Seuil, 1975.

- BASTIDE, R., *Anthropologie appliquée*, Paris, Payot, 1971.
- BBTLER, J., *Trouble dans le Genre, pour un féminisme de la subversion*, Paris, La Découverte, 2005.
- BEAUVOIR, (de)Simone, *Le Deuxième Sexe. Tome I : les Faits et les mythes*, Paris, Gallimard, 1986.
- BENARAB, A., *Les voix de l'exil*, Paris, L'Harmattan, 1994
- Beniamino Michel, *La francophonie littéraire. Essai pour une théorie*, Paris, L'Harmattan, 1999.
- BETI, M., *La quête de la liberté*, Paris, L'Harmattan, 2000.
- BONN C. et KHADDA N., *Littératures maghrébines de langue française*, Paris, EDICEF, 1996.
- BONN, C., *Lecture présente de Mohamed DIB*, Alger, l'E.N.L., 1988.
- BONN, C., *La Littérature algérienne de langue française et ses lectures*, Sherbrooke, Naaman, 1974.
- BONN, C., *Le Roman algérien de langue française*, Paris, L'Harmattan, 1985.
- BOREL, J., *Propos sur l'autobiographie*, Seyssel (France), coll. « Recueil », Champ Vallon, 1994.
- BOURDIEU, P., *Ce que parler veut dire*, Paris, Fayard, 1982.
- BOURDIEU, P., *Les Règles de l'art*, Paris, Seuil, 1992.
- BOURGEACQ, J., *L'Enfant noir de Camara Laye : sous le signe de l'éternel retour*, Sherbrooke, Can. Naaman, 1984.
- BOURNEUF, R. et OUELLET R., *L'Univers du roman*, Paris, P.U.F, 1972.
- BOUZAR, W., *Lectures maghrébines*, Alger, O.P.U., Publisud, 1984.
- CÁCERES, B., LE BOULICAUT Y., *Représentation de l'Autre et réappropriation des mythes*, Paris, L'Harmattan, coll. « Cahiers du CIRHILL », 2003.
- CAMARA, L., *L'Enfant noir*, Paris, Plon, 1997.
- CAMET, S., *Les Métamorphoses du moi : Identités plurielles dans le récit littéraire XIXe – XXe siècles*, Paris, L'Harmattan, 2002.
- CASANOVA, P., *La République mondiale des lettres*, Paris, Seuil, 1999.
- Césaire Aimé, *Cahier d'un retour au pays natal*, Paris, Présence africaine, 1939.
- Césaire Aimé, *Discours sur le colonialisme*, Paris, Présence africaine, 1955
- Chevalier Cf., Anne et Carole Dornier (dir.), *Le récit d'enfance et ses modèles*, Caen, Presses Universitaires, 2003.
- CHABROL, C. et ALEXANDRESCU, S., « Sémiotique narrative et textuelle », Paris, Larousse, coll. « L », 1973.
- Chevrier Jacques, *La littérature nègre*, Paris, Arman Colin, 1984
- CHIKHI, B, Maghreb en textes : écriture, histoire, savoirs et symboliques, Paris, L'Harmattan, 1996.
- CHIKHI, B., « *Problématique de l'écriture dans l'œuvre romanesque de Mohamed*

DIB», Publiée aux éditions de l'O.P.U., Alger 01, 1989.

- CHIKHI, B., *Les romans d'Assia Djebab*, Alger,OPU,1990.
- CHIKHI, B., *Assia Djebab: histoires et fantaisies*. Paris, Presses Universitaire Sorbonne, 2007
- Combe Dominique, Poétiques francophones, Paris, Hachette, 1995.
- COMBE, D., *Les Genres littéraires*, Hachette, 1992.
- COMBES, A. et FOUGERON, I., *Images de l'altérité*, Université de Charles de Gaulle- Lille 3, 2002.
- COMPAGNON , A., *Les cinq paradoxes de la modernité*, Paris, Seuil, 1990
- Corzani Jack, Léon-François Hoffmann et Marie-Lyne Piccione, Littératures francophones des Amériques. Haïti, Antilles-Guyane, Québec, Paris, Bélin, 1998.
- COUSSY, D., *La Littérature africaine moderne au sud du Sahara*, Paris, Karthala, 2000.
- CREPON, M., *les géographies de l'esprit*, Paris, Payot, 1995.
- Dabla Séwanou, *Nouvelles écritures francophones. Romanciers de la seconde génération*, Paris, L'Harmattan, 1986.
- DANINOS, G., *Les Nouvelles tendances du roman algérien de langue française*, Sherbrooke, Naaman, 1979.
- DE CARLO, M., *L'interculturel*, Paris, CLE – International, 1998.
- DEHON, C., *Le Roman camerounais d'expression française*, Birmingham, Summa, 1989.
- Déjeux Jean, Dictionnaire des auteurs maghrébins de langue française, Paris, Karthala, 1984
- DEJEUX, J., *Bibliographie méthodique et critique de la littérature algérienne de langue française (1945-1977)*, Alger, SNED, 1981.
- DEJEUX, J., *Littérature maghrébine de langue française : introduction générale et auteurs*, Paris, Presses universitaires de France, 1992
- DEJEUX, J., *La littérature féminine de langue française au Maghreb*, Paris, Karthala, 1994
- DEJEUX, J., *Littérature maghrébine de langue française*, Sherbrooke, Naaman, 1980.
- DELEUZE, G. et GUATTARI, F., *Mille Plateaux. Capitalisme et Schizophrénie*, Paris, Minuit, 1980.
- DENIS, B., *Littérature et engagement*, Paris, Seuil, 2000.
- Depestre René, Hadriana dans tous mes rêves, Paris, Gallimard, 1988.
- DERRIDA, J., *Complexité des cultures et de l'interculturel, Contre les pensées Uniques*, Paris, Economica, 2004.
- DERRIDA, J., *L"Ecriture et la différence*, Paris, Galilée, 1967
- DJEBAR, A., *Ces voix qui m'assiègent*, Paris, Albin Michel, 1999.

- DOUBROVSKY, S., «*Autobiographie/vérité/psychanalyse*» in *Autobiographiques : de Corneille à Sartre*, P.U.F, 1988.
- DOYTCHEVA, M., *Le multiculturalisme*, Paris, La Découverte, 2005.
- DUBOIS, J., *Institution de la littérature*, Bruxelles, Labor, 1978.
- DUCHET, C., *Discours social et texte italien*, Paris, Nathan, 1979.
- ELIADE, M., *Le mythe de l'éternel retour*, Paris, folio, 1991.
- ELISABETH, B., *L'Un et l'autre, des relations entre hommes et femmes*, Paris, Odile Jacob, 1986.
- ELUNGU, P. E., *Éveil philosophique africain*, Paris, L'Harmattan, 1984.
- ESCARPIT, R., *Théorie générale d'information et de la communication*, Paris, Minuit, 1976.
- FERRO, M., *Histoire des colonisations : des conquêtes aux indépendances xviii^e-xx^e siècle*, Paris, Seuil, 1994.
- FINKIELKRAUT, A., *La sagesse de l'amour*, Paris, Folio, 1991.
- FOUCAULT, M., *Les Mots et les choses, Une Archéologie des sciences humaines*, Paris, Gallimard, 1966.
- FOUCHE, P., (éd.), *L'Édition française depuis 1945*, Paris, Cercle de la Librairie, 1998.
- GARNIER, X. et WARREN, J. -P., *Écrivains francophones en exil à Paris : entre cosmopolitisme et marginalité*, Paris, Karthala, coll. «Lettres du Sud», 2012.
- GENETTE, G., «*Figures III*», Paris, Seuil, coll. «Poétique», 1972.
- GERARD, A., *Études de littérature africaine francophone*, Dakar-Abidjan, Nouvelles éditions africaines, 1977.
- Géraud, M. O. Leservoisier, O. et Pottier, R., *Les notions clés de l'ethnologie : Analyses et textes*, Paris, Armand Colin, 1998.
- Gouraige Gislain, *Le roman contemporain d'expression française*, Sherbrooke, Presses de l'Université de Sherbrooke, 1971.
- GREIMAS, A.J., «*Sémantique structurale*», Paris, Larousse, coll.« Langue et langage », 1966.
- GUSDORF, G., *Auto-Bio-Graphie :Lignes de vie II*, Odile Jacob, 1991.
- GUSDORF, G., *Les Écritures du moi : Lignes de vie I*, Odile Jacob, 1991.
- HAMBURGER K., *Logique des genres littéraires*, Paris, Seuil, 1986.
- HAMON, P., *Qu'est-ce qu'une description ?* Poétique n° 16, Seuil, 1976.
- HAMON, P., *Un discours contraint*, poétique n° 16, Seuil, 1976.
- HARDY, G., *Une conquête morale – l'enseignement en AOF*, Paris, L'Harmattan, 2005.
- HEIDEGGER, M., *L'être et temps*, Paris, Gallimard, 1986.
- HERSKOVITISM, J., *Les bases de l'anthropologie culturelle*, Paris, Payot, 1967.
- HOEK, Leo H., *La marque du titre : dispositifs sémiotiques d'une pratique textuelle*,

Mouton, 1981

- HOUNTONDJI, P. J., *Sur la philosophie africaine*, Paris : Maspero, 1976.
- HUSSERL, E., *Méditations cartésiennes*, Vrin 1986, Équipe MIT, Tourismes : tome 1, Lieux communs, Paris, Belin, 2008.
- IBN-KHALDOUN, « *Discours sur l'histoire universelle* » tome 1, édit. Sindbad, Paris.
- Interview accordée par M. Dib à la revue *Rupture* n° 06-12 du 22-04-1993.
- Jack Corzani, Léon-François Hoffman et Marie-Lyne Piccione (dir.), *Littératures francophones*. Les Amériques. Haïti, Antilles-Guyane, Québec, Paris, Bélin, coll. « Lettres sup », 1998
- JACQUES, F., *Dialogique : recherches logiques sur le dialogue*, Paris, PUF, 1979.
- JAHN, J., *L'homme africain et la culture néo-africaine*, Paris, Seuil, 1958.
- JAKOBSON, R., *Essais de linguistique générale*, Minuit, 1963.
- JAUSS, H. R., *Pour une esthétique de la réception*, Paris, Gallimard, coll. « Tel », 1978
- Jonassaint Jean, *Le pouvoir des mots, les maux du pouvoir : des romanciers haïtiens de l'exil*, Paris, Arcantère, 1986.
- Joubert Jean-Louis, *Littératures francophones du monde arabe*, Paris, Nathan, 1994
- JUCQUOIS, G., *Dictionnaire de l'altérité et des relations interculturelles*, Ed. Gilles Ferréol, A., Colin, 2004.
- Kane Mohamadou, *Roman africain et traditions*, Dakar, Nouvelles éditions africaines, 1983
- KASSOUL, A., *Devoir d'histoire et pouvoir d'écriture*, Alger, O.P.U., 1987.
- Kesteloot Lilyan, *Histoire de la littérature négro-africaine*, Paris, Kartala/AUF, 2001
- KESTELOOT, L., *Histoire de la littérature négro-africaine*, Paris, Karthala, 2001.
- KESTELOOT, L., *Les Écrivains noirs de langue française : Naissance d'une littérature*, Bruxelles, Université libre de Bruxelles, 1965.
- KHADDA, N., « *L'œuvre romanesque de Mohamed DIB* », Alger, O.P.U., 1983.
- KHATIBI, A., *Le Roman maghrébin*, Paris, Maspero, 1968, réédition Rabat, SMER, 1979.
- KOM, A., *La Malédiction francophone*, Yaoundé, Lit/clé, 2000.
- KOUA, S. M., *La Presse négro-africaine en France : 1947-1969*, Villeneuve, Presses universitaires du Septentrion, 2000.
- KOUROUMA, A., *Les Soleils des indépendances*, Paris, Seuil, 1970.
- KRISTEVA, J., « *Problèmes de la structure du texte* », colloque de Cluny I, numéro spécial de « la Nouvelle Critique », avril, 1968.
- KRISTEVA, J., *Semiotika*, Paris, « Tel Quel », 1968.
- LACHRAF, M., *Algérie, nation et société*, Maspero, 1965.
- LAPLANTINE, F., *Je, nous et les autres. Etre humain au-delà des appartennances*, Paris, Le pommier-Fayard, 1999.

- LEBEL, R., *L'Afrique occidentale dans la littérature française*, Paris, Larose, 1925.
- LEINER, J., « Interview avec Camara Laye », *Présence francophone*, 1975, vol.10, p.153-167.
- LEJEUNE, P., *L'Autobiographie en France*, Paris, A. Colin, coll. « U2 », 1971.
- LEJEUNE, P., *Le Pacte autobiographique*, Paris, Seuil, 1975.
- LEJEUNE, P., *Le Pacte autobiographique*, Seuil, 1975.
- LEVINAS, E., *Altérité et transcendance*, Montpellier, Fata Morgana, coll.« Essais », 1995.
- LEVINAS, E., *Le temps et l'autre*, Paris, PUF, 1991.
- LEVINAS, E., *Totalité et infini*, Paris, Le livre de poche, 1990.
- LEVI-STRAUSS, C., *La pensée sauvage*, Paris, Minuit, 1960.
- LOMBARD, J. et VANDEWALLE, B., *Philosophie de l'altérité*, Paris, SeliArslan, 2012.
- LUKACS G., *Théorie du roman*, Paris, Gonthier, 1968.
- MAALOUF, A., *Les identités meurtrières*, Paris, Grasset, 1998
- MACHERY, P., *Pour une théorie de la production littéraire*, Paris, Maspero, 1974.
- MAINGUENAU, D., *Analyser les textes de communication*, Paris ; Dunes, 1999.
- MAINGUENAU, D., *Initiation aux méthodes de l'analyse du discours*, Paris, Hachette, 1983.
- MAINGUENAU, D., *l'énonciation en linguistique française*, Paris, Hachette, 1999.
- MALINOWSKY, B., *Les dynamiques de l'évolution culturelle : Recherches sur les relations raciales en Afrique*, trad. Fr., Paris, Payot, 1970.
- MARSAULT-LOI, E. et HOUSSIN, M., *Écrits de femmes*, Paris, Messidor, 1986.
- MARTIN, P., Drevet Ch., *La Langue française vue d'ailleurs*, France, Maisonneuve Laro&, 2000
- MASSOUMOU, O., *L'image de l'autre dans la littérature française*, Paris, L'Harmattan, 2004.
- MAY, G., *L'Autobiographie*, Paris, P.U.F, 1979.
- Memmi Albert, *Portrait du colonisé*, Paris, Gallimard, 1961
- MEMMI, A., *Portrait du colonisé, précédé du portrait du colonisateur*, Paris, Corréa, 1957.
- MEMMI, A., *Anthologie des écrivains d'expression française, présence africaines*, Paris, 1964.
- MERAD, G., *La Littérature algérienne d'expression française*, Honfleur, Oswald, 1976.
- MERCIER, M., *Le Roman féminin*, P.U.F, 1976.
- MERCIER, R. et BATTESTINI, M. et S., *Camara Laye : écrivain guinéen*, Paris, Nathan, 1964.
- Métrai Antoine, « De la littérature d'Haïti », *Revue encyclopédique*, tome I, p. 524-

537, Paris, s.é., 1819.

- MEZU, O., *Léopold Sédar Senghor et la défense et illustration de la civilisation noire*, Paris : Librairie Marcel Didier, 1968.
- MICHON, J. et Mollier, J.-Y. (éd.), *Les Mutations du livre et de l'édition dans le monde du XVIII^e siècle à l'an 2000*, Laval, Canada, Les Presses universitaires Laval ; Paris, L'Harmattan, 2001.
- MIDIOHOUAN, G. O., *Écrire en pays colonisé*, Paris, L'Harmattan, 2002.
- MOESSINGER, P., *Le jeu de l'identité*, Paris, PUF, 2000.
- MOURA, J.-M., *Lire l'exotisme*, Paris, Dunod, 1992.
- MOURALIS, B., *L'illusion d'altérité : Études de littérature africaine*, Paris, Champion, 2007.
- MOUREAU, F., *Métamorphoses du récit de voyage*, Paris, Genève, Champion - Slatkine, 1986.
- N'DAW, A., *La pensée africaine : Recherches sur les fondements de la pensée négro africaine*, préf. L. S. Senghor, Dakar : Nouvelles éditions africaines, 1997.
- NEYRAUT, M. et al. *L'Autobiographie*, VI^e Rencontres psychanalytiques d'Aix-en-Provence, «Les Belles Lettres», 1988.
- NGAKOUTOU, T., *L'éducation africaine demain : continuité ou rupture ?*, Paris, L'Harmattan, 2004.
- NGANDU NKASHAMA, P., *Négritude et poétique : Une lecture de l'œuvre critique de Léopold Sédar Senghor*, Paris, L'Harmattan, 1992.
- OBANDA, S., *Re-création de la philosophie africaine : Rupture avec Tempels et Kagame*, Berne, Peter Lang, 2002.
- OUOLOGUEM, Y., *Le Devoir de violence*, Paris, Le Serpent à Plumes, 2003.
- OUOLOGUEM, Y., *Lettre à la France nègre*, Paris, Edmond Nalis, 1968.
- Ousmane Sembène, Véhi Ciosane, Paris, Présence africaine, 1966.
- PARAF, P., *L'Ascension des peuples noirs : le réveil politique, social et culturel de l'Afrique au xx^e siècle*, Paris, Payot, 1958.
- PINTO, E., (éd.), *Penser l'art et la culture avec les sciences sociales : En l'honneur de Pierre Bourdieu*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2002.
- PORCHER, L., *Les nouveaux visages de l'interculturalité*, Ed. Le Seuil, 2004.
- PREVOST, C., « littérature, politique, idéologie » éditions sociales, Paris, 1973.
- PROPP, V., *Morphologie du conte populaire*, Paris, Seuil, 1970.
- REUTER, Y., *Introduction à l'analyse du roman*, Paris, Bordas, 1991.
- REY P-L. *Le Roman*, Paris, Hachette, 1992.
- RICARDOU, J., *Pour une théorie du nouveau roman*, Paris, Seuil, 1971.
- RICARDOU, J., *Problèmes du nouveau roman*, Minuits, Paris, 1970
- RICŒUR, P., *Soi-même comme un autre*, Paris, Seuil, 1990.
- RICŒUR, P., *Le temps raconté*, Paris, Seuil, 1985.

- RIFFATERRE, M., *La production du texte*, Paris, Seuil, 1979.
- ROUSSEAU, J.-J., *Julie ou La nouvelle Héloïse : lettres de deux amants*, Paris, Garnier frères, 1875.
- ROUSSET, J., *Narcisse romancier*, Paris, Librairie José Corti, 1973.
- SAID, E. W., *Réflexions sur l'exil et autres essais*, Paris, Actes Sud, 2008.
- SAMAKE, A., *L'Afrique et le troisième millénaire : Enjeux et défis d'un continent en réveil face à un monde en quête de nouvelles frontières*, France, EPU, 2015
- SANCHEZ-MAZAS, M. et LICATA L., *L'Autre : Regards psychosociaux*, Grenoble, Les Presses de l'Université de Grenoble, coll. «Vies sociales», 2005.
- SANCHEZ-MAZAS, M. et LICATA, L., *L'Autre : Regards psychosociaux*, Saint-Martin d'Hères, Grenoble, Presses Universitaires de Grenoble, 2005.
- SARRAUTE, N., *L'Ère du soupçon*, Paris, Gallimard, 1974.
- SARTRE J.-P., *L'Être et le néant*, Paris, Gallimard, 1943.
- SARTRE, J.P., *Les mots*, Paris, Albin Michel, 1964.
- SARTRE, J.P., *Qu'est-ce que la littérature ?*, Paris, Gallimard, coll. « Folio essais », 1948
- SCHAEFFER ,J-M., *Qu'est-ce qu'un genre littéraire?*, Paris, Seuil, 1989.
- SCHIFANO, E., *L'Édition française en France : Portraits*, Paris, L'Harmattan, 2003.
- Sédar Senghor Léopold, La nouvelle anthologie de la poésie nègre et malgache, Paris, PUF, 1948.
- SEGALEN, V., *Essai sur l'exotisme : une esthétique du divers*, Saint-Clément, Fata Morgana, 1978.
- Semujanga Josias, Dynamique des genres dans le roman africain. Éléments de poétique transculturelle, Paris, L'Harmattan, 1999
- SENGHOR, L. S., *Liberté 3 : Négritude et Civilisation de l'Universel*, Paris, Seuil, 1977.
- SENGHOR, L. S., *Liberté 5 : Le Dialogue des cultures*, Paris, Seuil, 1993.
- SENGHOR, L. S., *Œuvre poétique*, Paris, Seuil, 1990.
- TABIN, J. – P., *Les paradoxes de l'intégration : Essai sur le rôle de la non-intégration des étrangers pour l'intégration de la société nationale*, Lausanne, Ed. EESP, 1999.
- TADIE, J. –Y., *Le récit poétique*, Paris, PUF, 1978.
- TANON, F. et VERMES, G., *l'individu et ses cultures*. Colloque de L'ARIC « qu'est-ce que la recherche interculturelle ? », vol.1, Paris, ENS/L'Harmattan, 1993.
- TCHAPTCHEV, J.-M., *La Marseillaise de mon enfance*, Paris, L'Harmattan, 2004.
- TEMPELS, P., *La Philosophie Bantoue*, Paris, Éditions africaines, 1949.
- Tétu Michel, La Francophonie. Histoire, problématique et perspective, Montréal, Guérin Université, 1992.

- TODOROV, T., *Nous et les autres : La réflexion française sur la diversité humaine*, Paris, Seuil, 1989.
- TOMÉ, H. R., *Le Moi et l'autre dans la conscience d'un adolescent*, Suisse, Delachaux et Niestlé, 1972.
- TOWA, M., *Léopold Sédar Senghor : Négritude ou servitude ?*, Yaoundé, Clé, 1972.
- TURNY, Y., *Affrontement culturel dans l'Algérie coloniale*, Paris, Maspéro 1971.
- VALETTE, B., *Esthétique du roman moderne*, Paris, Nathan, 1985.
- VINSONNEAU, G., *Culture et comportement*, Paris, A. Colin, 1997.
- VIRGINIA WOOLF, *Une chambre à soi*, Paris, 10/18, coll. « Littérature étrangère », 2001
- YALOM, M., *Philippe Lejeune, Moi aussi*, Paris, Seuil, 1986.
- YEPRI, L., *Relire « L'Enfant noir » de Camara Laye*, Abidjan-Dakar-Lomé, Nouvelles éditions africaines, 1987.

Dictionnaires numériques:

- Dictionnaire des francophones : <https://www.dictionnairedesfrancophones.org/>
- Dictionnaire de l'Académie française : <https://www.dictionnaire-academie.fr/>
- Dictionnaire Le Grand Robert de la langue française :
<https://www.lerobert.com/dictionnaires/francais/dictionnaire-langue/dictionnaire-le-grand-robert-de-la-langue-francaise-edition-abonnes-3133099010289.html>
- Larousse : <https://www.larousse.fr/>

Table des matières

Préambule	2
Introduction.....	5
Chapitre 01 :	9
Survol historique	9
1-France coloniale et ses effets	10
1.2. Francophonie.....	12
Chapitre II	14
De la « littérature francophone »	14
1. Condition d'émergence.....	15
2. « littérature francophone », un syntagme problématiques !	16
2.1. Dichotomie littérature française/littérature francophone	16
2.1.1. L'arrondissement des ongles :.....	16
2.1.2. Centre franco-parisien.....	17
2.2. Dichotomies littérature francophone postcoloniale / postmodernité littéraire.	19
3. l'identité générique	20
Chapitre III	22
Littérature africaine francophone	22
Chapitre IV.....	26
L'œuvre francophone :	26
Une œuvre ouverte	26
1. De la notion d'identité ; repères théoriques.....	27
1.1. L'entre deux personnel et culturel	27
1.2. La construction par l'altérité	28
1.3. Frontière géographique.....	30
1.4. Frontières linguistiques	31
1.5. L'identité narrative	33
1.6. De l'identité narrative à l'identité littéraire	35
1.7.Identité narrative dans la littérature francophone postcoloniale	36
Chapitre V.....	38
L'identité de la.....	38
littérature maghrébine.....	38
1. La littérature maghrébine ; tentative de définition	40
2.Le français ou l'incontournable langue littéraire	43

Chapitre VI.....	49
Le roman francophone comme.....	49
lieu de revendication identitaire	49
1. Littérature-monde.....	50
2. L'identité littéraire francophone de l'écrivain maghrébin	52
3. L'écrivain maghrébin au temps de colonisation et du protectorat.....	55
4. Ecrire en français en période post-coloniale.....	56
5. L'écrivain francophone à la croisée des langues et des lecteurs	58
Annexes	62
La francophonie.....	63
Atlas montrant.....	72
Quelques pays francophones	72
Références bibliographiques.....	108
Table des matières	118